



Bulletin Officiel

N° 4598 Jeudi 08 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DES SOCIETES****PAIEMENTS DE DIVIDENDES**

FCP AL IMTIEZ	2
TUNISO-EMIRATIE SICAV	2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SICAV BH OBLIGATAIRE - AGO -	3
SICAV BH OBLIGATAIRE - AGE -	3
SICAV BH PLACEMENT - AGO -	4
ASSURANCES COMAR - AGO -	4
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV - AGO -	5
TUNIS RE - AGO -	6
ATTIARI LEASING - AGO -	7
AL BARAKA BANK - AGO -	8

PROJET DE RESOLUTIONS

TUNIS RE - AGO -	9-11
ASSURANCES COMAR	12-13

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES HAYETT	14-19
-------------------	-------

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTIPAPIER	20-22
------------	-------

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS	23
------------------------	----

LIBERATION DES TROIS QUARTS RESTANTS DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL

GAT ASSURANCES	24
----------------	----

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	25-31
--	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE	32-34
----------------------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL

AL KHOUTAF	35-37
------------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	38-41
------------------------------------	-------

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »	42-45
------------------------------------	-------

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	46-51
------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

52

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

53-54

ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

ANNEXE II

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013
 - ENNAKL AUTOMOBILES
 - SOTIPAPIER
 - TUNIS RE
 - ARAB TUNISIAN LEASE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013 (SELON REFERENTIEL IFRS)
 - ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013
 - ENNAKL AUTOMOBILES
 - ARTES

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013 (SELON REFERENTIEL IFRS)
 - ENNAKL AUTOMOBILES

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 :

un dividende de 0,202 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2014**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1278

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 5 bis rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2014, TUNISO- EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2013 :

un dividende de 4,012 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 12 mai 2014** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 12 mai 2014 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 9 mai 2014** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2013 - AS - 1279

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Vendredi 23 mai 2014 à 10h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nourira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Questions diverses.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord.

2013 - AS - 1280

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra **le Vendredi 23 mai 2014 à 12h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nourira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts ;
- Questions diverses.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord.

2013 - AS - 1281

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

SICAV BH PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Mercredi 21 mai 2014 à 11h**, au siège de la SIFIB-BH, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage- Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Questions diverses.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord.

2013 - AS - 1282

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le vendredi 16 Mai 2014 à 17 heures 30 minutes** au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2014 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2013 ;
- Questions diverses.

2013 - AS - 1283

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mardi 27 mai 2014 à 11 heures** au siège de la Banque Tuniso- Koweitienne, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
- 4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2013.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à .10H00 le Mardi 10 Juin 2014, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 4- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013.
- 7- Nomination du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2014, 2015 et 2016

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 27 mai 2014 à 16 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013;
- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013;
- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013;
- Affectation des résultats de l'exercice 2013;
- Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2013;
- Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques pour l'exercice 2014;
- Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
- Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

AVIS DES SOCIETES

دعوة الجمعية العامة العادية

بنك البركة تونس

مقرها الاجتماعي: 88 ، شارع الهادي شاكر 1002 تونس

يدعو مجلس إدارة بنك البركة تونس ، المنعقد في 14 فيفري 2014، السادة المساهمين إلى حضور جلسة الجمعية العامة العادية التي ستعقد بالمقر الاجتماعي للبنك، 88 شارع الهادي شاكر -1002 تونس وذلك يوم الخميس 8 ماي 2014 على الساعة الحادية عشر صباحا للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة لنشاط البنك خلال سنة 2013 والمصادقة عليه.
- 2 - الإطلاع على تقرير مراقبي الحسابات لسنة 2013 والمصادقة عليهما
- 3 - الإطلاع على تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الافتتاحية للبنك بتاريخ 01 جانفي 2014 والمصادقة عليه.
- 4 - الإطلاع على تقرير الهيئة الشرعية للبنك لسنة 2013 والمصادقة عليه.
- 5 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2013.
- 6 - المصادقة على لوائح الجمعية العامة العادية.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 juin 2014.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2013.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2013, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et confirme les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à.....

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est approuvée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2013 est bénéficiaire de 7 673 726,449 dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2012, soit 4 185 818,108 dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de 11 859 544,557 dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	7 673 726,449
▪ Résultats Reportés 2012	4 185 818,108
▪ Total (1)	11 859 544,557
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	592 977,228
▪ Total (2)	11 266 567,329
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	500 000,000
▪ Bénéfice	9 766 567,329
▪ Fonds Social	300 000,000
▪ Bénéfice à distribuer (0,350 dinars par action)	5 250 000,000
▪ Résultat reporté 2013	4 216 567,329
TOTAL	Dinars

Cette résolution est approuvée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,350 dinars par titre à partir du **.. Juin 2014** auprès des intermédiaires en bourse à travers la STICODIVAM.

Cette résolution est approuvée à.....

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars brut le montant des jetons de présence de l'exercice 2013 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

Sous proposition du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la General D'audit représentée par Mr Chiheb GHANMI de « Tunis Re » pour les années 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution est approuvée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2014.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 16 Mai 2014 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2013, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2013, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Karim BEN YEDDER, Rachid BEN JEMIA et la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN » lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016 :

- Monsieur Karim BEN YEDDER ;
- Monsieur Rachid BEN JEMIA ;
- La Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN ».

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

	Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
-	Monsieur Rachid BEN YEDDER	2014
-	Monsieur Béchir BEN YEDDER	2014
-	Monsieur Elyes JOUINI	2015
-	Monsieur Ahmed ABDELKEFI	2015
-	Monsieur Louis DEROYE	2015
-	La SICOF	2015
-	La société AXA	2015
-	Monsieur Karim BEN YEDDER	2016
-	Monsieur Rachid BEN JEMIA	2016
-	la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN »	2016

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **25 229 826,761 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	25 229 826,761
Réserve Spéciale d'investissement	- 5 668 570,000
Bénéfice distribuable	19 561 256,761
Dividendes
Réserve pour toutes éventualités

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 àdinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 à dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 mai 2014, la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 02 mai 2014 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2013, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2013, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Younes BOUCHOUCHA, Monsieur Rachid BEN JEMIA, Monsieur Adel GRAR, AMEN BANK, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » et la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2^{ème} siège) arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, Monsieur Younes BOUCHOUCHA, Monsieur Rachid BEN JEMIA, Monsieur Adel GRAR, AMEN BANK, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » et la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2^{ème} siège) en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

- Suite -

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- M. Mohamed MATHLOUTHI	2014
- M. Houcine BEN MESSAOUD	2014
- M. Taoufik CHERIF	2015
- PGI HOLDING	2015
- M. Younes BOUCHOUCHA	2016
- M. Rachid BEN JEMIA	2016
- M. Adel GRAR	2016
- AMEN BANK	2016
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »	2016
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2ème siège)	2016

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet « FINOR », représentée par M. Fayçal DERBEL, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer Cabinet Mounir GRAJA en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **1 229 023,274 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	1 229 023,274
Bénéfice distribuable	1 229 023,274
Dividendes	600 000,000
Réserve pour toute éventualité	629 023,274

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au vendredi 9 mai 2014.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 à 500 dinars brut par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 à 12.000 dinars.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :**ACTIF DU BILAN**

A C T I F	NOTES	Exercice 2013			Exercice 2012
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		1 388 850,791	803 356,472	585 494,319	292 261,862
AC14 Acomptes versés		1 406 685,876		1 406 685,876	545 146,196
	A1	2 795 536,667	803 356,472	1 992 180,195	837 408,058
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		787 598,444	545 401,765	242 196,679	190 833,544
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		34 520,020	25 748,370	8 771,650	3 165,083
	A1	822 118,464	571 150,135	250 968,329	193 998,627
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions d'exploitation		3 590 845,880	305 645,702	3 285 200,178	3 325 623,322
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		28 323 821,442	1 317 447,525	27 006 373,917	12 740 084,546
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		124 408 130,300		124 408 130,300	123 734 755,300
AC334 Autres prêts		3 062 526,017		3 062 526,017	2 974 872,141
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000	1 000,000
	A2	159 386 323,639	1 623 093,227	157 763 230,412	142 776 335,309
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		-225 783,109		-225 783,109	-156 158,898
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		4 968 907,753	56 788,448	4 912 119,305	3 639 369,306
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		10 007,972		10 007,972	20 785,544
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		13 780,094	19 611,189	-5 831,095	-8 891,557
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 754 091,448		5 754 091,448	4 154 571,440
AC633 Débiteurs divers		25 613,806		25 613,806	22 323,045
	A3	10 546 617,964	76 399,637	10 470 218,327	7 671 998,880
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		635 043,859		635 043,859	926 392,914
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		1 530 260,000		1 530 260,000	1 201 477,421
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 628 156,138		4 628 156,138	4 621 514,464
AC733 Autres comptes de régularisation		3 111 300,729		3 111 300,729	2 579 160,911
AC75 Autres		7 694,532		7 694,532	23 826,787
	A4	9 912 455,258	0,000	9 912 455,258	9 352 372,497
TOTAL ACTIF		183 463 051,992	3 073 999,471	180 389 052,521	160 832 113,371

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2013 Montant Net	Exercice 2012 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		6 000 000,000	6 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		6 882 801,394	6 253 778,120
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		12 882 801,394	12 253 778,120
CP6 Résultat de l'exercice			
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		200 000,000	200 000,000
		200 000,000	200 000,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		154 921 435,171	137 242 214,371
PA330 Provision pour sinistres (vie)		3 721 795,469	2 830 506,243
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		1 100 586,862	2 724 975,028
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
		159 743 817,502	142 797 695,642
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		1 622 395,357	1 262 417,246
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		240 188,497	179 725,594
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		11 533,581	10 557,217
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 894 424,434	1 426 657,180
PA634 Créanciers divers		1 830 948,547	1 082 945,925
	P2	5 599 490,416	3 962 303,162
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 962 943,209	1 618 336,447
	P3	1 962 943,209	1 618 336,447
Total du passif		167 506 251,127	148 578 335,251
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		180 389 052,521	160 832 113,371

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2013								
	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toutes éventualités	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation	6 000 000,000	600 000,000	1 521 860,000	50 000,000	568 187,521	3 513 730,599	1 229 023,274	13 482 801,394
Affectation résultat 2013						629 023,274	-629 023,274	0,000
Dividendes							-600 000,000	-600 000,000
Capitaux propres après affectation	6 000 000,000	600 000,000	1 521 860,000	50 000,000	568 187,521	4 142 753,873	0,000	12 882 801,394

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
(SOTIPAPIER)**

**Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain
Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous**

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1- Objet :

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » s'est engagée lors de l'introduction de ses actions en bourse à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des nouveaux actionnaires.

De ce fait, la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » informe les actionnaires que sa désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les exercices clos le 31 décembre 2013.

2- Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être représenté au sein du Conseil d'Administration de la « SOTIPAPIER », ni être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse,
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la « SOTIPAPIER » pour les personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, et 5% pour les actionnaires institutionnels,
- Ne pas occuper un poste de PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant ou un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la « SOTIPAPIER »,
- Ne pas être dans l'un des cas d'interdiction prévus par l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit se présenter comme suit :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales (Annexe 2),
- Un pouvoir dûment signé par le représentant légal de la personne morale à représenter,
- Pour les candidats actionnaires, une attestation récente du nombre d'actions de la société « SOTIPAPIER » détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente.

- Suite -

Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte ou mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de « SOTIPAPIER ».

- Un Curriculum Vitae détaillé du candidat ou de représentant de la personne morale.

1- Date limite du dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellé au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » et portant la mention « Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par Lettre Recommandée avec Accusée de réception au siège de la « SOTIPAPIER » situé au 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous, au plus tard le 19 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi) ;
- La liste des candidatures répondant aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2014, parmi la liste des candidats retenus par les actionnaires minoritaires, les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

- Suite -

Annexe 1
Fiche de candidature

Nom et prénom/Raison sociale :
No CIN/ Registre de Commerce :
Profession/ activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur

Signature

Annexe 2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné,

Nom et prénom/Raison sociale :
No CIN/ Registre de Commerce :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société SOTIPAPIER

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales et que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES



Société anonyme au capital de 124.300.000 dinars
Siège social : Rue Hédi Nouria – Tunis
R.C. B 18233 1996

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 » AVIS AUX SOUSCRIPTEURS

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'Emprunt obligataire « STB 2008/1 catégories B, C et D », que le remboursement en Capital et le règlement des Intérêts pour les catégories B, C et D, aux taux respectifs de TMM+1,50%, TMM+1,75% et TMM+2,00%, relatif

à l'échéance du 15 mai 2014, seront effectués à partir **du jeudi 15 mai 2014**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

STB 2008/1 catégorie B :

Principal par obligation :	6,250	DT
Intérêt brut par obligation :	4,274	DT
Total brut par obligation :	10,524	DT

STB 2008/1 catégorie C :

Principal par obligation :	5,000	DT
Intérêt brut par obligation :	4,851	DT
Total brut par obligation :	9,851	DT

STB 2008/1 catégorie D :

Principal par obligation :	4,000	DT
Intérêt brut par obligation :	5,374	DT
Total brut par obligation :	9,374	DT

AVIS DES SOCIETES

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE (GAT ASSURANCES)

Société Anonyme au Capital Social:45.000.000 Dinars

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

RC : B1154341997 et MF : 000673N

Libération des trois quarts restants de l'augmentation du capital

du GAT ASSURANCES

de 35MD à 45MD

La Société GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE (GAT ASSURANCES) a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 18/03/2013, a décidé de porter le capital de la société de 35 millions de dinars à 45 millions de dinars par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de valeur nominale de 10 dinars chacune avec une prime d'émission de 10 dinars, soit un prix d'émission de 20 dinars par action.

Cette AGE a fixé les caractéristiques de cette augmentation, notamment la libération de la première tranche effectuée de la manière suivante :

- Période de souscription : la souscription à la totalité de l'augmentation du capital a été fixée du 18/03/2013 au 17/09/2013 inclus.
- La libération du quart à la souscription.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 22/10/2013, le Conseil d'Administration de la Société GAT ASSURANCES a décidé, lors de sa réunion du 17/04/2014, d'appeler le reliquat de l'augmentation de capital en numéraire égal à 75% du montant total de l'augmentation correspondant à la somme de sept millions cinq cent mille dinars (7.500.000 dinars), soit sept dinars et cinq cent millimes (7,5 dinars) pour chaque action souscrite lors de l'augmentation de capital. La période de libération s'étale du 02/05/2014 au 30/09/2014 inclus.

La Société GAT ASSURANCES prie, en conséquence, ses actionnaires ayant souscrit à l'augmentation de capital sus désignée de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus, au versement des sommes dues représentant la libération des trois quart restants du montant des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront reçus au siège social du GAT : 92-94 Avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis. Les fonds versés, soit 7.500.000 DT, seront déposés dans le compte bancaire ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Mohamed V PME (65) sous le numéro : 08005000651000780671.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

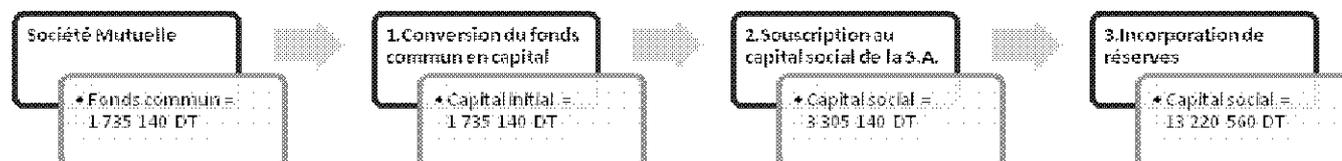
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

• **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

• **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

• **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

• **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Arab banking Corporation Tunisie

Société Anonyme au capital social de 68.000.000 Dinars
Siège social : Rue du Lac Annecy, 1053, Les Berges du Lac
Tél. : 71 861.861

1- Décision ayant autorisée l'opération:

ABC Bank Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 /03/ 2014 a décidé de porter le capital social de Arab Banking Corporation de 50 Millions de Dinars à 68 Millions de Dinars.

Cette augmentation de 18 millions de dinars sera opérée en deux phases et ce, comme suit :

Première Phase: Réduction de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose de réduire son capital social d'un montant de 22.751.740,395 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'action de 5.000.000 à 2.724.826.

Deuxième Phase: Augmentation de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose d'augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars.

Les actions seront totalement libérées immédiatement et versées dans un délai ne dépassant pas une année.

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres.

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC;
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

- Suite -

L'Assemblée Générale a décidé au sens de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales de l'augmentation de capital à souscrire en totalité par ARAB BANKING CORPORATION BSC.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/03/2014 a également décidé de conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation.

1- Caractéristiques de l'opération

a- Réduction de capital

La réduction de capital se matérialise par:

- (1) l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par
 - l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune
 - l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire du reliquat de TND 8,605 dans un délai de un an.

ARAB BANKING CORPORATION BSC accepte que les actions annulées soient déduites exclusivement de sa participation en tant qu'actionnaire majoritaire.

b- Augmentation de capital

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC
- le nombre des actions à souscrire est de : 4.075.174 actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.1- La répartition des droits pécuniaires et droits de vote

La répartition des droits pécuniaires et droits de vote entre ARAB BANKING CORPORATION BSC et les autres actionnaires avant et après l'augmentation du capital par émission de nouvelles actions à souscrire par l'actionnaire majoritaire ARAB BANKING CORPORATION BSC, les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.2- Conditions d'admission aux assemblées Générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote

Le propriétaire d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société huit (8) jours avant le jour fixé pour la réunion peut assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée. Tout membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix que d'actions qu'il représente et sans limitations.

b.3- Période de Souscription

La période de souscription est de 15 jours et ce à partir de la date de publication au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

- Suite -

b.4- Etablissements domiciliaires

Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque ARAB BANKING CORPORATION TUNIS dans un compte bloqué indisponible sous le N° 78000000234140000140 intitulé « Société Anonyme capital en cours d'augmentation ».

b.5- Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par ABC BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

b.6-Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites seront assimilées aux actions anciennes.

b.7- But de l'émission

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres

3. Renseignements généraux sur les titres émis

a- Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

b- Régime de négociabilité

Les actions anciennes et les actions nouvelles à attribuer gratuitement sont librement négociables.

c- Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôts.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2013, pour tout placement sollicité après le 30/04/2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Industrielle Tunisienne d'Enveloppe et du Cartonnage AL KHOUTAF Route de Gabès km 1,5 SFAX

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AL KHOUTAF réunie le 15/06/2013 a décidé, dans sa quatrième résolution, d'augmenter le capital social en numéraire de 765 765 dinars pour le porter de 8 423 415 dinars à 9 189 180 dinars et ce par l'émission de 153 153 actions nouvelles au prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission.

La date de jouissance des nouvelles actions a été fixée au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé dans sa cinquième résolution, qu'en cas où les souscriptions faites par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, d'offrir les actions non souscrites au public dans les mêmes conditions d'émission.

Aussi, dans sa sixième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé au Conseil d'Administration la possibilité de limiter la valeur de l'augmentation du capital au montant collecté à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation envisagée soit 574 323,750DT. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2013, le Conseil d'Administration du 12/08/2013 a décidé la libération intégrale à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 765.765 dinars par souscription en numéraire
- **Nombre d'actions à émettre** : 153 153 actions
- **Valeur nominale des actions** : 05 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation du capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison d'une (1) action nouvelle pour (11) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.

La société AL KHOUTAF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ces droits de souscription exercés à titre irréductible dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 153.153 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, **du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 14/07/2014 au 16/07/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 22/07/2014 au 08/08/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total de souscription effectuée à condition que ce total atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée soit 574 323,750 dinars.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au Service Titres au siège de la société AL KHOUTAF sis à la route de Gabès km 1,5 SFAX.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

* Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/07/2014 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société AL KHOUTAF :

AMEN BANK – Agence Sfax Chaker N° 0770 0000 3340 0007 1466.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 19/07/2014.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la Société émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et / ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 153.153 actions nouvelles et intégralement libérées à la souscription porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2013.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 1.684.683 actions anciennes composant le capital actuel de la société AL KHOUTAF seront négociées à partir du 28/05/2014, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 153.153 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées totalement seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **14-0861** en date du **30 avril 2014**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société AL KHOUTAF : route de Gabès km 1,5 - SFAX et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 et les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AIL 2014-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

Montant : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

Notation de la société:

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Marché des titres

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

**La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.
Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.**

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 08 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,684%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 006,438
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,348%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,411%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,491%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,554%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,602%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,681%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,711%	1 017,171
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,745%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,809%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,872%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,024%	999,383
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,155%	1 001,867
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,342%	881,200
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,396%	996,207
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 033,023
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,274
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,976
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	767,942
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,315
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,965
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,348
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,446
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,280

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,774	149,787		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,202	13,203		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,359	1,360		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,714	36,717		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,900	49,904		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,949	152,774		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,817	551,700		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,319	110,048		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,022	121,960		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,728	117,754		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,437	111,311		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,971	86,170		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,006	127,029		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	94,169	93,383		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,370	107,050		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 366,864	1 365,041		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 254,600	2 251,780		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,070	102,048		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,131	101,936		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,644	125,440		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 202,223	1 200,036		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,509	121,030		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,470	15,402		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 915,828	5 903,652		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 210,754	5 214,082		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 103,918	5 119,067		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,156	2,161		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,888	1,892		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,064	1,060		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,756	109,768
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,654	101,663
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,380	103,391
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,132	104,143
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	105,034	105,045
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,142	108,151
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,702	105,713
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,604	100,614
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,152	101,160
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,541	106,551
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,424	103,434
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,662	105,673
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,188	105,200
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,130	108,141
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,019	103,030
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,318	104,327
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,175	100,185
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,962	105,972
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,057	104,068
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,852	104,863
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,770	105,780
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,985	103,996
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,024	101,034
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,946	105,954
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,506	103,516

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,285	10,286
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,126	104,135
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,890	104,900
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,594	102,671
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,127	66,957
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	141,418	141,333
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 415,084	1 414,482
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,563	107,508
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,059	105,912
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,413	81,169
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,827	16,820
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,544	254,998
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,816	32,713
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 308,005	2 297,196
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,398	76,321
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,237	57,210
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,673	99,596
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,540	109,418
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	96,147	95,552
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,277	11,277
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,079	12,083
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,354	15,363
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,225	14,196
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,114	12,105
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,670	10,668
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,534	10,531
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,775	10,773
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,563	121,694
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,958	123,471
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,699	10,618
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,942	101,679
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,932	19,897
87	FCP AL INTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,128	74,458
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,387	76,676
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,216	98,113
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,509	89,234
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,026	95,945
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,789	100,759
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,707	9,657
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,766	8,659
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,003	94,322
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,023	94,745
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	131,548	127,003
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,601	10,573
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	119,319	118,564
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,181	119,209
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,410	101,316
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,607	98,250
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,690	180,727
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,435	164,326
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,726	145,733
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 444,868	9 432,584
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,967	18,852
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,218	129,551
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 486,689	1 478,602
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,308	102,237
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,292	86,197
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	113,799	113,628
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 593,248	8 562,457
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,939	8,907
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,748	8,686

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Kais FEKIH.

BILAN
Au 31/12/2013
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		940 097	912 381
Moins : Amortissements		(912 716)	(884 334)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		<u>27 381</u>	<u>28 048</u>
Immobilisations corporelles		40 338 572	38 382 448
Moins : Amortissements		(13 790 828)	(11 798 642)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>26 547 744</u>	<u>26 583 806</u>
Participations et créances liées à des participations		22 047 662	22 545 232
Moins : Provisions		-	(1 199 642)
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 794 098	827 080
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>24 841 760</u>	<u>22 172 670</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>51 416 885</u>	<u>48 784 524</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	149 950	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>51 566 835</u>	<u>48 784 524</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		35 925 468	35 115 520
Moins : Provisions		(1 353 311)	(1 402 398)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>34 572 157</u>	<u>33 713 122</u>
Clients et comptes rattachés		19 159 691	10 859 823
Moins : Provisions		(1 489 191)	(1 492 377)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>17 670 500</u>	<u>9 367 446</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	12 545 528	14 238 342
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	52 155 103	64 932 631
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>116 943 288</u>	<u>122 251 541</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>168 510 123</u>	<u>171 036 065</u>

BILAN
Au 31/12/2013
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		13 570 463	13 570 463
Fonds social		2 596 940	3 140 083
Résultats reportés		13 319 746	12 609 121
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>59 487 149</u>	<u>59 319 667</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>15 387 975</u>	<u>11 263 815</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>74 875 124</u>	<u>70 583 482</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provision pour risques et charges	(B-8)	622 199	698 537
Dépôts et cautionnements		5 900	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	142 670	142 670
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>770 769</u>	<u>845 207</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	79 729 532	89 605 473
Autres passifs courants	(B-11)	12 782 417	9 621 315
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	352 281	380 588
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>92 864 230</u>	<u>99 607 376</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>93 634 999</u>	<u>100 452 583</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>168 510 123</u>	<u>171 036 065</u>

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de Référence)
De la période close au 31/12/2013
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Du 01/01/2013</u> <u>au 31/12/2013</u>	<u>Du 01/01/2012</u> <u>au 31/12/2012</u>
Revenus	(R-1)	278 547 135	248 165 973
Coût des ventes	(R-2)	243 884 004	220 506 413
MARGE BRUTE		34 663 131	27 659 560
Frais de distribution	(R-3)	5 406 896	5 338 000
Autres produits d'exploitation	(R-4)	4 210 582	2 508 701
Autres charges d'exploitation	(R-5)	4 302 498	3 709 698
Frais d'administration	(R-6)	19 114 517	15 268 951
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 049 802	5 851 611
Charges financières nettes	(R-7)	139 157	75 361
Produits des placements	(R-8)	7 282 107	6 916 793
Autres gains ordinaires	(R-9)	358 369	623 630
Autres pertes ordinaires	(R-10)	111 528	184 845
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		17 439 593	13 131 828
Impôt sur les sociétés		2 051 618	1 868 013
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		15 387 975	11 263 815
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		15 387 975	11 263 815

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Modèle Autorisé)****Au 31/12/2013****(Montants exprimés en Dinars)**

	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net après impôts	15 387 975	11 263 815
Ajustements pour :		
- Amortissement	1 870 618	1 831 745
- Provision et reprise	(1 152 904)	(1 567 830)
Variations Des :		
- Stocks	(809 948)	(8 588 311)
- Créances	(8 299 868)	111 026
- Autres actifs	1 517 465	(4 894 545)
- Fournisseurs et autres dettes	(19 865 940)	1 136 918
- Autres passifs	13 153 002	6 367 698
Plus ou moins values de cessions	979 479	(158 257)
Résultat des opérations de placement	(2 754 362)	(2 382 462)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	<u>25 517</u>	<u>3 119 797</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 763 522)	(3 847 075)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	205 059
Décassement provenant d'acquisition d'immobilisations financières	(702 226)	(1 920 186)
Décassement/Encaissement provenant de la cession d'autres actifs financiers	2 754 362	2 382 462
Décassement/Encaissement sur prêts du personnel	(1 967 018)	(376 969)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(1 678 404)</u>	<u>(3 556 709)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(9 990 000)	(7 500 000)
Décassement fond social	(1 106 333)	(520 860)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>(11 096 333)</u>	<u>(8 020 860)</u>
VARIATIONS DE TRESORERIE	<u>(12 749 220)</u>	<u>(8 457 772)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	64 552 043	73 009 815
Trésorerie à la fin de la période	51 802 822	64 552 043

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

1. NOTES PRELIMINAIRES

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars.

L'objet principal de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE et à partir de l'année 2010 SEAT.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

- La société a entamé durant ce premier semestre un projet stratégique portant sur la période 2013-2016 « CAP 2016 » en collaboration avec un cabinet de consulting de renommée. Ce projet va permettre d'améliorer la rentabilité de la société, de renforcer sa position de leader sur le marché de l'automobile et d'assurer l'amélioration du niveau de satisfaction de ses clients.

- Au Courant de l'année 2013, la société a évolué dans une conjoncture économique difficile marquée essentiellement par la dévaluation du dinar Tunisien par rapport à l'Euro ce qui a impacté à la hausse les prix de vente des différents modèles à plusieurs reprises.

- Le nombre d'agences officielles est passé à 22 agences avec l'inauguration du nouvel atelier agréé de la MARSA le 18 juin 2013.

- L'ouverture du nouveau terminal AUDI.

- Lancement en mars de la nouvelle GOLF avec pour la première fois une opération réussie de tests drive (403 unités vendues sur un objectif 1000 voitures en 2013).

- Lancement de la nouvelle SEAT TOLEDO en mai 2013, premier modèle tri-corps de la marque SEAT.

- Le lancement de la nouvelle SEAT LEON en juin 2013, notamment en version style bien équipée (Full LED).

- Le lancement de la nouvelle POLO SEDAN en octobre 2013.

3. RESPECT DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES

Les états financiers de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) et les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

a- Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b- Méthodes comptables pertinentes

Les méthodes comptables les plus significatives retenues pour la préparation des comptes se résument dans ce qui suit:

b-1 Immobilisations et amortissements

b-1-1 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques et brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

b-1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33,33%
- Equipements de bureau	10%
- Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations de valeur inférieure à 200 Dinars sont amorties le premier exercice de l'acquisition, selon la méthode d'amortissement massive.

b-1-3 Charges à répartir

Les charges engagées par la société au cours de l'exercice 2013, relatives au projet stratégique portant sur la période 2013-2016 « CAP 2016 », sont inscrites à l'actif du bilan en tant que charges à répartir.

La réalisation de la rentabilité globale de ces charges est attendue au cours des exercices ultérieurs.

La résorption de ces charges sera faite sur une durée de 3 exercices à partir de l'exercice 2013.

b-2 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

b-3 Les placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

b-4 Les participations

L'évaluation des participations à la clôture est faite en comparant le coût d'acquisition des titres à la valeur de l'action sur le marché (coût moyen du dernier mois). Seules les moins-values latentes sont provisionnées.

b-5 Les revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété, à savoir la transmission du bordereau de remise de la carte grise à l'ATTT.

b-6 Les provisions

A partir de l'année 2013, la société ENNAKL a adopté une nouvelle politique de provisionnement pour tous ses éléments d'actif courant à l'exception des clients et comptes rattachés.

Cette méthode consiste en la constatation d'une provision de 20% par année pour tout bien dont l'ancienneté dépasse les deux années.

b-7 L'impôt sur les bénéfices

La société était assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% jusqu'au 31/12/2009.

Cependant, et suite à l'admission des actions de la société **ENNAKL AUTOMOBILIES** à la cote de la bourse pour une portion de 40% de son capital dont 30% sur la bourse de Tunis, la société a bénéficié d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 20 % (au lieu de 30 %) pour une durée de cinq ans, à compter de la date de leur entrée en bourse en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

4. NOTES SUR LES ACTIFS

Note (B-1) Autres immobilisations financières :

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dépôt et cautionnement	1 929 570	182 488
Prêts au personnel sur fonds social	813 808	595 339
Prêts au personnel sur fonds propres	50 720	49 253
TOTAL :	2 794 098	827 080

Note (B-2) Autres actifs non courants :

Les charges à répartir se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dépenses engagées lors du lancement de la marque "SEAT"	-	291 728
Dépenses engagées lors de l'introduction de la société en bourse	-	699 982
Projet stratégique « CAP 2016 »	224 925	-
Sous-total :	224 925	991 710
Résorption	(74 975)	(991 710)
TOTAL :	149 950	-

Note (B-3) Stocks :

Le stock est réparti comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Stock véhicules neufs		
VW/VWU/AUDI	20 913 536	23 873 912
PORSCHÉ	3 511 922	4 044 501
SEAT	8 072 181	2 180 851
MAN (BUS)	1 379 281	1 379 281
Stock véhicules neufs encours de dédouanement		
VW/VWU/AUDI	-	133 795
Stock des travaux en cours	1 945 906	3 397 337
Stock carburant et lubrifiant	102 642	105 843
	<hr/>	<hr/>
Sous total :	35 925 468	35 115 520
	<hr/>	<hr/>
Provision (*)	(1 353 311)	(1 402 398)
	<hr/>	<hr/>
TOTAL :	34 572 157	33 713 122
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

(*) Y compris une provision sur stock OR en cours de 352 620 DT.

(*) La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société ENNAKL automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock < 2 ans
- une provision de 20% pour chaque année d'ancienneté pour les modèles dont l'âge moyen en stock ≥ 2 ans.
- Cette provision se détaille comme suit :

	<u>2013</u>
Provision sur stock VN 2009	198 352
Provision sur stock VN 2010	529 741
Provision sur stock VN 2011	272 597
Provision sur stock OR	352 621
	<hr/>
TOTAL :	1 353 311
	<hr/> <hr/>

Note (B-4) Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se présente comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Clients étatiques	{1}	6 166 717	4 265 162
Clients leasing	{2}	6 238 795	2 736 143
Client constructeur	{3}	1 382 447	842 615
Clients groupe		0	174 824
Clients sociétés et particuliers		1 575 180	90 055
Autres clients		465 007	223 057
Effets à recevoir	{4}	2 068 202	1 357 530
Clients douteux		977 845	907 122
Clients douteux, chèques impayés	{5}	65 460	61 451
Clients douteux, effets impayés	{6}	220 038	201 864
Sous total :		19 159 691	10 859 823
Provision		1 489 191	1 492 377
TOTAL :		17 670 500	9 367 446

	<u>Solde 2013</u>	<u>Provision 2013</u>
6mois<Créances<12 mois	17 651 690	80 242
Créances >12 mois	1 222 503	1 123 451
Effets impayés	220 038	220 038
Chèques impayés	65460	65 460
TOTAL	19 159 691	1 489 191

N.B : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

{1} Le compte "Clients étatiques" est détaillé comme suit :

	<u>2013</u>
MINISTERE DE LA DEFENSE	106 924
MINISTERE DE L'INTERIEUR	1 715 162
RNTA	146 657
A N M E	94 590
TUNISIE TELECOM	2 339 000
MINISTERE DU TOURISME	67 580
SECADENORD	33 480
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALE	21 104
OFFICE DE TERRES DOMANIALES	74 980
DIR.GEN. DES BATIMENTS	63 060
CRDA SILIANA	25 700
CENT.TECH.INDUST.MECANIQUE	56 959
MINISTERE DES FINANCES	386 500
SRTG GAFSA	132 911
STE TUN.INDUSTRIE.RAFFINAGE	54 980
SNIT	94 400
INSTITUT KASSAB	65 980
A.P.I.P	94 680
AUTRES CLIENTS	592 070
TOTAL	<u>6 166 717</u>

{2} Le solde du compte "Clients leasing" est détaillé comme suit :

	<u>2013</u>
CIL	870 477
TUNISIE LEASING	632 320
MODERN LEASING	311 510
EL WIFEK LEASING	272 130
ATTIJARI LEASING	1 056 905
HANNIBAL LEASING	687 760
AIL	438 009
BEST LEASE	808 080
ATL	299 379
BANQUE ZITOUNA	448 338
UBCI LEASING	362 687
BTE LEASING	51 200
TOTAL	<u>6 238 795</u>

{3} Le solde du compte "Clients constructeurs" est détaillé comme suit :

	<u>2013</u>
VOLKSWAGEN	393 626
AUDI	453 438
SEAT	114 295
PORSCHE	421 088
TOTAL	<u>1 382 447</u>

{4} Le solde du compte « Effets à recevoir » est détaillé comme suit :

	<u>2013</u>
Effets à recevoir, Clients Leasings (Echéance < 3 mois)	1 878 456
Effets à recevoir, Clients particuliers	189 746
< 3 mois	181 895
3 mois <> 6 mois	5 152
> 6 mois	2 699
TOTAL	<u>2 068 202</u>

{5} Le solde des chèques impayés est détaillé comme suit :

<u>Année de l'impayé</u>	<u>2013</u>
Avant 2007	4 293
2007	956
2008	70
2009	4 889
2011	227
2012	31 963
2013	23 062
TOTAL	<u>65 460</u>

{6} Le solde des effets impayés est détaillé comme suit :

<u>Année de l'impayé</u>	<u>2013</u>
Avant 2007	174 158
2011	10 706
2012	2 000
2013	33 174
Total	<u><u>220 038</u></u>

Note (B-5) Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Avances et prêts au personnel	{1}	549 909	497 075
Acomptes provisionnels		7 179 952	3 131 946
Autres impôts et taxes	{2}	203 364	3 603 705
Débours sur marché		-	2 447
Autres comptes débiteurs	{3}	569 472	4 517 141
Fournisseurs avances et acomptes		173 381	442 247
Charges constatées d'avance		527 797	368 452
Produits à recevoir	{4}	3 686 196	1 844 524
Sous total :		<u>12 890 071</u>	<u>14 407 537</u>
	Provision	<u>344 543</u>	<u>169 195</u>
	TOTAL :	<u><u>12 545 528</u></u>	<u><u>14 238 342</u></u>

{1} Le détail de ce solde est le suivant :

	<u>2013</u>
Prêt à moins d'un an fonds propres	26 552
Prêt à moins d'un an fond social	263 441
Avances sur salaire	101 469
Autres prêts au personnel	158 447
TOTAL	<u><u>549 909</u></u>

{2} Le détail de ce solde est le suivant :

	<u>2013</u>
Crédit d'impôts directs	203 364
TOTAL	<u><u>203 364</u></u>

{3} Le détail de ce solde est le suivant :

		<u>2013</u>
TRUCKS GROS	(a)	22 849
ENNAKL Véhicules Industriels E.V.I		175 425
CAR GROS		130 616
Autres		240 582
TOTAL		<u><u>569 472</u></u>

(a) Il s'agit essentiellement de la facturation de la mise à disposition du personnel ENNAKL.

{4} Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>2013</u>
Ristourne Constructeurs (*)	3 332 723
Ristournes/CA local	162 617
Intérêt/placement	171 717
Autres	19 139
TOTAL	<u><u>3 686 196</u></u>

(*) Ristourne relative à la marque MAN BUS s'élève à 2 105 011 DT

Note (B-6) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Placement SICAV	38 982 764	54 230 954
Effets à l'encaissement	2 640 101	5 368 186
Chèques à l'encaissement	2 030 445	30 618
Banques créditrices		
ETTIJARI BANK	415 034	70 952
BFT	71 482	1 556 204
BH	10 902	64 723
STB	1 562 182	123 691
BT	85 049	113 034
BT DEVISE	665 328	398 493
BNA	8 716	208 521
UBCI	1 776 970	915 416
ATB	370 062	153 397
ATB DEVISE	1 640 139	281 073
BIAT {1}	1 244 405	861 900
AMEN BANK	3 119	-
AMEN BANK ENNASR	1 257	26 310
AMEN BANK CHARGUIA	213 667	461 960
AMEN BANK DEVISE	128 583	-
BANQUE ZITOUNA	93 276	-
BANQUE ZITOUNA DEVISE	129 584	24 317
BTK	24 300	32 394
UIB LAC	47 250	-
CCP	38	38
Caisses dépenses et recettes {2}	10 450	10 450
TOTAL	<u>52 155 103</u>	<u>64 932 631</u>

{1} Ce compte est fusionné avec les comptes BIAT immatriculation VW.

{2} Le détail des caisses est le suivant :

	<u>2013</u>
Caisse Dépenses	
Caisse centrale dépenses	10 000
Caisses Recettes	
Caisse véhicules neufs (Fonds de caisse)	50
Caisse dépenses magasin pièces de rechange (Fonds de caisse)	200
Caisse dépenses atelier Charguia (Fonds de caisse)	200
TOTAL	<u>10 450</u>

NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LES PASSIFS

Note (B-7) Capitaux propres

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social (*)	2 596 940	3 140 083
Résultats antérieurs	13 319 746	12 609 121
Réserves	13 570 463	13 570 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	59 487 149	59 319 667
Résultat de l'exercice	15 387 975	11 263 815
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT (1)	74 875 124	70 583 482

(1) En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, les capitaux propres au 31/12/2013, se présentent comme suit :

Détail des capitaux propres au 31 décembre 2013 et dont la distribution est exonérée en vertu des dispositions de l'art. 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014	N° Compte de capitaux propres	Solde au 31/12/2013
Capital Social	10130000	30 000 000
Réserves légales	11110000	3 000 000
Fond Social Prélèvement Sur Bénéfices	11810000	2 596 940
Réserves Renouv Immos	11820000	348 831
Autre Réserves	11830000	10 221 632
Résultat reportés	12100000	13 319 746
Résultat de l'exercice	12100000	15 387 975
Total des capitaux propres au 31/12/2013		74 875 124

(*) : Le détail de la rubrique fonds social se présente comme suit :

Réserve pour fonds social au 31/12/2012	3 140 083
<u>A déduire</u>	
- Aides et dons au personnel	741 863
- Financement activité sportive et excursion	16 790
- Financement du coût de la restauration	370 735
<u>A ajouter</u>	
- Affectation du résultat 2012	563 190
- Produits des prêts accordés au personnel	23 055
Fonds social disponible au 31/12/2013	2 596 940

Note (B-8) Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Provision pour risques et charges (*)	622 199	698 537
TOTAL	622 199	698 537

(*) : Provisions relatives à des affaires en contentieux.

Note (B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Provision pour départ à la retraite	142 670	142 670
TOTAL	142 670	142 670

Note (B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Fournisseurs locaux	{1}	1 543 176	2 416 531
Fournisseurs réseau	{2}	587 262	440 026
Fournisseurs d'immobilisations		148 997	316 229
Fournisseurs groupe	{3}	843 151	1 705 700
Fournisseurs étrangers	{4}	75 360 617	82 239 659
Fournisseurs étatiques		-	1 018
Fournisseurs, effets à payer		955 107	1 110 152
Fournisseurs, retenue de garantie	{5}	291 222	1 242 363
Fournisseurs, factures non parvenues		-	133 795
TOTAL		79 729 532	89 605 473

{1} le détail de la rubrique "Fournisseurs Locaux" est le suivant :

	<u>2013</u>
STE MEDIA COM TUNISIA	88 934
TOTAL TUNISIE	94 386
C T N	157 016
ASSURANCE LA CARTE	127 256
SODEXO	43 733
STE GRIMALDI TUNISIE	208 883
STE MFBI	37 055
PROMOGARDE	88 249
ASSURANCE COMAR	63 533
LDB MICA	36 457
DIVERS	597 674
TOTAL	<u>1 543 176</u>

{2} le détail de la rubrique "Fournisseurs Réseau" est le suivant :

	<u>2013</u>
BIZERTE MOTORS	24 346
SAVES PLUS SARL	37 351
GLOBAL MOTORS SERVICES "G.M.S"	38 713
STE GHAYEN	23 077
STE SUPER SERVICE AUTOMOBILE	98 475
ST LE POIDS LOURD	13 925
STE AUTOS ET SERVICES	6 835
STE MECANAU	32 775
STE MYRAGE PRO	17 856
STE MECANIQUE MODERNE	27 571
STE SAHEL AUTO PASSION	75 450
STE SFAX AUTOS	43 167
STE SLAH AYED ET FILS	35 840
STE LOTFI KACEM & COMPAGNIE	106 241
COPIA	2 325
TPA	3 315
TOTAL	<u>587 262</u>

{3} le détail des "Fournisseurs Groupe" est le suivant :

	<u>2013</u>
CAR GROS	843 151
TOTAL	<u>843 151</u>

{4} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2013</u>
VOLKSWAGEN	56 287 507
AUDI	5 929 334
PORSCHE	1 287 547
SEAT	11 524 921
DIVERS	331 308
TOTAL	<u>75 360 617</u>

{5} Le détail de cette rubrique "Fournisseurs, Retenue de garantie" est le suivant :

	<u>2013</u>
TES	4 200
STE L'HABITAT	12 453
COTRAS	3 071
ENTRELEC	97 432
ETS TRABELSI INDUSTRIES	1 020
FONDATION TRAVAUX SPECIAUX	30 995
STE SOPEM	3 162
TEC	1 399
TMEI	69 879
WATER SYSTEM	767
BEN KAHLA	37 562
KARIM KASMI	4 065
STE PORTES AUTOMATIQUE	786
TELECOM SRVICES	21 969
MAKNI	2 462
TOTAL	<u>291 222</u>

Note (B-11) Autres passifs courants

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Personnel et comptes rattachés		7 075	5 265
Clients, avances et acomptes sur commandes	{1}	2 121 665	3 443 902
Etat, impôts et taxes	{2}	6 662 617	2 312 679
Provision pour congés payés		775 344	828 461
Débours douanes		184 274	104 474
Débours cartes grises		253 313	171 198
Actionnaires, dividendes à payer		-	-
CNSS		755 338	704 860
Assurance groupe		463 628	263 289
Charges à payer		1 251 102	803 752
Produits constatés d'avance		273 272	244 592
Créditeurs divers		34 789	738 843
TOTAL		<u>12 782 417</u>	<u>9 621 315</u>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2013</u>
Clients ventes en devise	1 898 441
Clients particuliers	45
Clients avances sur réparation atelier	19 557
Clients avances sur achats pièces de rechange	90 284
Clients extension de garantie	55 027
Divers	58 311
TOTAL	<u>2 121 665</u>

{2} Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>2013</u>
Autres impôts (déclaration mensuelles)	4 610 999
Impôts sur les sociétés	2 051 618
TOTAL :	<u>6 662 617</u>

Note (B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
BIAT TUNISAIR IMMAT VW (*)	310 879	311 375
AMEN BANK	-	540
ATB DUBOSVILLE	41 402	-
BANQUE ZITOUNA	-	68 673
TOTAL	<u>352 281</u>	<u>380 588</u>

(*) : Ce compte est fusionné avec le compte BIAT principal.

5. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Note (R-1) Chiffre d'affaires

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Ventes véhicules neufs	249 469 136	225 623 387
Ventes véhicules neufs en hors taxe	11 614 744	8 785 716
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	11 659 762	9 208 771
Ventes travaux atelier	2 516 156	2 098 460
Ventes garanties pièces de rechange	3 949 532	3 007 106
Ventes garanties mains d'œuvres	74 447	71 274
Ventes carburants	11 964	3 653
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	98 449	50 814
Ventes accessoires véhicules neufs	114 608	15 153
TOTAL	<u>279 508 798</u>	<u>248 864 335</u>

Note (R-1) Remises accordées sur ventes

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	346 256	177 743
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	615 407	520 619
TOTAL	<u>961 663</u>	<u>698 362</u>

Note (R-2) Achats de marchandises

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Achats de Véhicules neufs	187 212 100	168 631 678
Achats de pièces de rechange	13 088 306	13 244 965
Achats des accessoires	213 813	17 103
Achats équipements	74 094	202 987
Frais de transit	101 207	106 116
Droits de douane	37 544 160	39 428 721
Assurance maritime	267 447	217 268
Fret maritime	4 216 264	3 957 129
Frais de gardiennage (STAM)	129 837	285 321
Frais de magasinage	129 225	289 796
Frais d'acheminement	(2 264)	-
Achats de lubrifiants	423 807	207 124
Achats carburants	513 673	552 862
Travaux extérieurs	120 313	94 473
Achats atelier	152 329	181 533
Frais bancaires d'ouverture d'accréditif	558 729	518 518
Provision sur stock OR	208 405	1 159 131
Reprise sur stock VN	(257 491)	-
TOTAL	<u>244 693 952</u>	<u>229 094 725</u>

Note (R-2) Variation de stock

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Stock des travaux encours		
Stock initial	3 397 337	1 881 100
Stock final	1 945 906	3 397 337
Stock véhicules neufs		
Stock initial	31 612 340	24 587 891
Stock final	33 876 920	31 612 340
Stock lubrifiants		
Stock initial	55 133	42 552
Stock final	76 564	55 133
Stock carburants		
Stock initial	50 710	15 665
Stock final	26 078	50 710
TOTAL	<u><u>(809 948)</u></u>	<u><u>(8 588 312)</u></u>

Note (R-3) Frais de distribution

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Charge salariale des commerciaux	1 417 660	1 596 922
Commissions sur vente personnel	185 061	177 448
Commissions sous concessionnaires	847 707	884 742
Bonus sous concessionnaires	323 660	347 525
Frais marketing	1 488 901	1 082 687
Abonnements constructeurs	217 162	174 166
Autres frais sur vente (*)	926 745	1 074 510
TOTAL	<u><u>5 406 896</u></u>	<u><u>5 338 000</u></u>

(*) : Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Remboursement 1 ^{ère} inspection véhicules neufs	286 832	364 876
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	166 927	272 516
Frais des plaques d'immatriculation	142 050	126 035
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	88 560	79 950
Frais de transit sur vente	171 767	165 769
Frais d'homologation et de visite technique	43 708	315
Divers	26 901	65 049
TOTAL	<u><u>926 745</u></u>	<u><u>1 074 510</u></u>

Note (R-4) Autres produits d'exploitation

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Ristournes sur chiffre d'affaires constructeurs	784 190	429 847
Quote-part dans les charges communes	367 551	226 201
Commissions sur vente en hors taxe	15 338	-
Inscription 4CV	4 585	17 130
Frais de gestion et autres ventes	97 778	66 612
Ristournes TFP	94 590	86 963
Jetons de présence	15 000	15 000
Location	159 376	212 358
Transfert de charge (*)	2 672 174	1 454 590
TOTAL	<u>4 210 582</u>	<u>2 508 701</u>

(*) : Le solde de ce compte est constitué essentiellement d'un montant de 1 1797 400 DT représentant des remboursements de garantie constructeur relatifs au réseau d'ENNAKL.

Note (R-5) Autres charges d'exploitation

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dons et subventions	33 100	23 800
Remboursement garanties réseau ENNAKL	2 295 066	473 533
Réceptions cadeaux et restaurations	144 536	143 075
Documents et abonnements locaux	14 817	14 408
Frais séminaires	68 439	68 940
Locations voitures / bus (SAV)	1 716 561	2 962 265
Divers charges	29 979	23 677
TOTAL	<u>4 302 498</u>	<u>3 709 698</u>

Note (R-6) Frais d'administration

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Entretien et réparation (INCADEA)	924 956	467 468
Gardiennage	1 002 436	754 233
Personnel intérimaire et sous-traitance générale	55 381	181 236
Honoraires	509 816	635 431
Energie	320 954	234 271
Communication et Internet	262 370	239 940
Charge de personnel (autre que la charge salariale des commerciaux) {*}	10 958 036	8 257 404
Assurance	207 083	166 269
Impôts et taxes	1 007 981	887 079
Transport de marchandises	80 214	162 190
Frais de déplacement	635 347	632 626
Location	199 435	131 323
Dotations aux amortissements et résorptions	2 541 730	2 042 599
Dotations aux provisions	453 850	562 107
Reprises sur provisions	(45 072)	(85 225)
TOTAL	<u>19 114 517</u>	<u>15 268 951</u>

{*} : Une provision a été constatée, au 31/12/2013, relative à la prime de productivité pour l'année 2013 pour un montant total de 593 243 DT.

Note (R-7) Charges financières nettes

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Frais bancaires	63 500	63 042
Pertes de change	12 063	11 911
Autres charges financières	194 379	408
Gains de change	(130 785)	-
TOTAL	<u><u>139 157</u></u>	<u><u>75 361</u></u>

Note (R-8) Produits des placements

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Produits nets sur placements	2 287 521	1 546 794
Produits sur placement SICAV	(1) 466 841	835 667
Dividendes reçus	(2) 4 398 097	2 978 495
Intérêts créditeurs	125 473	175 592
Autres produits financiers	4 330	79 887
Reprise sur provision des titres de participation SDA	1 199 642	1 300 358
Perte sur cession des titres SDA	(1 199 797)	-
TOTAL	<u><u>7 282 107</u></u>	<u><u>6 916 793</u></u>

(1) : Revenus des valeurs mobilières de placement en SICAV obligataires.

(2) : Les dividendes se détaillent comme suit :

- CAR GROS: 2 999 850

- ATTOJARI BANK: 1 035 547

- ATL: 362 701

Note (R-9) Autres gains ordinaires

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Produits non récurrents	87 414	406 772
Différences de règlement et débours	50 637	58 601
Profits sur cessions d'immobilisations	220 318	158 257
TOTAL	<u><u>358 369</u></u>	<u><u>623 630</u></u>

Note (R-10) Autres pertes ordinaires

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Autres pertes	57 138	-
Pertes sur créances irrécouvrables	17 804	38 892
Différences de règlement et débours	7 134	57 451
Pénalités de retard	29 452	88 502
TOTAL	<u><u>111 528</u></u>	<u><u>184 845</u></u>

6. NOTE SUR LE TRESORERIE DE FIN DE PERIODE

La trésorerie de fin de période se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Placements SICAV	38 982 764	54 230 954
Chèques clients en portefeuille	2 030 445	30 618
Effets clients en portefeuille	2 640 101	5 368 186
Comptes bancaires débiteur et CCP	8 491 343	5 292 423
Caisse	10 450	10 450
Découverts bancaires	(352 281)	(380 588)
TOTAL	<u>51 802 822</u>	<u>64 552 043</u>

7. NOTES SUR LE RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours, se présentent comme suit :

	<u>2013</u>
Résultat net	15 387 975
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	15 387 975
Nombre moyen d'actions ordinaire en circulation (*)	30 000 000
Résultat par action	0.513

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de la période

(*) Le calcul du nombre moyen d'actions ordinaire en circulation est le suivant :

		Actions émises	Actions en circulation
01-janv-10	Nombre d'action d'ouverture	18 000 000	18 000 000
25-mars-10	Augmentation de capital par incorporation des réserves (*)	12 000 000	30 000 000
	Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	<u>30 000 000</u>	

(*) L'augmentation du capital de la société est réalisée par incorporation d'une partie des réserves. La distribution d'actions gratuites est une émission sans contrepartie, elle est traitée comme si elle s'était produite à l'ouverture de l'exercice 2009.

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2013

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2013
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions AU 31/12/2013	(-)Cessions ou reclassements	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements AU 31/12/2013	Amortissements des cessions/Reclassements Provision et reprise sur provision	Cumul des amortissements AU 31/12/2013	
	31/12/12	2013	2013	31/12/13	31/12/12	2013	2013	31/12/13	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	895 640	1 820	-	897 460	874 207	21 071	-	895 278	2 182
Autres Immob.Incorporelles	16 741	25 896	-	42 637	10 126	7 312	-	17 438	25 199
Total immobilisations incorporelles	912 381	27 716	-	940 097	884 333	28 383	-	912 716	27 381
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	7 303 881		-	7 303 881	-	-	-	-	7 303 881
Constructions	14 998 797	38 070	-	15 036 866	4 546 993	774 059	-	5 321 052	9 715 815
Installation technique	297 490		-	297 490	53 522	14 972	-	68 494	228 996
A A I Technique	401 966		-	401 966	399 782	1 119	-	400 901	1 065
A A I Générale	5 749 450	550 026	-	6 299 476	1 933 227	501 906	-	2 435 133	3 864 343
Matériels de transport	3 494 860	614 078	791 825	3 317 113	1 471 772	630 642	446 186	1 656 228	1 660 885
Equipements de bureau	1 301 426	59 079	-	1 360 505	599 136	97 167	-	696 303	664 202
Matériels informatiques	1 568 661	76 029	-	1 644 691	1 312 732	137 865	-	1 450 597	194 094
Matériels et outillages	3 030 688	1 263 735	-	4 294 424	1 481 479	280 642	-	1 762 121	2 532 303
Immobilisations en cours	209 190	143 956	-	353 145	-	-	-	-	353 145
Total immobilisations corporelles	38 356 409	2 744 973	791 825	40 309 557	11 798 642	2 438 372	446 186	13 790 828	26 518 729
Avances et commandes sur immobilisations	26 039	2 976		29 015					29 015
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	39 294 829	2 772 689	791 825	41 278 669	12 682 975	2 466 755	446 186	14 703 544	26 575 126

**A2-TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS
AU 31/12/2013**

Actions	Activités	Participations cumulées fin 2012			Participations 2013						Total	% de détention
		Nbre actions souscrites/ achetées	Cours	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/ achetées	Cours	Valeur d'acquisition	Nbre actions cédées	Cours	Valeur de cession		
CAR GROS	Vente en gros pièces de rechange	19 999	100	1 999 900							1 999 900	99,99%
A.T.L	Leasing	1 813 505	2,551	4 627 143							6 547 329	10,67%
		640 062	3	1 920 186								
		213 354	0	Actions gratuites								
HEVI					243	10	2 430				2 430	48,60%
ATTIJARI BANK	Banque	772 796	13,584	10 498 003							10 498 003	1,94%
SICAR							3 000 000				3 000 000	
TOTAL				19 045 232							22 047 662	

**A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31/12/2013**

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2012	30 000 000	3 000 000	10 221 632	348 831	12 609 121	3 140 083	11 263 815	70 583 482
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2012 (PV de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013)								
Affectation en résultats reportés					11 263 815		(11 263 815)	-
Affectation en fonds social					(563 190)	563 190		-
Dividendes distribués					(9 990 000)			- 9 990 000
Mouvements sur fonds social						(1 106 333)		- 1 106 333
Résultat de la période							15 387 975	15 387 975
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2013	30 000 000	3 000 000	10 221 632	348 831	13 319 746	2 596 940	15 387 975	74 875 124

A5-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2013

	2012	2013		2012	2013		2012	2013
Produits			charges			Soldes		
Ventes de marchandises	248 165 973	278 547 135	Cout d'achat des marchandises vendues	219 347 282	243 933 091			
Marge commerciale	28 818 691	34 614 044				Marge commerciale	28 818 691	34 614 044
			Autres charges externes	10 870 604	12 283 269			
Valeur ajoutée Brute	17 948 087	22 330 775				Valeur ajoutée Brute	17 948 087	22 330 775
			Impôts et taxes	894 792	1 029 379			
			Charges de personnel	10 031 773	12 560 757			
Excédent brut d'exploitation	7 021 522	8 740 640				Excédent brut d'exploitation	7 021 522	8 740 640
Autres produits ordinaires	3 132 331	4 568 951	Autres charges ordinaires	184 845	111 528			
Produits financiers	5 616 435	7 281 952	Charges financières	75 361	139 156			
			Dotations aux amort et aux prov	2 378 255	2 901 265			
			Impot/résultat ordinaire	1 868 013	2 051 618			
Résultat des activités ordinaires	11 263 815	15 387 975				Résultat des activités ordinaires	11 263 815	15 387 975
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Résultat net après modifications comptables	11 263 815	15 387 975				Résultat net après modifications comptables	11 263 815	15 387 975

A4-ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2013

I) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (LETTRE DE CREDIT STAND BY)

En euro

BANQUE	MONTANT LC STANDBY	TOTAL
BT	15 000 000	15 000 000
BNA	15 000 000	15 000 000
UBCI	12 500 000	12 500 000
ATB	13 000 000	13 000 000
ATTIJARI	6 000 000	6 000 000
AB	6 000 000	6 000 000
TOTAL	67 500 000	67 500 000

II) ETAT DES CAUTIONS BANCAIRES

en dinars

NATURE	B I A T	UBCI	STB	BANQUE ZITOUNA	TOTAL
Caution provisoire	265 960	1 500		7 600	275 060
Caution définitive	826 812	3 900		188 309	1 019 021
Caution de retenue de garantie	500 732			99 435	600 167
Caution Admission Temporaire	5 194 131				5 194 131
Autres	1 036 760			75 000	1 111 760
TOTAL	7 824 395	5 400	0	370 344	8 200 139

III) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (VOITURES LIVREES)

en EURO

BANQUE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL
ATB	2 329 472	2 812 547	0	0	0	0	5 142 019
ATTIJARI		981 631	134 014	2 121 818	1 416 491		4 653 954
BNA	901 285						901 285
UBCI	3 450 257	425 168	814 658		966 722		5 656 805
BT	1 070 298	3 439 872	6 369 493		1 795 273	7 477 273	20 152 209
AB	77 746	306 972	1 670 663				2 055 381
TOTAL	7 829 058	7 966 190	8 988 828	2 121 818	4 178 486	7 477 273	38 561 653

TUNIS, le 30 Avril 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES
LA CHARGUIA II 1080 – TUNIS -

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société ENNAKL Automobiles, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 Décembre 2013 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **168 510 123 DT** et un résultat bénéficiaire de **15 387 975 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société ENNAKL Automobiles. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL Automobiles arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société ENNAKL Automobiles SA avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Kaïs FEKIH
Managing Partner

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que votre Conseil d'Administration nous a avisés des conventions et engagements réglementés suivants :

I- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2013

- Location par la société « ENNAKL Automobiles » à la société « CAR GROS » d'un local sis à la zone industrielle CHARGUIA II d'une superficie globale de 1 250 m² et qui consiste essentiellement en un magasin de pièces de rechange de 1 200 m² et d'un showroom de 50 m². Le loyer est fixé annuellement, selon l'avenant du 01/01/2009, à un montant annuel toutes taxes comprises de 122 273 DT.

II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2013

L'examen des comptes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés au 31/12/2013, nous a permis de relever les conventions et engagements réglementés suivants :

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 433 712 DT, sous forme de charges communes relatives à l'exercice 2013.
 - Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 1 103 578 DT, ce montant se détaille comme suit :
 - Vente véhicules : 94 960 DT
 - Entretien et réparation : 10 790 DT
 - Vente pièces de rechange et accessoires : 997 828 DT
 - La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a bénéficié de Ristournes sur chiffre d'affaire CARGROS pour une valeur tous taxes comprises de 301 755 DT.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 14 218 027 DT, au titre des ventes de pièces de rechange.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 478 763 DT, au titre des ventes d'outillages.
- Mise à disposition par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un immeuble dénommé « Tour Afrique » sis à la zone industrielle ARIANA, destiné exclusivement au stationnement des véhicules.

Le loyer est fixé, pour la période allant du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2013, selon le contrat liant les deux parties à un montant annuel de 155 761 DT toutes taxes comprises.

- Les placements de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2013 auprès de l'« AMEN BANK » se détaillent comme suit :

(Exprimé en DT)

Montant	Taux	Date de souscription	Date d'échéance
4 500 000	6,65%	10/05/2013	09/05/2014
3 000 000	6,40%	24/06/2013	23/01/2014
1 000 000	6,40%	04/07/2013	03/01/2014
7 000 000	6,75%	29/11/2013	28/02/2014
2 000 000	6,25%	25/12/2013	15/01/2014

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a ouvert un compte d'investissement auprès de la société « AMEN SICAR » pour un montant de 3 000 000 DT et dont l'échéance est prévue pour le 31/12/2018.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a encouru des frais d'assurance pour le compte de la compagnie « COMAR ASSURANCES » pour un montant tous taxes comprises de 180 345 DT.

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS :

Conformément aux dispositions de l'article 200. § II. Alinéa 5 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons synthétisé les rémunérations des dirigeants de la société dans le tableau ci-dessous :

(Exprimé en DT)

Nature des rémunérations (En Brut)	BRAHIM DEBBACHE		HECHMI BLOUZA		SAHIR DJELJLI	
	Président directeur Général		Secrétaire Général du 2 mai 2013 au 31/12/2013		Directeur Général Adjoint du 01/01/2013 au 31/01/2013	
	Charges de l'exercice 2013	Passifs de l'exercice 2013	Charges de l'exercice 2013	Passifs de l'exercice 2013	Charges de l'exercice 2013	Passifs de l'exercice 2013
Salaires et primes	324 629	0	70 695	0	0	0
Voiture de fonction	1 430	0	1 320	0	0	0
Quota essence	7 536	0	7 536	0	0	0
Solde de tout compte	-	-	-	-	260 640	0
TOTAL	333 595	0	79 551	0	260 640	0

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations de cette nature.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Kaïs FEKIH
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Lotfi SALLEMI (Management Business Consulting).

BILAN
SOTIPAPIER
Arrêté au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>2 013</i>	<i>2 012</i>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	V.1	176 294	176 294
<i>Moins Amortissements</i>		-176 294	-176 294
		-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	V.2	48 520 297	45 182 615
<i>Moins Amortissements</i>		-42 685 310	-41 497 160
		5 834 987	3 685 455
<i>Immobilisations financières</i>	V.3	1 461 594	1 324 280
<i>Moins Provisions</i>		-210 000	-210 000
		1 251 594	1 114 280
Total des actifs immobilisés		7 086 581	4 799 735
Total des actifs non courants		7 086 581	4 799 735
ACTIFS COURANTS			
<i>Stocks</i>	V.4	12 157 181	16 684 855
<i>Moins Provisions</i>		-322 991	-371 126
		11 834 190	16 313 729
<i>Clients et comptes rattachés</i>	V.5	18 908 129	10 092 765
<i>Moins Provisions</i>		-74 549	-24 470
		18 833 580	10 068 295
<i>Autres actifs courants</i>	V.6	447 814	1 854 841
<i>Placements et autres actifs financiers</i>	V.7	3 769 681	5 604 290
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	V.8	2 901 703	1 183 396
Total des actifs courants		37 786 968	35 024 551
TOTAL DES ACTIFS		44 873 549	39 824 286

BILAN
SOTIPAPIER
Arrêté au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	2 013	2 012
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>			
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
<i>Capital</i>		23 950 000	21 700 000
<i>Réserves Légales</i>		2 170 000	1 970 000
<i>Résultats reportés</i>		325 430	266 436
<i>Autres Capitaux propres</i>		237 353	486 675
<i>Total des capitaux propres avant le résultat de l'exercice</i>		26 682 783	24 423 111
<i>Résultat de l'exercice</i>		8 762 807	8 476 494
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	V.9	35 445 590	32 899 605
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
<i>Provision pour risques</i>	V.10	40 650	-
<i>Total des passifs non courants</i>		40 650	-
<i>Passifs courants</i>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	V.11	5 821 917	4 513 239
<i>Autres passifs courants</i>	V.12	2 554 169	1 860 165
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	V.13	1 011 223	551 277
<i>Total des passifs courants</i>		9 387 309	6 924 681
<i>Total des passifs</i>		9 427 959	6 924 681
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		44 873 549	39 824 286

ETAT DE RESULTAT
SOTIPAPIER
Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	VI.1	55 432 930	48 414 080
Total des produits d'exploitation		55 432 930	48 414 080
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks		-695 832	-1 498 611
Achats de marchandises consommés	VI.2	25 677 525	22 787 649
Achats d'approvisionnements	VI.3	11 354 801	9 434 826
Charges de personnel	VI.4	3 843 120	3 427 690
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	1 230 742	1 474 140
Autres charges d'exploitation	VI.6	3 507 126	2 732 918
Total des charges d'exploitation		44 917 482	38 358 612
Résultat d'exploitation		10 515 448	10 055 468
Charges financières nettes	VI.7	-442 881	-524 892(*)
Produits des placements	VI.8	385 279	276 016
Honoraires non récurrents	VI.9	-167 662	-
Autres gains ordinaires	VI.10	250 052	293 657(*)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 540 236	10 100 249
Impôt sur les bénéfices		-1 777 429	-1 623 755
Résultat des activités ordinaires après impôt		8 762 807	8 476 494
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		8 762 807	8 476 494
Effets des modifications comptables		-	-
-		-	-
Résultat après modifications comptables		8 762 807	8 476 494

(*) : Colonne comparative retraitée pour des besoins de comparabilité (Se référer à la note IV.6)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
SOTIPAPIER
Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	2 013	2 012*
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
<i>Résultat net</i>		8 762 807	8 476 494
<i>Ajustements pour :</i>			
- <i>Amortissements et provisions</i>		1 230 742	1 332 202
- <i>Résorption de la prime de mise à niveau</i>		-249 322	-274 853
- <i>Variation des :</i>			
* <i>Stocks</i>		4 527 674	-981 622
* <i>Créances</i>		-8 815 364	-4 142 415
* <i>Autres actifs</i>		1 407 027	-1 189 399
* <i>Fournisseurs et autres dettes</i>		1 308 679	1 538 819
* <i>Autres passifs</i>		694 005	195 486
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<i>VII.1</i>	8 866 248	4 954 713
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
<i>Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations Corporelles</i>		-3 337 682	-1 026 306
<i>Décaissements (/Encaissements) liés à la cession d'immobilisations financières</i>		-137 314	794 847
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<i>VII.2</i>	-3 474 996	-231 459
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
<i>Distribution de dividendes</i>		-5 967 500	-8 500 000
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<i>VII.3</i>	-5 967 500	-8 500 000
<i>Variation de trésorerie</i>	<i>VII.4</i>	-576 248	-3 776 747
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		6 236 409	10 013 156
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		5 660 161	6 236 409

(*) : Colonne comparative retraitée pour des besoins de comparabilité

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La société «SOTIPAPIER», a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul). Elle produit du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Test Liner et du papier Fluting. Elle possède une capacité de production de 50.000 tonnes par an, emploie plus de 270 personnes et a réalisé, en 2013, un chiffre d'affaires dépassant les 55.4 millions de Dinars Tunisiens.

II. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2013 est marqué par la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2013 d'introduire en bourse la société «SOTIPAPIER» et ce par la cession par des actionnaires actuels au public de 9.580.000 actions représentant 40% des 23.950.000 actions formant l'intégralité du capital social au prix de 5 Dinars Tunisiens l'action.

III. Référentiel comptable

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises régi par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et des principes comptables généralement admis.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, ainsi que les notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les conventions comptables de base et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Unité monétaire

Les états financiers de la société SOTIPAPIER sont libellés en Dinar Tunisien.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10%
Matériels et Outillages	30%
Matériels de transport	20%
A.A.I	20%
Mobiliers de bureau	20%

2- Stocks

Les stocks de «SOTIPAPIER» sont constitués des rubriques suivantes :

1. Stock de matières premières,
2. Stock de matières consommables,
3. Stock de produits finis au coût de production.

La valorisation des stocks de matières premières et consommables est effectuée selon la méthode du FIFO (*First In First Out*).

3- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

1. La livraison a été effectuée,
2. Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
3. Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
4. Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

4- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

5- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 25 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, il a été décidé de constituer une provision pour IDR, et ce, afin de tenir compte de cet engagement futur de la société.

Cette provision a été estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie telle que définie par la norme IAS 19 «Avantages du personnel».

6- Présentation de l'état de résultat

Les gains de change ont été reclassés en 2012 depuis la rubrique « Autres gains ordinaires » vers la rubrique « Charges financières nettes ». Le tableau qui suit illustre les implications de ce reclassement :

Libellé	2012 colonne publiée	Reclassement 2012	2012 colonne retraitée
Autres gains ordinaires	302 152	-8 495	293 657
Charges financières nettes	-533 387	+8 495	-524 892

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 176.294 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Concession brevet et procédés	176 294	176 294
Total	176 294	176 294

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 48.520.297 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Terrain	204 964	204 964
Constructions	5 333 509	5 313 072
A.A.I	1 406 960	1 366 307
Outillage industriel	39 899 881	36 684 643
Matériel de transport	1 370 944	1 341 876
M.M.B	293 512	271 753
Avance sur acquisition d'immobilisations	10 527	-
Total	48 520 297	45 182 615

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Participations	643 225	643 225	-
Dépôts et cautionnements	818 369	681 055	137 314
Total	1 461 594	1 324 280	137 314

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Marina Hôtel	350 000	350 000	-
ECRT	200 000	200 000	-
BTS	40 000	40 000	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	-
SOFIJA	15 000	15 000	-
SODEK	10 000	10 000	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-
TUNISAIR	225	225	-
Provision	-210 000	-210 000	-
Total	433 225	433 225	-

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres Marina Hôtel.
Les dépôts et cautionnements se rapportent essentiellement aux avances sur la consommation de gaz et d'électricité.

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2013 à 12.157.181 DT contre 16.684.855 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Matières premières	2 707 261	9 207 272	-6 500 011
Fournitures consommables	2 889 915	1 613 410	1 276 505
Produits finis	4 274 839	5 864 173	-1 589 334
Produits finis importés	2 285 166	-	2 285 166
Total	12 157 181	16 684 855	-4 527 674

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2013 à 322.991 DT est relative aux matières premières constituées par la pâte en bobine acquise en 2010.

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2013 à 18.908.129 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Clients KRAFT	359 319	1 090 495	-731 176
Clients PAP BLANC	363	363	-
Clients DOUTEUX BLANC	74 549	85 923	-11 374
Clients LINER	778 137	757 709	20 428
Clients ventes d'énergie	532 430	408 473	123 957
Clients ventes au comptant	2 402	2 402	-
Effets à recevoir KRAFT	12 509 180	6 688 402	5 820 778
Effets à recevoir LINER	4 168 021	576 782	3 591 239
Chèques en portefeuille	483 728	482 216	1 512
Total	18 908 129	10 092 765	8 815 364
Provision sur client	-74 549	-24 470	-50 079
Total net	18 833 580	10 068 295	8 765 285

6. Autres actifs courants

Le solde des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2013 à 447.814 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs locaux	5 243	1 447	3 796
Fournisseurs étrangers	50 672	22 792	27 880
Avances	91 953	74 881	17 072
Etat impôts et taxes (TVA)	259 701	1 179 783	-920 082
Débiteurs divers	11 103	528 311	-517 208
Charges constatées d'avance	29 142	47 627	-18 485
Total	447 814	1 854 841	-1 407 027

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2013, comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Prêts au personnel	33 035	34 290	-1 255
Prêts cadre	44 062	21 062	23 000
Prêts CNSS	2 270	3 322	-1 052
Placements sicav	3 690 314	545 616	3 144 698
Placement BT	-	2 000 000	-2 000 000
Placement STB	-	3 000 000	-3 000 000
Total	3 769 681	5 604 290	-1 834 609

8. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à 2.901.703 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
ATB MEGRINE	-	61 075	-61 075
BT	685 357	270 303	415 054
BANQUE ZITOUNA	8 771	8 771	-
UBCI	-	13 017	-13 017
BNA TUNIS	14 871	-	14 871
EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE	-	787 484	-787 484
EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	2 158 472	8 135	2 150 337
CAISSE	-	379	-379
CAISSE BELLY	34 232	34 232	-
Total	2 901 703	1 183 396	1 718 307

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Actionnaires	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant	%	Montant	%
HAN LUX SARL	8 056 780	33,64%	7 299 880	33,64%
Value Consulting	4 354 110	18,18%	3 945 060	18,18%
HAN TN	4 354 110	18,18%	3 945 060	18,18%
Abdelkader Hamrouni	6 943 811	28,99%	6 291 470	28,99%
Mohamed Fourati	75 695	0,32%	68 584	0,32%
Maissa Hamrouni	62 659	0,26%	56 772	0,26%
Chaima Hamrouni	62 659	0,26%	56 772	0,26%
Mhirs Asma	23 304	0,10%	21 114	0,10%
Salha Mzabi	9 222	0,04%	8 356	0,04%
Adellatif Hamrouni	3 825	0,02%	3 466	0,02%
Khairuddin Hamrouni	3 825	0,02%	3 466	0,02%
Total	23 950 000	100%	21 700 000	100%

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2013 à 35.445.590 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	21 700 000	1 970 000	266 436	486 675	8 476 494	32 899 605
Réserves légales	-	200 000	-	-	-200 000	-
Résultats reportés	-	-	58 994	-	-58 994	-
Dividendes	-	-	-	-	-5 967 500	-5 967 500
Résorption de la prime de mise à niveau	-	-	-	-249 322	-	-249 322
Augmentation du capital	2 250 000	-	-	-	-2 250 000	-
Résultat 2013	-	-	-	-	8 762 807	8 762 807
Capitaux propres au 31/12/2013	23 950 000	2 170 000	325 430	237 353	8 762 807	35 445 590

10. Provision pour risques et charges

La provision concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 40.650 DT au 31 décembre 2013 contre un solde nul au 31 décembre 2012.

11. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 5.821.917 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs locaux	2 209 295	2 862 937	-653 642
Fournisseurs étrangers	2 910 973	737 309	2 173 664
Fournisseurs effets à payer	701 649	912 993	-211 344
Total	5 821 917	4 513 239	1 308 678

12. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2013 à 2.554.169 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Clients Kraft	-	190	-190
Clients Liner	140	140	-
Rémunérations dues au personnel	8 765	9 212	-447
I U R	89 752	90 609	-857
Etat droit de douane	114 190	2 207	111 983
Etat impôt sur les bénéfices	480 423	164 767	315 656
TVA sur transport 12 %	68	35	33
TVA sur vente 18%	4 872	2 525	2 347
TVA sur société non résidente	-	3 305	-3 305
TVA à payer	-	1 411	-1 411
Timbre loi 93-53 du 17/05/93	65	63	2
Retenue 1.5%	1 045	705	340
Retenue 5%	561	100	461
Créditeurs divers	-	65 296	-65 296
Dettes envers les actionnaires	1 003	1 003	-
CNSS	295 323	261 446	33 877
Charges à payer	1 356 049	1 191 434	164 615
Congés à payer	201 913	65 717	136 196
Total	2 554 169	1 860 165	694 004

13. Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1.011.223 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
RET UGTT	876	1 874	-998
A T B EL JAZIRA	1 133	1 133	-
BT GROMBALIA	255 315	360 474	-105 159
S T B MEGRINE	297 853	14 763	283 090
U I B	386	386	-
BIAT	19 461	48 996	-29 535
B.S	332	332	-
BANQUE DE L'HABITAT	1	1	-
B N A TUNIS	-	61 428	-61 428
BTK	1 250	1 243	7
AB AMEN BANK	136 238	60 647	75 591
UBCI	269 113	-	269 113
ATB MEGRINE	29 265	-	29 265
Total	1 011 223	551 277	459 946

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2013 à 55.432.930 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Vente Kraft	37 821 539	33 038 209	4 783 330
Vente Liner	15 437 468	13 787 581	1 649 887
Vente Energie	1 776 090	1 309 030	467 060
Autres	397 833	279 260	118 573
Total	55 432 930	48 414 080	7 018 850

2. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 25.677.525 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Variation stock de MP	6 500 011	451 037	6 048 974
Achats vieux papier étranger	2 126 896	826 191	1 300 705
Achat pâte à papier	11 195 005	17 182 303	-5 987 298
Achats MP locale V Papier	3 386 496	3 866 151	-479 655
Achat Papier KRAFT	2 161 875	-	2 161 875
Frais sur achats	307 242	461 967	-154 725
Total	25 677 525	22 787 649	2 889 876

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats et approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 11.354.801 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Consommation GAZ	7 442 546	6 171 833	1 270 713
Achats électricité	213 791	439 477	-225 686
Achats eau	49 632	48 777	855
Variation stock autres approvisionnement	-1 276 505	65 952	-1 342 457
Achats emballages	156 545	131 960	24 585
Achats pièces de rechange	1 049 021	723 322	325 699
Achats gasoil	83 320	108 860	-25 540
Achats sel gros	-	20 682	-20 682
Fourniture de bureau	40 717	32 621	8 096
Achats matières consommables	2 637 378	1 151 405	1 485 973
Achats feutre et toile	320 551	173 089	147 462
Achats oxygène+AZOTE	-	8 112	-8 112
Achats sulfates	-	2 033	-2 033
Achats consommables locales	392 172	159 842	232 330
Frais sur achats	245 633	196 861	48 772
Total	11 354 801	9 434 826	1 919 975

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3.843.120 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Salaires de base	2 237 318	2 064 714	172 604
Primes	693 893	594 407	99 486
Congés payés	282 829	198 594	84 235
Indemnités de stage	750	-	750
Indemnités apprentissage	15 881	19 925	-4 044
Indemnités stage sivp	1 675	-	1 675
Charges sociales légales	553 135	498 004	55 131
Accidents de travail	57 639	52 046	5 593
Total	3 843 120	3 427 690	415 430

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1.230.742 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Dotations aux amortissements	1 188 149	1 103 014	85 135
Provision pour départ à la retraite	40 650	-	40 650
Provision pour dépréciation des comptes clients	50 079	-	50 079
Reprises/provisions (/Provisions) pour dépréciation des stocks	-48 136	371 126	-419 262
Total	1 230 742	1 474 140	-243 398

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3.507.126 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Location	309 027	174 365	134 662
Entretien	1 248 898	829 445	419 453
Assurance	51 981	43 969	8 012
Honoraires	716 441	638 446	77 995
Publicité	8 326	3 344	4 982
Transport	709 868	586 567	123 301
Déplacement	36 773	25 266	11 507
Missions et réceptions	15 559	11 843	3 716
Frais postaux et de télécom	26 128	27 816	-1 688
Frais bancaires	90 133	40 628	49 505
Subventions et dons	2 630	40 735	-38 105
Jetons de présence	75 000	75 000	-
Impôts et taxes	206 316	219 651	-13 335
Pertes	10 046	15 843	-5 797
Total	3 507 126	2 732 918	774 208

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 442.881 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Pertes de change	264 468	72 596	191 872
Gains de change	-5 693	-8 495	2 802
Intérêts sur escompte effets	138 753	432 400	-293 647
Intérêts sur comptes courants	45 353	28 391	16 962
Total	442 881	524 892	-82 011

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2013 à 385.279 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Produits des participations	266 339	-	266 339
Revenus des placements sicav	36 607	20 335	16 272
Plus-value sur placements	79 087	253 449	-174 362
Intérêts sur comptes courants	3 246	2 232	1 014
Total	385 279	276 016	109 263

9. Honoraires non récurrents

Les honoraires non récurrents s'élèvent au 31 décembre 2013 à 167.662 DT et correspondent aux charges engagées par la société dans le cadre de son introduction en bourse.

10. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à 250.052 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Plus-value sur cession des immobilisations	-	18 658	-18 658
Résorption prime mise à niveau	249 322	274 853	-25 531
Gains extraordinaires	730	146	584
Total	250 052	293 657	-43 605

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

- **Amortissements et provisions**

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Amortissements immob incorporelles	176 294	176 294	-
Amortissements immob corporelles	42 685 310	41 497 160	1 188 150
Provisions sur stocks	322 989	371 126	-48 137
Provisions clients et comptes rattachés	74 549	24 470	50 079
Provision pour risques et charges	40 650	-	40 650
Total	43 299 792	42 069 050	1 230 742

- **Résorption de la prime de mise à niveau**

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Prime mise à niveau	141 217	390 539	-249 322
Total	141 217	390 539	-249 322

- **Variation des stocks**

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Stocks	12 157 181	16 684 855	-4 527 674
Total	12 157 181	16 684 855	-4 527 674

- **Variation des créances**

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Clients KRAFT	359 319	1 090 495	-731 176
Clients PAP BLANC	363	363	-
Clients DOUTEUX BLANC	74 549	85 923	-11 374
Clients LINER	778 137	757 709	20 428
Clients ventes d'énergie	532 430	408 473	123 957
Clients ventes au comptant	2 402	2 402	-
Effets à recevoir KRAFT	12 509 180	6 688 402	5 820 778
Effets à recevoir LINER	4 168 021	576 782	3 591 239
Chèques en portefeuille	483 728	482 216	1 512
Total net	18 908 129	10 092 765	8 815 364

- **Variation des autres actifs**

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs locaux	5 243	1 447	3 796
Fournisseurs étrangers	50 672	22 792	27 880
Avances	91 953	74 881	17 072
Etat impôts et taxes (TVA)	259 701	1 179 783	-920 082
Débiteurs divers	11 103	528 311	-517 208
Charges constatées d'avance	29 142	47 627	-18 485
Total	447 814	1 854 841	-1 407 027

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs locaux	2 209 295	2 862 937	-653 642
Fournisseurs étrangers	2 910 973	737 309	2 173 664
Fournisseurs effets à payer	701 649	912 993	-211 344
Total	5 821 917	4 513 239	1 308 678

- **Autres passifs courants**

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Clients Kraft	-	190	-190
Clients Liner	140	140	-
Rémunérations dues au personnel	8 765	9 212	-447
I U R	89 752	90 609	-857
Etat droit de douane	114 190	2 207	111 983
Etat impôt sur les bénéficiaires	480 423	164 767	315 656
TVA sur transport 12 %	68	35	33
TVA sur vente 18%	4 872	2 525	2 347
TVA sur société non résidente	-	3 305	-3 305
TVA à payer	-	1 411	-1 411
Timbre loi 93-53 du 17/05/93	65	63	2
Retenue 1.5%	1 045	705	340
Retenue 5%	561	100	461
Créditeurs divers	-	65 296	-65 296
Dettes envers les actionnaires	1 003	1 003	-
CNSS	295 323	261 446	33 877
Charges à payer	1 356 049	1 191 434	164 615
Congés à payer	201 913	65 717	136 196
Total	2 554 169	1 860 165	694 004

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

- **Les décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

SOTIPAPIER a procédé à l'acquisition de matériel et outillage industriel pour un montant de 3.215.238, agencement, aménagement et installations divers pour 40.653 DT, du matériel roulants pour 29.068 DT et autres immobilisations corporelles pour un montant de 52.724 DT

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2013, ayant approuvé les états financiers au 31/12/2012, la société a procédé à la distribution de dividendes au profit des actionnaires pour un montant global de 5.967.500 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part, et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie au début de 2013	Trésorerie à fin 2013	Variation
Liquidités et équivalent de liquidités	Se référer à la note V.8	1 183 396	2 901 703	-1 718 307
Concours bancaires	Se référer à la note V.7	-551 277	-1 011 223	459 946
Placements et autres actifs financiers	Se référer à la note V.12	5 604 290	3 769 681	1 834 609
Total		6 236 409	5 660 161	576 248

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la de clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et
- Ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- Courant l'exercice 2013, la société SOTUNOL, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER les frais de location d'un dépôt sis à la Mghira pendant une période de six mois et totalisant un montant de 30.000 DT.
- La société SOTIPAPIER a cédé, en 2012, à M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, 4 lots de terrain, dont la vocation est agricole, pour leur valeur nette comptable qui s'élève à 531.939 DT et ce dans le but de régulariser leur situation et les rétrocéder à SOTIPAPIER. La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur les 4 terrains cités précédemment. Les contrats ont été conclus le 01/05/2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2013, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.
- La société SOTIPAPIER a conclu avec la société HAN TN, actionnaire, un contrat de prestation de service en vue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections de marché. Le montant facturé au titre des prestations fournies au cours de l'exercice 2013, s'élève à 262.710 DT. Ce montant inclut la prise en charge par HAN TN de la rémunération du Directeur Général. Au 31 décembre 2013, les dettes envers la société HAN TN s'élèvent à 209.191 DT.
- La société SOTIPAPIER a conclu avec la société RCS, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, à partir du 1^{er} juillet 2012, un contrat de location portant sur des locaux administratifs. Au titre de 2013, le loyer annuel s'élève à 26.400 DT dont 2.400 DT au titre de la participation aux frais d'eau, d'électricité et de nettoyage.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2013 :

Transactions au cours de l'exercice 2013 :

Société	Vente	Achat	Prestation de service par nature
GNC	2 935 773	-	-
ECRT (*)	-	1 363 660	-
COSEMAT	-	-	56 890 Transit
CTTM	-	-	472 953 Transport
JTL	-	-	133 700 Conseil et assistance
Total	2 935 773	1 363 660	663 543

(*) SOTIPAPIER détient 40% du capital de la société ECRT.

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2013 :

Société	Solde fournisseur	Solde client
GNC	-	250 725
ECRT	203 427	-
COSEMAT	14 814	-
CTTM	91 563	-
Total	309 804	250 725

Annexe A : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/12	Acquisitions 2013	Cessions 2013	Valeur brute au 31/12/2013	Amortiss. Antérieurs	Dotations	Amortiss. du mat. cédé	Amortiss. Cumulés	V.C.N
CONCESSION BREVET&PROCEDES	176 294	-	-	176 294	176 294	-	-	176 294	-
Total des immobilisations incorporelles	176 294	-	-	176 294	176 294	-	-	176 294	-
TERRAIN	204 964	-	-	204 964	-	-	-	-	204 964
CONSTRUCTION	1 999 387	-	-	1 999 387	1 952 965	-68 294	-	1 884 671	114 715
CONSTRUCTION MP2	612 644	-	-	612 644	609 096	3 548	-	612 644	-
CONSTRUCTION MP3	802 893	-	-	802 893	630 501	80 289	-	710 790	92 103
CONSTRUCTION MAG STOK PB+CHAUD	508 512	-	-	508 512	304 107	50 851	-	354 958	153 554
NOUV ADMINIS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	779 320	20 437	-	799 757	311 728	78 274	-	390 002	409 755
CONSTRUCTION DEPOT MAT PREMIERE	610 316	-	-	610 316	122 063	61 032	-	183 095	427 221
MATERIELS et OUTILLAGES	12 389 429	3 215 238	-	15 604 667	11 688 165	416 915	-	12 105 080	3 499 587
MATERIEL D'EXPLOITATION MP 2	6 859 922	-	-	6 859 922	6 859 922	-	-	6 859 922	-
MACHINE PAPIER BLANC	8 682 295	-	-	8 682 295	8 682 295	-	-	8 682 295	-
MACHINE NCR	1 352 799	-	-	1 352 799	1 352 798	-	-	1 352 798	1
TURBINE A GAZ	5 946 599	-	-	5 946 599	5 934 868	11 731	-	5 946 599	-
REVISION GENERAL TURBINE	1 212 493	-	-	1 212 493	299 018	429 962	-	728 980	483 513
ECONOMIE ENERGIE	241 106	-	-	241 106	227 803	13 303	-	241 106	-
AAI	1 366 307	40 653	-	1 406 960	1 329 409	16 559	-	1 345 967	60 992
MATERIELS ROULANTS	1 341 876	29 068	-	1 370 944	942 920	86 635	-	1 029 555	341 389
M M B	271 753	21 759	-	293 512	249 502	7 344	-	256 847	36 666
Total des immobilisations corporelles¹	45 182 615	3 327 155	-	48 509 770	41 497 160	1 188 149	-	42 685 310	5 824 460
Total	45 358 909	3 327 155	-	48 686 064	41 673 454	1 188 149	-	42 861 604	5 824 460

¹ Total des immobilisations corporelles hors les avances sur les acquisitions des immobilisations.

Rapport Général

Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
«SOTIPAPIER»
13 rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société SOTIPAPIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 35.445.590 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 8.762.807 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTIPAPIER au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société SOTIPAPIER eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2014

Conseil Audit Formation

Management Business Consulting

Abderrahmen Fendri

Lotfi Sallemi

Rapport Spécial

Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
SOTIPAPIER
13 rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et Opérations réalisées en 2013 (Autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- La société SOTUNOL, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER les frais de location d'un dépôt sis à la Mghira pendant une période de six mois et totalisant un montant de 30.000 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2013 :

Transactions au cours de l'exercice 2013 :

Société	Vente	Achat	Prestation de service par nature
GNC	2 935 773	-	-
ECRT (*)	-	1 363 660	-
COSEMAT	-	-	56 890 Transit
CTTM	-	-	472 953 Transport
JTL	-	-	133 700 Conseil et assistance
Total	2 935 773	1 363 660	663 543

(*) : SOTIPAPIER détient 40% du capital de la société ECRT.

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2013 :

Société	Solde fournisseur	Solde client
GNC	-	250 725
ECRT	203 427	-
COSEMAT	14 814	-
CTTM	91 563	-
Total	309 804	250 725

2. Conventions et opérations réalisées en 2013 relatives à des conventions antérieures (Autres que les rémunérations des dirigeants)

- Courant l'exercice 2012, la société SOTIPAPIER a conclu avec la société HAN TN, actionnaire, un contrat de prestation de service en vue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections de marché. Le montant facturé au titre des prestations fournies au cours de l'exercice 2013, s'élève à 262.710 DT. Ce montant inclut la prise en charge par HAN TN de la rémunération du Directeur Général. Au 31 décembre 2013, les dettes envers la société HAN TN s'élèvent à 209.191 DT.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2013, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.

- La société SOTIPAPIER a conclu avec la société RCS, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, à partir du 1er juillet 2012, un contrat de location portant sur des locaux administratifs. Au titre de 2013, le loyer annuel s'élève à 26.400 DT dont 2.400 DT au titre de la participation aux frais d'eau, d'électricité et de nettoyage.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Le directeur général ne perçoit aucune rémunération directe auprès de la société SOTIPAPIER. Sa rémunération est prise en charge par la société HAN TN et fait partie des honoraires facturés dans le cadre de la convention ci-haut indiquée.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2013, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 75.000 DT.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2014

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

Management Business Consulting

Lotfi Sallemi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil)

ACTIF DU BILAN (en dinars)	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	486 477	404 986	81 491	46 403
AC12 Logiciels	(I-1)	486 477	404 986	81 491	46 403
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	2 149 308	1 401 961	747 346	727 966
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 594 270	1 038 203	556 067	523 241
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	555 038	363 759	191 280	204 725
AC3 PLACEMENTS	(III)	241 099 290	1 083 579	240 015 711	235 127 928
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 424 821	789 354	8 635 467	8 549 271
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	(III-1-1)	5 962 966	213 741	5 749 225	5 864 770
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	(III-1-2)	3 461 856	575 614	2 886 242	2 684 501
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	161 920 252	294 224	161 626 028	154 786 423
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements	(III-2-1)	45 340 683	293 334	45 047 349	31 711 782
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	(III-2-2)	93 871 255		93 871 255	97 755 755
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes non Takaful		92 871 255		92 871 255	97 755 755
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Takaful		1 000 000		1 000 000	
AC334 Autres prêts	(III-2-3)	721 543	890	720 652	711 345
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(III-2-4)				5 000 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers non Takaful					4 000 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful					1 000 000
AC336 Autres	(III-2-5)	21 986 771		21 986 771	19 607 541
AC336 Autres non Takaful		21 081 086		21 081 086	19 297 421
AC336 Autres Takaful		905 685		905 685	310 120
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	69 754 217		69 754 217	71 792 235
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		69 398 074		69 398 074	71 669 454
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		356 142		356 142	122 781
S/total		243 735 075	2 890 526	240 844 549	235 902 298
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	88 884 343		88 884 343	100 071 930
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	39 570 594		39 570 594	37 935 570
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful		39 411 721		39 411 721	37 836 261
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		158 873		158 873	99 309
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	49 313 749		49 313 749	62 136 360
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		49 248 428		49 248 428	62 104 327
AC531 Provision pour sinistres Takaful		65 321		65 321	32 023
AC6 CREANCES	(V)	41 032 403	1 488 804	39 543 599	45 946 896
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	26 731 908	750 897	25 981 011	20 663 789
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		25 745 180	750 897	24 994 283	20 142 892
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		986 729		986 729	520 897
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	5 723 368	718 163	5 005 205	12 222 107
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession non Takaful		5 721 559	718 163	5 003 396	12 220 298
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Takaful		1 809		1 809	1 809
AC63 Autres créances	(V-3)	8 577 127	19 744	8 557 383	13 061 000
AC631 Personnel		23 463		23 463	20 873
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		4 812 762		4 812 762	4 625 006
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		4 792 809		4 792 809	4 607 931
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		19 953		19 953	17 075
AC633 Débiteurs divers		1 308 661	19 744	1 288 917	1 419 944
AC634 FGIC Débiteurs					
AC635 FPC		2 432 241		2 432 241	6 995 177
S/total		129 916 747	1 488 804	128 427 942	146 018 825
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	40 506 188		40 506 188	37 840 905
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	8 020 606		8 020 606	7 406 265
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful		7 436 797		7 436 797	7 080 935
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful		583 810		583 810	325 331
AC72 Charges reportées	(VI-2)	10 845 228		10 845 228	9 898 992
AC721 Frais d'acquisition reportés		10 476 529		10 476 529	9 161 593
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		10 235 926		10 235 926	9 039 701
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		240 602		240 602	121 892
AC722 Autres charges à répartir		368 700		368 700	737 399
AC722 Autres charges à répartir non Takaful		368 700		368 700	737 399
AC722 Autres charges à répartir Takaful					
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	16 246 172		16 246 172	15 217 715
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 926 699		1 926 699	1 954 136
AC731 Intérêts acquis & non échus non Takaful		1 926 001		1 926 001	1 953 961
AC731 Intérêts acquis & non échus Takaful		698		698	175
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		12 656 484		12 656 484	11 907 023
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		12 468 817		12 468 817	11 688 872
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		187 667		187 667	218 151
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession					
AC733 Autres comptes de régularisation		1 662 989		1 662 989	1 356 556
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		815 973		815 973	993 039
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		847 016		847 016	363 517
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	5 394 182		5 394 182	5 317 932
AC74 Ecarts de conversion non Takaful		5 380 327		5 380 327	4 936 681
AC74 Ecarts de conversion Takaful		13 854		13 854	381 252
S/total		40 506 188		40 506 188	37 840 905
TOTAL DES ACTIFS		414 158 009	4 379 330	409 778 679	419 762 029

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (en dinars)	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES	(I)	126 015 841	125 287 801
CP1 Capital social	(I-1)	75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	47 053 847	45 411 658
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-223 825	-216 500
CP5 Résultats reportés	(I-4)	4 185 818	5 092 643
CP5 Résultats reportés non Takaful		2 468 559	3 944 439
CP5 Résultats reportés Takaful		1 717 259	1 148 204
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		126 015 841	125 287 801
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-5)	7 673 726	6 191 726
RESULTAT DE L'EXERCICE NON TAKAFUL		6 995 619	5 622 671
RESULTAT DE L'EXERCICE TAKAFUL		678 108	569 055
Total capitaux propres avant affectation		133 689 567	131 479 527
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	4 275 276	2 728 841
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)		386 426
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	762 569	1 342 415
PA23 Provisions pour pertes & charges non Takaful		762 569	1 289 311
PA23 Provisions pour pertes & charges Takaful			53 104
PA24 Provisions pour risques	(II-3)	3 512 706	1 000 000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	164 959 134	171 512 711
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	54 630 312	51 281 425
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful		53 759 734	50 840 804
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful		870 578	440 621
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	106 803 259	118 529 048
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful		105 825 080	118 025 504
PA331 Provisions pour sinistres Takaful		978 179	503 544
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	3 525 563	1 702 237
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	48 002 002	47 413 719
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires non Takaful		47 863 971	47 342 899
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Takaful		138 032	70 820
PA6 AUTRES DETTES	(V)	44 455 589	53 277 392
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	13 120 835	17 680 244
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful		12 983 464	17 610 939
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful		137 371	69 305
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	26 736 085	26 285 726
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession non Takaful		26 049 105	26 062 619
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Takaful		686 980	223 108
PA63 Dettes diverses	(V-3)	4 598 669	9 311 422
PA632 Personnel		553 590	559 949
PA632 Personnel non Takaful		553 590	559 949
PA632 Personnel Takaful			
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		356 545	412 317
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful		356 292	409 245
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful		254	3 073
PA634 Crédeurs divers		1 251 449	1 339 134
PA634 Crédeurs divers non Takaful		1 220 872	1 308 557
PA634 Crédeurs divers Takaful		30 577	30 577
PA635 FGIC Crédeurs		4 844	4 844
PA636 FPC		2 432 241	6 995 177
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	14 397 110	13 349 840
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	9 753 767	9 374 323
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		7 548 857	6 679 793
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful		7 505 793	6 655 568
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful		43 064	24 225
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 325 565	1 356 449
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful		1 296 627	1 327 126
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful		28 937	29 323
PA712 Autres comptes de régularisation passif		879 345	1 338 081
PA712 Autres comptes de régularisation passif non Takaful		846 110	1 316 845
PA712 Autres comptes de régularisation passif Takaful		33 236	21 236
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	4 643 343	3 975 517
PA72 Ecart de conversion non Takaful		4 617 758	3 647 369
PA72 Ecart de conversion Takaful		25 585	328 148
Total passif		276 089 112	288 282 503
Total des capitaux propres & passif		409 778 679	419 762 029

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE GLOAL NON VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	78 314 606	41 331 766	36 982 839	37 259 604
PRNV11 Primes	(I-1)	81 261 859	42 966 791	38 295 069	36 101 426
PRNV11 Primes non Takaful		78 777 757	42 298 460	36 479 297	35 060 493
PRNV11 Primes Takaful		2 484 102	668 331	1 815 772	1 040 933
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-2 947 254	-1 635 024	-1 312 230	1 158 178
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		-2 689 316	-1 575 460	-1 113 856	1 286 764
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-257 938	-59 564	-198 374	-128 586
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	1 757 526		1 757 526	1 549 513
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		1 755 948		1 755 948	1 548 107
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		1 578		1 578	1 406
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	32 086 489	13 437 486	18 649 003	20 351 208
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	44 202 737	26 260 097	17 942 639	20 167 613
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		43 742 985	26 239 543	17 503 443	19 990 477
CHNV11 Sinistres payés Takaful		459 751	20 555	439 197	177 136
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	-12 116 248	-12 822 612	706 364	183 595
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		-12 576 271	-12 855 899	279 628	-107 798
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		460 024	33 287	426 736	291 393
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	24 712 529	6 557 529	18 155 000	16 321 765
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	18 655 227		18 655 227	15 744 758
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		18 096 605		18 096 605	15 441 040
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		558 622		558 622	303 718
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6 057 303		6 057 303	5 437 461
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		6 046 496		6 046 496	5 427 692
CHNV42 Frais d'administration Takaful		10 807		10 807	9 769
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		6 557 529	-6 557 529	-4 860 454
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful			6 458 009	-6 458 009	-4 800 488
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful			99 521	-99 521	-59 966
RTNV Résultat technique		23 273 113	21 336 752	1 936 362	2 136 144
RTNV Résultat technique non Takaful		22 534 574	20 881 347	1 653 227	1 944 441
RTNV Résultat technique Takaful		738 539	455 404	283 135	191 703

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE GLOBAL VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	4 214 999	12 030	4 202 969	3 194 524
PRNV11 Primes	(I-1)	4 616 632	12 030	4 604 602	3 387 774
PRNV11 Primes non Takaful		4 153 087	12 030	4 141 057	3 257 069
PRNV11 Primes Takaful		463 544		463 544	130 705
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-401 633		-401 633	-193 251
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		-229 613		-229 613	-205 676
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-172 019		-172 019	12 425
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	2 220 566		2 220 566	1 483 567
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	1 830 107		1 830 107	1 197 192
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		1 486 208		1 486 208	1 109 488
CHNV11 Sinistres payés Takaful		343 899		343 899	87 704
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	390 459		390 459	286 375
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		375 848		375 848	256 592
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		14 611		14 611	29 783
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	2 131 946		2 131 946	1 509 921
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	1 887 418		1 887 418	1 343 861
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		1 909 840		1 909 840	1 328 476
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		-22 422		-22 422	15 385
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	244 528		244 528	166 060
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		242 512		242 512	165 090
CHNV42 Frais d'administration Takaful		2 017		2 017	970
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)				
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful					
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful					
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(IIV)	61 204		61 204	52 708
RTNV Résultat technique		-76 308	12 030	-88 338	253 745
RTNV Résultat technique non Takaful		-29 729	12 030	-41 759	244 456
RTNV Résultat technique Takaful		-46 579		-46 579	9 289

ETAT DE RESULTAT GLOBAL (en dinars)	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		1 848 024	2 389 889
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		1 611 468	2 188 897
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		236 555	200 991
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	9 902 795	7 497 617
PRNT11 Revenus des placements		9 232 870	6 969 425
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		9 165 092	6 928 789
PRNT11 Revenus des placements Takaful		67 778	40 636
S/Total 1a		9 232 870	6 969 425
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		267 185	121 174
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		402 740	407 018
S/Total 1		669 925	528 192
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-1 818 730	-1 602 221
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-1 817 153	-1 600 815
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-1 578	-1 406
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	3 447 510	2 287 048
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		1 195 667	1 319 324
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt non Takaful		1 194 199	1 318 819
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Takaful		1 467	505
CHNT12 Correction de valeur sur placement		2 161 013	967 724
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements		90 830	
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(IV)	12 994 065	13 695 312
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		12 010 504	13 594 975
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		983 561	100 337
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(V)	10 553 210	12 672 155
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		9 953 120	12 901 155
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		600 090	-229 000
Résultat provenant des activités ordinaires		8 925 433	7 021 393
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		8 240 674	6 452 339
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		684 759	569 055
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VI)	1 251 707	829 668
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		1 245 056	829 668
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL		6 651	
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 673 726	6 191 726
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		6 995 619	5 622 671
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		678 108	569 055
Résultat net de l'exercice		7 673 726	6 191 726
Résultat net de l'exercice non Takaful		6 995 619	5 622 671
Résultat net de l'exercice Takaful		678 108	569 055
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		7 673 726	6 191 726
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		6 995 619	5 622 671
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		678 108	569 055

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis-Re

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES	2013	2012
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	73 636	34 621
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	73 636	34 621
- DEPOT EN CAUTION	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR	73 136	34 121
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Rc

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en dinars)

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	38 999 846	30 196 416
* Versements aux cédantes	X-2	- 27 584 606	- 24 235 796
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	21 783 856	21 259 735
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 22 591 178	- 20 980 244
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	140 971 492	278 098 624
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 137 868 698	- 323 578 732
* Produits financiers reçus	X-7	5 413 524	4 865 633
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	15 007 057	2 963 106
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 21 322 367	- 10 705 193
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 2 009 911	- 1 809 430
Flux provenant de l'exploitation			- 43 925 880
Flux affectés à l'exploitation		10 799 015	
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	11 369	81 981
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 531 741	- 1 608 189
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	5 247 075	1 903 790
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	535 763	390 212
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 11 080 395	- 10 500 000
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 70 334	- 24 139
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement			- 9 756 346
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		5 888 264	
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	60 000 300
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	771 402
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 5 236 952	- 2 924 995
Flux provenant des activités de financements		- 5 236 952	- 56 303 902
Flux affectés aux activités de financements			56 303 902
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII		
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	984 571	82 568
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV	658 370	2 704 246
Trésorerie au début de l'exercice		7 351 718	4 647 472
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 010 088	7 351 718

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1 PRESENTATION DE Tunis Re

1.1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 75.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2 Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.
4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétrotakaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou

achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Le modèle Rétakaful choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel le souscripteur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les assurés acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des assurés.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 900 mille dinars placé selon les règles de la Shariaa.

1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2013 se présente par catégorie comme suit, y compris le Président Directeur Général :

	1
P.D.G	
Catégorie I	57
Catégorie II	15
Catégorie III	5
Catégorie IV	2
Catégorie V	1
Total	81

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 3 460 887 dinars.

1.5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat le Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et le Fonds de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires et ce du 17 décembre 2010 au 28 février 2011.

2 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013 :

Au cours de l'exercice 2013, le secteur des assurances a enregistré les sinistres importants suivants :

❖ Branche Incendie

- ✓ « Ste. DECO », évalué à ce jour à 100% à 2,515 MDT
- ✓ « Ste. Transformation de coton », évalué à 100% à 0,764 MDT ;
- ✓ « Ste ; Tetra Hygiene », évalué à 100% à 0,639 MDT ;
- ✓ « Ste. I.T.TEX », évalué à 100% à 2,400 MDT ;
- ✓ « Fabrique d'Orthopédique », évalué à 100% à 2,440 MDT ;
- ✓ « Ste. UNITEX », évalué à 100% à 2,410 MDT ;
- ✓ « STEG Sousse », évalué à 100% à 10 MDT .

❖ Branche Aviation

- ✓ Sinistre Tunis Air, évalué à 100% à 13,422 MDT;

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2013, la société a procédé à :

- la présentation du résultat technique (affaires ordinaires) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- la présentation du résultat technique (affaires Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.

- la présentation du résultat technique consolidé par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2 Les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2013 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2013 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée «Provision de blanchiment».
- La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Au 31/12/2013, Tunis Re a porté un changement aux règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. La méthode comptable de ces opérations au niveau des modalités de conversion en dinars Tunisien se traduit par l'application des règles suivantes :
 - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées dans la comptabilité en dinars Tunisien sur la base du cours moyens de change du mois précédent.
 - La différence de change est constatée lors des règlements.
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2013 sont calculés sur la base des cours moyens de chaque mois de l'année 2013 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier à Décembre 2013.

3.3 Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2013 :

3-3-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2013 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis sur 8 ans)	12,5%
Matériel informatique (amortis sur 6 ans)	15%
Matériel de rayonnement (amortis sur 20 ans)	5%

3-3-3-Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

- Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition. Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus-values latentes non comptabilisées de 4,791 MDT.
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- ✓ Participations ;
- ✓ Actions cotées ;
- ✓ Emprunts obligataires
- ✓ Parts d'OPCVM ;
- ✓ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ✓ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ✓ Cautionnements ;
- ✓ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2013 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 8,406 MDT et des moins-values provisionnées de 3,818 MDT au titre des actions cotées.

EN MDT

	Plus-value	Moins-value
Participations	7,274	0,293
Actions (actions cotées)	0,319	2,849
OPCVM	0,813	0,676
Total	8,406	3,818

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des récessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2013.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte de résultat technique vie et non vie et ceux découlant des opérations de récession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3-3-4-Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2013 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2013, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2013 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2013 ;
- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur

calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.
- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS »; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique «PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES»

3-3-5-Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2013, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2013 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 5 394 181 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 5 317 932dinars.

3-3-6-Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3-3-7-Les charges techniques

Les charges de Tunis-Re sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1^{ère} Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2^{ème} Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3^{ème} Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale <ul style="list-style-type: none"> + Bureau d'Ordre Central + Direction des Fonds. + Direction Audit Interne et Organisation + ERM et Window Tunis Re Takaful • Département Développement et Production <ul style="list-style-type: none"> + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques • Département Rétrocession et Gestion Technique <ul style="list-style-type: none"> + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles • Département Support Fonctionnel <ul style="list-style-type: none"> + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion 	<p>Effectif Effectif Effectif Effectif</p> <p>Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif</p> <p>Comptes Comptes Comptes</p> <p>Effectif Effectif Effectif Effectif</p>

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif ;
- Répartition du total des charges des directions communes entre les directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;

- Répartition des charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

Pour la détermination des frais d'administration liés à l'activité Rétakaful, il a été retenu outre les frais imputés directement, 20% de la totalité des frais d'administration employés des charges.

3-3-8-Les Comptes de l'état de résultat

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans le compte de résultat.
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-9-Les comptes hors bilan

Un engagement de 39 015 a été donné au cours de l'exercice 2013.

4 RESULTATS

4.1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2013 arrêté au 31/12/2013 est soldé par un excédent de 1 848 024 dinars représentant (4)% des primes nettes.

4.2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôts de 7 673 726 dinars dégagant un taux de 10,2% de rentabilité du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2013 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2013 est de 81 491 contre un montant net au 31/12/2012 de 46 403 soit une augmentation de 35 088 qui représente des acquisitions de l'exercice de 86 335 et des dotations aux amortissements de 51 247.

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2013	SOLDE AU 31/12/2012	VARIATIONS
LOGICIEL	486 477	400 142	86 335
TOTAL	486 477	400 142	86 335
AMORTISSEMENT LOGICIEL	404 986	353 739	51 247
TOTAL	404 986	353 739	51 247
VCN	81 491	46 403	35 088

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2013 est de 747 346 contre un montant net au 31/12/2012 de 727 966 soit une augmentation de 19 380.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2013	1 431 171	533 010	1 964 181
Acquisitions de la période	195 286	22 028	217 314
Cessions de la période	32 187	-	32 187
Valeur brute au 31/12/2013	1 594 270	555 038	2 149 308
Amortissement au 01/01/2013	907 929	328 285	1 236 214
Dotation	161 784	35 473	197 257
Cessions et régularisation	31 510	-	31 510
Amortissement au 31/12/2013	1 038 203	363 759	1 401 962
VCN au 31/12/2012	523 241	204 725	727 966
VCN au 31/12/2013	556 067	191 280	747 346

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
-------------	-----------------------------	-----------------------	------------------------------------	------------------	-------

Valeur brute au 01/01/2013	506 626	349 434	126 680	448 430	1 431 171
Acquisitions de la période	7 575	82 175	16 339	89 196	195 286
Cessions de la période		16 500	5 200	10 486	32 187
Valeur brute au 31/12/2013	514 201	415 109	137 819	527 140	1 594 270

Amortissement au 01/01/2013	331 710	162 111	99 304	314 804	907 929
Dotation	31 883	70 170	7 404	52 327	161 784
Cessions et régularisation	-	16 500	5 200	9 810	31 510
Amortissement au 31/12/2013	363 593	215 781	101 508	357 321	1 038 203

VCN au 01/01/2013	174 916	187 323	27 376	133 626	523 241
--------------------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------

VCN au 31/12/2013	150 608	199 329	36 311	169 819	556 067
--------------------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
-------------	--------------------	----------------------------------	-------

Valeur brute au 01/01/2013	409 941	123 069	533 010
Acquisitions de la période	22 028	-	22 028
Cessions de la période	-	-	0
Valeur brute au 31/12/2013	431 969	123 069	555 038

Amortissement au 01/01/2013	225 989	102 297	328 285
Dotation	23 166	12 307	35 473
Cessions et régularisation	-	-	0
Amortissement au 31/12/2013	249 155	114 604	363 759

VCN au 01/01/2013	183 952	20 773	204 725
--------------------------	----------------	---------------	----------------

VCN au 31/12/2013	182 814	8 466	191 280
--------------------------	----------------	--------------	----------------

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2013, un montant brut de 241 099 290 contre un montant brut au 31/12/2012 de 235 898 380 soit une variation de 5 200 910 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 424 821	9 125 499	299 322
Autres placements financiers	III-2	161 920 252	154 980 647	6 939 605
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	69 754 217	71 792 235	- 2 038 018
Total		241 099 290	235 898 380	5 200 910

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2013 un montant brut de 9 424 821 contre un montant de 9 125 499 au 31/12/2012 soit une variation de 299 322

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2013	SOLDE AU 31/12/2012	VARIATIONS
TERRAINS	-	600 280	- 600 280
CONSTRUCTIONS	5 962 966	5 342 430	620 536
TOTAL	5 962 966	5 942 710	20 256
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	213 741	77 941	135 800
TOTAL	213 741	77 941	135 800
VCN	5 749 225	5 864 770	- 115 545

Le compte terrain du nouveau siège acquis en 2012 pour un solde de 600 280DT a été reclassé en deux comptes en 2013 (le compte terrain hors exploitation nouveau siège d'un montant de 186 214DT et le compte terrain exploitation nouveau siège d'un montant de 414 066DT)

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2013	SOLDE AU 31/12/2012	VARIATIONS
IMMEUBLES BÂTIS HORS IMMEUBLE	-	-	-
D'EXPLOITATION	3 461 856	3 182 788	279 068
TOTAL	3 461 856	3 182 788	279 068
AMORTISSEMENTS	575 614	498 287	77 327
TOTAL	575 614	498 287	77 327
VCN	2 886 242	2 684 501	201 741

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2013 un montant brut de 161 920 252 contre un montant brut de 31/12/2012 de 154 980 647 soit une variation de 6 939 605.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	45 340 683	293 334	3 525 563
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	93 871 255		
Prêts aux personnels	III-2-3	721 543	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	III-2-4	-		
Autres	III-2-5	21 986 771		
Total		161 920 252	294 224	3 525 563

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
		Actions cotées	A	17 073 827	0	2 849 367	6 527 099
OPCVM obligataires	A	2 736 502			3 626 907	0	
OPCVM mixtes	A	14 465 632	0	676 196	15 302 783	348 806	
Valeurs étrangères	B	7 596 046	0	0	5 380 827		
Valeurs tunisiennes	C	3 468 676	293 334	0	1 067 500	193 334	
Total		45 340 683	293 334	3 525 563	31 905 116	193 334	1 414 727

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 3 525 563. La plus-value latente non comptabilisée est de 1 132 144.

Le risque d'exigibilité se détaille comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
Actions cotées					
ADWYA	-	-	-	-	-
Ae Tech	2 000	13 980	11 178	2 802	-
AMS	62 000	491 893	429 908	61 985	-
ASSAD	31 249	262 816	223 368	39 448	-
ATB	12 500	96 419	53 175	43 244	-
ATL	14 712	73 573	35 662	37 911	-
ATT LEASING	19 650	773 264	510 369	262 894	-
ATTIJARI BANK	10 000	167 288	164 560	2 728	-
BEST Lease 2	239 000	501 900	502 378	-	478
BIAT	3 500	226 881	215 485	11 396	-
BT	76 455	722 887	666 152	56 734	-
BT DA	1	3	3	-	-
BTE	24 020	505 436	604 199	-	98 763
Carthage cem	603 067	2 328 870	2 099 879	228 991	-
Cim de Bizerte	87 000	1 000 500	495 117	505 383	-
ELECTROSTAR	1 323	26 190	13 914	12 276	-
ENNAKL	70 000	763 000	706 090	56 910	-
Euro-Cydes 5	89 286	1 000 003	839 824	160 179	-
GIF FILTRES	39 017	218 582	181 234	37 348	-
GIF DA 27/1000	521	68	68	-	-
Hannibal Lease 1	159 023	1 523 224	1 454 424	68 800	-
Hexabyte	2 695	16 170	28 621	-	12 451
LAND'OR	-	-	-	-	-
MONOPRIX	6 895	191 687	163 929	27 758	-
MPBS	25 000	150 000	150 000	-	-
New Body Line 6	60 127	499 969	412 832	87 137	-
NBL DA 1/45	5	1	1	-	-
One Tech 3	157 865	1 030 395	1 037 805	3 236	10 645
POULINA HG	5 000	37 700	26 940	10 760	-
SAH	53 476	500 001	500 001	-	-
SALIM	-	-	-	-	-
SERVICOM	6 000	76 192	138 180	-	61 988
SFBT	31 876	304 862	431 123	894	127 154
SFBT DA	68	24	24	-	-
SITS	14 250	36 480	44 175	-	7 695
SITS	49 834	163 954	120 648	43 306	-
SOMOCER	41 000	122 642	113 570	9 072	-
SOMOCER DA 1/45	24	-	-	-	-
SOMOCER DA 2/35	68 143	10 903	10 903	-	-
SOPAT	95 150	341 877	182 498	159 379	-
SOTEMAIL	49 363	123 408	123 408	-	-
SOTETEL	15 000	112 469	56 160	56 309	-
SOTRAPIL	7 609	84 148	70 893	13 255	-
SOTUVER	25 790	181 740	172 612	9 128	-
SOTUVER DA	2	2	2	-	0
STB	30 850	577 777	169 675	408 102	-
Syphax Airlines 4	58 091	582 528	512 769	69 759	-
TELNET	5 000	33 758	27 800	5 958	-
TPR	69 144	365 871	299 048	66 823	-
TUNISAIR	264 488	540 472	282 738	257 734	-
Tunisie Leasing	12 471	292 022	260 295	31 728	-
Sous Total 1		17 073 827	14 543 634	2 849 367	319 175

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
<u>Parts d'OPCVM obligataires</u>					
Plac Ob SICAV	4 085	422 955	425 298	-	2 342
T-E SICAV	9 544	983 205	988 052	-	4 847
AXIS Tresor SICAV	-	-	-	-	-
Amen Trésor SICAV	1	103	106	-	2
Att Oblg SICAV	1 163	118 597	119 416	-	819
SICAV Entreprise	719	75 167	75 276	-	110
Tunisie SICAV	1 261	184 480	186 714	-	2 233
Fidelity SICAV	41	4 311	4 328	-	17
SANADETT SICAV	3 940	423 037	426 371	-	3 334
S/T SICAV OBLIGATAIRES		2 211 856	2 225 561	-	13 705
FCP AXIS AAA	-	-	-	-	-
FCP HELION MONEO	5 078	524 647	525 553	-	906
S/T FCP OBLIGATAIRES		524 647	525 553	-	906
<i>Sous Total 2</i>		<i>2 736 502</i>	<i>2 751 113</i>	<i>-</i>	<i>14 611</i>
<u>Parts d'OPCVM mixtes</u>					
Stratégie Actions SICAV	569	1 405 441	1 291 823	113 618	-
Att valeurs SICAV	3 050	499 404	429 812	69 592	-
Att placementss SICAV	306	499 879	430 495	69 385	-
S/T SICAV MIXTES		2 404 724	2 152 130	252 594	-
Max Crois Equilibrée	7 595	999 988	918 463	81 525	-
Max Stability	8 413	1 000 087	932 758	67 329	-
MAC Croissance FCP	2 526	499 860	436 877	62 983	-
MAC Al houda FCP	3 334	499 900	419 237	80 663	-
FCP VIVEO N I	3 930	499 951	436 564	63 387	-
FCP Héliion Act Déf	4 707	505 881	471 411	34 470	-
AXIS Cap Prudent	211	500 239	466 995	33 244	-
AXIS Dynamique	-	-	-	-	-
FCP Sécurité	60 000	6 555 002	7 353 360	-	798 358
S/T FCP MIXTES		11 060 908	11 435 665	423 601	798 358
FCPR MAX Espoir	500	500 000	500 000	-	-
FCPR SWING	500	500 000	500 000	-	-
S/T FCPR		1 000 000	1 000 000	-	-
<i>Sous Total 3</i>		<i>14 465 632</i>	<i>14 587 794</i>	<i>676 196</i>	<i>798 358</i>
TOTAL		34 275 961	31 882 542	3 525 563	1 132 144

B. Participations :

Valeurs étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2013 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	30 000	5 410 159	9 025 560	-	3 615 401
Arab Re	1 791 639	2 185 887	5 575 581	-	3 389 693
TOTAL		7 596 046	14 601 141	-	7 005 094

Valeurs tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2013 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
AI AMANA TAKAFUI	60 000	600 000	600 000		
Attakafoulya	160 000	800 000	800 000		
COTUNACE	14 074	1 476 176	1 745 176		269 000
SDA	15	7 500	7 500		
SGFCC	500	50 000	-	50 000	
BTS	10 000	100 000	-	100 000	
STAR PAPIER	1 500	150 000	101 666	48 334	
AGRO FRESH	2 850	285 000	190 000	95 000	
TOTAL		3 468 676	3 444 342	293 334	269 000

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Emprunts Obligataires	32 241 800	29 680 300	2 561 500
BTA	3 629 455	3 629 455	-
Comptes à Terme court Terme	36 500 000	42 266 000	- 5 766 000
Comptes à Terme Long Terme	21 500 000	22 180 000	- 680 000
Total	93 871 255	97 755 755	- 3 884 500

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2013 un montant de 721 543 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2012	712 235
Prêts accordés en 2013	161 437
Remboursement de prêts effectués en 2013	152 129
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2013	721 543

III-2-4 : Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

	31/12/2013	31/12/2012
Non Takaful	-	4 000 000
Takaful	-	1 000 000
Total	-	5 000 000

Le montant de 4 000 000 de dinars en 2012 correspond aux comptes gérés pour le compte de Tunis Ré. Ce montant a été reclassé en 2013 vers le poste « Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des fonds commun de placement »

Le montant de 1 000 000 de dinars en 2012 correspond au placement de l'activité Takaful. Ce montant a été reclassé en 2013 vers le poste « Obligations et autres titres à revenus fixes Takaful ».

III-2-5 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2013 un montant de 21 986 771 DT et se détaille comme suit

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Placements interbancaires en devises	21 007 950	19 263 300	1 744 650
Placements interbancaires en devises TAKAFUL	905 685	310 120	595 565
Cautionnement	73 136	34 121	39 015
Total	21 986 771	19 607 541	2 379 230

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2013 un montant de 69 754 217 contre un montant au 31/12/2012 de 71 792 235 soit une variation de 2 038 018 détaillée comme suit

Par nature :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Prime non acquise	20 299 032
Sinistre à payer	49 056 125
Autres	42 917
Sous total non Takaful	69 398 074
Takaful	
Prime non acquise	200 916
Sinistre à payer	155 227
Autres	-
Sous total Takaful	356 142
TOTAL	69 754 217

Par monnaie

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
TND	51 910 340
Autres monnaies	17 487 734
Sous total non Takaful	69 398 074
Takaful	
TND	136 849
Autres monnaies	219 293
Sous total Takaful	356 142
TOTAL	69 754 217

- Par zone :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Tunisie	52 104 199
Etranger	17 293 875
Sous total non Takaful	69 398 074
Takaful	
Tunisie	136 850
Etranger	219 293
Sous total Takaful	356 142
TOTAL	69 754 217

NOTE - MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF :

Tunis-Re

Annexe N°8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
AU 31/12/2013

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	
ACTIFS INCORPORELS	400 142	86 335	-	486 477	353 739	-	51 247	-	-	-	404 986	-	81 491
Logiciel	400 142	86 335		486 477	353 739		51 247				404 986	-	81 491
ACTIFS CORPORELS	1 964 181	217 314	32 187	2 149 308	1 236 214	-	197 257	-	31 510	-	1 401 961	-	747 346
Inst générales agen amén.	506 366	7 575	-	513 940	331 568		31 870		-		363 438	-	150 502
Rayonnage métallique	261			261	142		13				155	-	106
Matériel de transport	349 434	82 175	16 500	415 109	162 111	-	70 170		16 500	-	215 780	-	199 329
Matériel électrique & électronique	126 680	16 339	5 200	137 819	99 304		7 404		5 200		101 508	-	36 311
Matériel informatique	448 430	89 196	10 486	527 140	314 804		52 327		9 810		357 322	-	169 819
Mobilier	409 941	22 028	-	431 969	225 989	-	23 166		-		249 155	-	182 814
Climatisation	123 069	-		123 069	102 297		12 307				114 604	-	8 466
PLACEMENTS	235 898 380	178 547 619	173 346 709	241 099 290	576 228	194 224	213 126	100 000	-	-	789 354	294 224	240 015 711
											-		-
Terrains & constructions d'expl.	5 942 710	620 535	600 280	5 962 966	77 941	-	135 800	-	-	-	213 741	-	5 749 225
Construction	5 942 710	620 535	600 280	5 962 966	77 941		135 800				213 741	-	5 749 225
											-	-	-
Terrains & constructions hors expl.	3 182 788	279 068	-	3 461 856	498 287		77 327				575 614	-	2 886 242
Terrains affectés à une const.en cours	3 182 788	279 068		3 461 856	498 287		77 327				575 614	-	2 886 242
											-	-	-
Autres placements financiers	154 980 647	162 478 420	155 538 815	161 920 252	-	194 224	-	100 000	-	-	-	294 224	161 626 028
Actions, autres titres à revenu variable	31 905 116	29 486 833	16 051 266	45 340 683		193 334		100 000		-	-	293 334	45 047 349
Obligations & autres titres à revenu fixe	97 755 755	79 109 000	82 993 500	93 871 255							-	-	93 871 255
Autres prêts	712 235	161 437	152 129	721 543		890					-	890	720 652
Dépôts auprès des étab.bancaires & fin.	5 000 000	-	5 000 000	-		-					-	-	-
Devises	19 573 420	53 682 135	51 341 920	21 913 635							-	-	21 913 635
Autres	34 121	39 015	-	73 136							-	-	73 136
Créances pour espèces déposées	71 792 235	15 169 596	17 207 614	69 754 217							-	-	69 754 217
TOTAL	238 262 704	178 851 267	173 378 896	243 735 075	2 166 181	194 224	461 631	100 000	31 510	-	2 596 302	294 224	240 844 549

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 424 821	8 635 467	13 426 355	4 790 888
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	28 138 549	27 845 215	32 589 117	7 593 269
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 736 502	2 736 502	2 751 113	14 611
Autres parts d'OPCVM	14 465 632	14 465 632	14 587 794	798 358
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 871 255	35 871 255	35 871 255	-
Prets hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	794 679	793 788	793 788	-
Dépôts auprès des cédantes	69 754 217	69 754 217	69 754 217	-
Autres dépôts	79 913 635	79 913 635	79 913 635	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total Général	241 099 290	240 015 711	249 687 274	13 197 126

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2013 un montant de 88 884 343 contre au 31/12/2012 un montant de 100 071 930 soit une variation de 11 187 587 détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour primes non acquises	39 570 594	37 935 570	1 635 024
Provision pour sinistres	49 313 749	62 136 360	- 12 822 611
Totaux	88 884 343	100 071 930	- 11 187 587

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	5 380 462
Accident et risques divers	429 591
Risques techniques	21 349 450
Transport	922 934
Aviation	11 329 282
Vie	-
Sous total non Takaful	39 411 721
Incendie	121 028
Accident et risques divers	13 019
Risques techniques	23 591
Transport	1 233
Vie	-
Sous total Takaful	158 873
TOTAL	39 570 594

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	28 658 257
Accident et risques divers	1 793 803
Risques techniques	5 650 881
Transport	4 841 876
Aviation	8 303 612
Sous total non Takaful	49 248 428
Incendie	56 777
Accident et risques divers	647
Risques techniques	2 726
Transport	5 168
Sous total Takaful	65 321
TOTAL	49 313 749

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2013 un montant net de 39 543 599 contre un montant net de 45 946 896 au 31/12/2012 soit une variation de 6 403 297 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013			VCN au 31/12/2012
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		22 202 813	750 897	21 451 916	18 249 747
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		4 529 095		4 529 095	2 414 041
Sous total 1	V-1	26 731 908	750 897	25 981 011	20 663 789
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		5 034 290	718 163	4 316 126	11 631 248
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		689 079		689 079	590 859
Sous total 2	V-2	5 723 368	718 163	5 005 205	12 222 108
Autres créances					
Personnel		23 463		23 463	20 873
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		4 812 762		4 812 762	4 625 006
Débiteurs divers		1 308 661	19 744	1 288 917	1 419 944
FPC		2 432 241		2 432 241	6 995 177
Sous total 3	V-3	8 577 127	19 744	8 557 383	13 061 000
TOTAL		41 032 403	1 488 804	39 543 599	45 946 896

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		20 493 084			20 493 084
Tunisiennes	Brut	12 988 996			
	Provisions	-17 935			
Etrangères	Brut	8 254 985			
	Provisions	-732 962			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		4 501 198			4 501 198
Tunisiennes		2 954 934			
Etrangères		1 546 265			
TOTAL		24 994 283	0	0	24 994 283

TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		958 832			958 832
Tunisiennes	Brut	2 737			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	956 095			
	Provisions	0			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		27 897			27 897
Tunisiennes		0			
Etrangères		27 897			
TOTAL		986 729	0	0	986 729

V-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		4 316 127			4 316 127
Tunisiennes	Brut	79 122			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	4 955 168			
	Provisions	-718 163			
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		689 079			689 079
Tunisiennes		-87 811			
Etrangères		776 890			
TOTAL		5 005 206	0	0	5 005 205

V-3 Autres créances :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	23 463			23 463
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	4 792 809			4 792 809
Etat retenue à la source : IS	4 792 809			4 792 809
Autres impôts et taxes	0			0
Débiteurs divers	1 288 917			1 288 917
Brut	1 308 661			1 308 661
Provisions	-19 744			-19 744
FPC	2 432 241			2 432 241
TOTAL	8 537 430	0	0	8 537 430

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	19 953			19 953
Etat retenue à la source : IS	19 953		0	19 953
Autres impôts et taxes	0			0
TOTAL	19 953	0	0	19 953

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2013 un montant 40 506 188 contre un montant de 37 840 905 soit une variation de 2 665 282. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	8 020 606	7 406 265	614 341
Charges reportées	10 845 228	9 898 992	946 236
Comptes de régularisation actif	16 246 172	15 217 715	1 028 457
Écart de conversion	5 394 182	5 317 932	76 250
Totaux	40 506 188	37 840 905	2 665 282

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Non Takaful			
Avoirs en Caisse en TND	819	741	78
Avoirs en Caisse en XAF	890	-	
Avoirs en Banques en TND	460 981	679 223	- 218 242
Avoirs en banques en USD	4 146 366	2 691 464	1 454 902
Avoirs en banques en EUR	2 353 663	2 549 548	- 195 885
Avoirs en banques en GBP	438 591	900 699	- 462 108
Avoirs en banques XAF	24 967	204 711	- 179 744
Chèques Remis à l'Encaissement	10 519	54 548	- 44 029
Sous total non Takaful	7 436 797	7 080 935	354 972
Takaful			
Avoirs en Banques en TND	292 728	95 662	197 066
Avoirs en banques en USD	279 513	229 669	49 844
Avoirs en banques en EUR	11 569	-	11 569
Sous total Takaful	583 810	325 331	258 479
TOTAL	8 020 606	7 406 265	613 451

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan 8 020 606DT avec celui de l'Etat de Flux 8 010 088DT représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2013

Note VI-2 Charges reportées :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Non Takaful			
Frais d'acquisition reportés	10 235 926	9 039 701	1 196 225
Autres charges à répartir	368 700	737 399	- 368 699
Sous total non Takaful	10 604 626	9 777 100	827 526
Takaful			
Frais d'acquisition reportés	240 602	121 892	118 710
Autres charges à répartir		-	-
Sous total Takaful	240 602	121 892	118 710
TOTAL	10 845 228	9 898 992	946 236

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité non Takaful

Désignation	Note	Au 31/12/2013
Intérêts acquis et non échus sur placements		1 926 001
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	12 468 817
Estimation d'éléments techniques rétrocession	(B)	-
Autres comptes de régularisation		815 973
Produits à recevoir		779 859
Charges constatées d'avance		36 114
TOTAL		15 210 791

- Activité Takaful

Désignation	Note	Au 31/12/2013
Intérêts acquis et non échus sur placements		698
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	187 667
Estimation d'éléments techniques rétrocession	(B)	-
Autres comptes de régularisation		847 016
Produits à recevoir		847 016
Charges constatées d'avance		-
TOTAL		1 035 380

Estimation d'éléments technique acceptation :

LIBBRE	Prime nette Non Takaful	Prime nette Takaful	Prime nette Globale
INCENDIE	2 862 446	46 524	2 908 970
ACC. RISQUES DIVERS	1 006 710	42 726	1 049 436
RISQUE TECHNIQUES	1 868 939	9 487	1 878 426
TRANSPORTS	1 188 042	39 904	1 227 946
AVIATION	5 381 565	-	5 381 565
VIE	161 116	49 025	210 141
Total	12 468 817	187 667	12 656 484

VI-4 Ecart de conversion :

Désignation	2013	2012	Ecart
Non Takaful	5 380 327	4 936 681	443 647
Takaful	13 854	381 252	- 367 398
Total général	5 394 182	5 317 932	76 249

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité non Takaful :

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	122 784	117 486	5 298
Avances rétrocession	19 729	9 634	10 095
Soldes à reporter acceptation	4 797 624	4 462 119	335 504
Soldes à reporter rétrocession	439 988	346 722	93 265
Dépôts espèces	202	719	- 517
TOTAL	5 380 327	4 936 681	443 648

- Activité Takaful :

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	494,15	-	494
Avances rétrocession	-	9 634	- 9 634
Soldes à reporter acceptation	13 360,30	24 895	- 11 535
Soldes à reporter rétrocession	-	346 722	- 346 722
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	13 854	381 252	- 367 397

Le total des actifs arrêté au 31/12/2013 est de 409 778 679 dinars contre 419 762 029 dinars au 31/12/2012 soit une diminution de 9 983 350 (2,37%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2013 totalisent un montant de 126.015.841DT contre un montant de 125 287 801DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 728 040DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2011	31/12/2012	Variation	31/12/2013	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	45 000 000	75 000 000	30 000 000	75 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	3 212 712	3 649 924	437 212	4 214 142	564 218
Réserve générale	3 975 000	3 975 000	-	4 975 000	1 000 000
Fonds social	1 145 883	1 277 529	131 646	1 360 775	83 246
Rachats d'actions propres	-269 568	-216 500	53 068	-223 825	- 7 325
Prime d'émission	6 770 000	36 509 205	29 739 205	36 503 930	- 5 275
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	6 083 054	5 092 643	- 990 411	4 185 818	- 906 825
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	2 661 188	6 191 726	3 530 538	7 673 726	1 482 000
TOTAL	68 578 269	131 479 527	62 901 258	133 689 567	2 210 040

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2010	45 000 000	2 699 130	3 975 000	6 770 000	1 017 797	0	5 513 405	4 758 231	69 733 563
Affectation du résultat 2010		513 582			300 000		3 944 649	-4 758 231	0
Distribution des dividendes							-3 375 000		-3 375 000
Rachat actions propres						-269 568			-269 568
Mouvements Fonds Social					-171 914				-171 914
Augmentation de capital									0
Résultat de l'exercice 2011								2 661 189	2 661 189
Solde au 31-12-2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	-269 568	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011		437 212			300 000		1 934 589	-2 661 189	10 613
Distribution des dividendes							-2 925 000		-2 925 000
Correction rachat actions propres				-156 813		156 813			0
Rachat actions propres				-103 982		-103 745			-207 727
Mouvements Fonds Social					-168 354				-168 354
Augmentation de capital	30 000 000			30 000 000					60 000 000
Résultat de l'exercice 2012								6 191 726	6 191 726
Solde au 31-12-2012	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	-216 500	5 092 643	6 191 726	131 479 527
Affectation du résultat 2012		564 218	1 000 000		300 000		-922 493	-6 191 726	-5 250 000
Distribution des dividendes							0		0
Correction rachat actions propres				0		0	0		0
Rachat actions propres				-5 275		-7 325	15 668		3 068
Mouvements Fonds Social					-216 754				-216 754
Augmentation de capital	0			0					0
Résultat de l'exercice 2013								7 673 726	7 673 726
Solde au 31-12-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 360 775	-223 825	4 185 818	7 673 726	133 689 567

NOTE I-1

Le capital social au 31/12/2013 est de 75 000 000 dinars divisé en 15 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2

Le fonds social enregistré en 2013 une augmentation de 83 246 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2013	1 277 529
Dotation de l'exercice	300 000
Intérêts sur prêts	16 317
Total ressources	1 593 846
Emplois	
Restauration	80 040
Subvention de scolarité	27 072
Subvention de scolarité garderie	2 582
Bons de fin d'année	15 600
Dons Aïd	18 170
Prime d'assurance auto Personnels	8 608
Cadeaux de fin d'année	2 000
Cadeaux départ à la retraite	4 000
Amicale de Tunis Re	75 000
Total emplois	233 071
Solde au 31/12/2013	1 360 775

NOTE I-3

Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2013, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 44 765 actions « Tunis Re » acquis pour un montant de 489 895DT Les commissions y afférentes sont de 3 627DT

Opération	Date	Quantité	Cours	Nominal	Prime	Montant	Commissions	Total
Solde au	31/12/2012	43 300	2 188	216 500	260 795	477 295	3 532	480 827
Tunis Re Achat	29/01/2013	5	9	25	18	43	1	44
Tunis Re Achat	10/01/2013	250	9	1 250	908	2 158	16	2 173
Tunis Re Achat	03/01/2013	3	9	15	11	26	1	27
Tunis Re Achat	03/01/2013	7	9	35	25	60	1	61
Tunis Re Achat	03/01/2013	100	9	500	370	870	7	877
Tunis Re Achat	02/01/2013	100	9	500	354	854	6	860
Tunis Re Achat	02/01/2013	1 000	9	5 000	3 590	8 590	63	8 653
Solde au	31/12/2013	44 765	-	223 825	266 070	489 895	3 627	493 522

NOTE I-4

Le résultat reporté enregistre une diminution de 906 825 dinars résultant de l'affectation du résultat 2013.

La variation de 15 667,750 dinars entre 2012 et 2013 n'est autre que l'annulation des dividendes sur les actions propres « Tunis Ré » selon le Norme Comptable Tunisienne N°2 relative aux capitaux propres et qui se détaillent comme suit :

Nombre d'actions propres détenues jusqu'au 31/12/2013	44 765
Dividende par action se rattachant au résultat de l'exercice 2012	0,350
Dividende sur actions propres annulés en 2013	15 667,750

NOTE I-5

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013 est bénéficiaire de 7 673 726 dinars contre 6 191 726 dinars en 2012, soit une augmentation de 24%, sa défalcation entre non takaful et takaful est la suivante :

Résultat non takaful	6 995 619
Résultat takaful	678 108

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 133 689 567 dinars contre 131 479 527 dinars au 31/12/2012 Soit une augmentation de 2 210 040 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 276 089 112 contre un montant de 288 282 503 au 31/12/2012 soit une diminution de 12 193 391 expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques & charges totalisent au 31/12/2013 un montant de 4 275 276 dinars et sont détaillées comme suit :

Rubrique	31/12/2013
Provisions pour pertes et charges	762 569
Autres provisions pour risques	3 512 706
Totaux	4 275 276

Les Provisions pour pertes & charges sont constituées au titre de la différence des écarts de conversion actif & passif pour un montant de 762 569 au 31/12/2013.

Les Autres Provisions pour risques correspondent à des provisions pour toutes éventualités qui totalisent un montant de 3 512 706 au 31/12/2013 (contrôle fiscal 2004 à 2012).

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2013 un montant de 164 959 134 contre un montant de 171 512 711 au 31/12/2012 soit une variation de 6 553 577.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provisions pour primes non acquises	54 630 312	51 281 425	3 348 886
Provisions pour sinistres	106 803 259	118 529 048	- 11 725 788
Autres provisions techniques	3 525 563	1 702 237	1 823 325
Totaux	164 959 134	171 512 711	- 6 553 577

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	9 578 446
Accident et risques divers	1 986 446
Risques techniques	25 672 722
Transport	2 753 811
Aviation	12 155 742
Vie	1 612 564
Sous total non Takaful	53 759 734
Incendie	329 090
Accident et risques divers	93 238
Risques techniques	118 436
Transport	122 585
Vie	207 226
Sous total Takaful	870 578
TOTAL	54 630 312

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2013 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	47 329 648
Accident et risques divers	20 652 244
Risques techniques	13 901 664
Transport	13 968 077
Aviation	7 983 844
Vie	1 989 605
Sous total non Takaful	105 825 080
Incendie	581 633
Accident et risques divers	212 288
Risques techniques	72 279
Transport	67 586
Vie	44 394
Sous total Takaful	978 179
TOTAL	106 803 259

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2-1)

Ces autres provisions correspondent au risque d'exigibilité détaillé dans la note III-2-1 ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES présentée parmi les notes des postes d'ACTIF.

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES :

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2013 un montant de 48 002 002 contre un montant de 47 413 719 au 31/12/2012 soit une variation de 588 284.

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2013 un montant de 44 455 589 contre un montant de 53 277 392 au 31/12/2012 soit une diminution de 8 821 803.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		8 435 616	13 280 169	- 4 844 553
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		4 685 219	4 400 075	285 144
Sous total 1	V-1	13 120 835	17 680 244	- 4 559 409
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		23 805 008	23 454 494	350 514
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)				-
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		2 931 078	2 831 233	99 845
Sous total 2	V-2	26 736 085	26 285 726	450 358
Dettes diverses				
Personnel		553 590	559 949	- 6 359
Etat, organismes de sécurité sociales & collect. ivités Publiques		356 545	412 317	- 55 772
Créditeurs divers		1 251 449	1 339 134	- 87 685
FGIC créditeurs		4 844	4 844	0
FPC		2 432 241	6 995 177	- 4 562 936
Sous total 3	V-3	4 598 669	9 311 422	- 4 712 752
TOTAL		44 455 589	53 277 392	- 8 821 803

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :
NON TAKAFUL

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	8 356 548			8 356 548
Tunisiennes	1 797 263			1 797 263
Etrangères	6 559 285			6 559 285
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	4 626 916			4 626 916
Tunisiennes	3 845 748			3 845 748
Etrangères	781 168			781 168
TOTAL	12 983 464	0	0	12 983 464

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	79 068			79 068
Tunisiennes				0
Etrangères	79 068			79 068
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	58 303			58 303
Tunisiennes				
Etrangères	58 303			58 303
TOTAL	137 371	0	0	137 371

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	23 118 027			23 118 027
Tunisiennes	3 908 817			3 908 817
Etrangères	19 209 210			19 209 210
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	2 931 078			2 931 078
Tunisiennes	356 374			356 374
Etrangères	2 574 704			2 574 704
TOTAL	26 049 105	0	0	26 049 105

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	686 980			686 980
Tunisiennes				0
Etrangères	686 980			686 980
TOTAL	686 980	0	0	686 980

V-3 Dettes diverses :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	553 590			553 590
Amicale du personnel	23 592			23 592
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	0			
Rémunération personnel	139 308			139 308
Dettes provisionnées pour congés payés	390 690			390 690
Dettes provisionnées pour départ à la retraite	0			0
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	356 292			356 292
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	186 512			186 512
Etat retenue sur les revenus	154 623			154 623
Redevance sur revenu	5 757			5 757
Etat retenue à la source des tiers	6 154			6 154
T.V.A COLLECTIVE	3 245			3 245
REPORT TFP	0			0
Créditeurs divers NON TAKAFUL	1 220 872			1 220 872
Dividendes	767 756			767 756
Dividendes C.I	3			3
Tamtièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	26 948			26 948
Retenue CAVIS	6 376			6 376
Retenue assurance groupe	7 411			7 411
Retenue CNRPS	793			793
Autres comptes créditeurs	338 041			338 041
FGIC	4 844			4 844
FPC	2 432 241			2 432 241
TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	254			254
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	254			254
Créditeurs divers TAKAFUL	30 577			30 577
TOTAL	4 598 669	0	0	4 598 669

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2013 un montant de 14 397 110 contre un montant de 13 349 840 au 31/12/2012 soit une augmentation de 1 047 270.

Détaillés comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Comptes de régularisation passif	9 753 767	9 374 323	379 444
Ecart de conversion	4 643 343	3 975 517	667 826
Totaux	14 397 110	13 349 840	1 047 270

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2013 un montant de 9 753 767 détaillé comme suit

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	7 505 793
Estimation d'éléments techniques	1 296 627
Autres comptes de régularisation passif	846 110
Sous total non Takaful	9 648 531
Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	43 064
Estimation d'éléments techniques	28 937
Autres comptes de régularisation passif	33 236
Sous total Takaful	105 237

Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité non Takaful :

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	745 006	359 485	385 521
Avances rétrocession	239 307	114 196	125 110
Soldes à reporter acceptation	3 294 371	2 947 282	347 090
Soldes à reporter rétrocession	323 769	211 460	112 309
Dépôts espèces	15 305	14 947	358
TOTAL	4 617 758	3 647 369	970 389

- Activité Takaful :

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	4 261	473	3 788
Avances rétrocession	-	115 207	- 115 207
Soldes à reporter acceptation	21 324	1 007	20 317
Soldes à reporter rétrocession	-	211 460	- 211 460
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	25 585	328 148	- 302 563

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2013 à 409 778 679 contre 419 762 029 au 31/12/2012, soit une diminution de 9 983 350 (2,37%).

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE.

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 85 878 491 contre 77 029 269 au 31/12/2012, soit une augmentation de 11%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2013	Struct	31/12/2012	Struct	Evolution
Tunisie	54 687 126	64%	49 635 859	64%	10%
Maghreb	4 119 362	5%	3 684 729	5%	12%
Pays arabes	13 622 009	16%	9 979 572	13%	36%
Afrique	6 590 617	8%	5 822 308	8%	13%
Europe	91 397	0%	795 289	1%	-89%
Asie & reste du monde	6 767 974	8%	7 111 512	9%	-5%
TOTAL	85 878 491	100%	77 029 269	100%	11%

Les primes Takaful ont atteint 2 947 646, cette prime provient essentiellement du marché des pays arabes à raison de 2 280 636 soit 77%.

Les primes rétrocédées sont de 42 978 820 dinars contre un montant de 37 540 069 dinars au 31/12/2012, soit une augmentation de 14%. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2013	Struct	31/12/2012	Struct	Evolution
INCENDIE	14 632 471	34%	9 481 723	25%	54%
ARD	2 287 237	5%	1 535 079	4%	49%
RISQUES TECHNIQUES	8 522 627	20%	6 545 165	17%	30%
TRANSPORTS	3 985 490	9%	3 737 741	10%	7%
AVIATION	13 538 960	32%	16 229 493	43%	-17%
VIE	12 030	0%	10 868	0%	11%
TOTAL	42 978 820	100%	37 540 069	100%	14%

Le montant des primes nettes sont de 42 899 670 dinars contre 39 489 200 dinars en 2012 soit une augmentation de 8,64%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 1 713 862 dinars contre 964 927 en 2012. Cette variation s'explique par ce qui suit :

- Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 51 281 425 à 54 630 312 au 31/12/2013 soit une augmentation de 3 348 887 dinars ;

- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 37 935 570 à 39 570 594 au 31/12/2013 d'où une augmentation de 1 635 024 dinars.

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT :

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 1 818 730 au 31/12/2013 contre un montant de 1 602 221 au 31/12/2012 soit une variation positive de 216 509.

Ce montant est réparti entre Takaful et non Takaful comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT	1 818 730	1 602 221	216 509
NON TAKAFUL	1 817 153	1 600 815	216 338
TAKAFUL	1 578	1 406	172

NOTE III – CHARGES DE SINISTRES :

Note III-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 43 363 249 en 2012 à 46 032 843 au 31/12/2013 d'où une augmentation de 2 669 594.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 21 998444 à 26 260 097 d'où une augmentation de 4 261 653.

Les sinistres payés nets sont passés de 21 364 805 dinars à 19 772 745 d'où une diminution de 8%.

Note III-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer (SAP):

La variation de la provision pour sinistres nette est de 1 096 823 contre 469 970 en 2012 soit une augmentation de 626 853 qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation au 31/12/2013 de 11 725 788 dinars contre 3 220 579 dinars au 31/12/2012.

- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 12 822 611 dinars contre 2 750 609 dinars au 31/12/2012.

NOTE IV – CHARGES D'EXPLOITATION :

Note IV-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2013 20 542 644 contre 17 088 619 en 2012 d'où une augmentation de 3 454 025.

Note IV-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 6 699 542 dinars se répartit comme suit :

Frais d'administration	6 301 831
Autres charges non techniques (*)	397 711
TOTAL	6 699 542

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

- Charges de personnel : 3 460 887
- Autres charges : 3 238 654

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 6 301 831 dinars en 2013 contre un montant de 5 603 521 dinars en 2012 soit une augmentation de 698 310 dinars et représentent 7,34% des primes acceptées. Les charges affectées se détaillent comme suit :

Branches	Montant
Incendie	2 090 270
ARD	664 488
Risque technique	1 159 183
Transport	809 501
Aviation	1 323 053
Vie	242 512
Re Takaful	12 824
Total Charges affectées	6 301 831
Autres charges non techniques	397 711

Note IV-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2013 un montant de 6 557 529 contre un montant de 4 860 455 en 2012 soit une variation de 1 697 075.

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

ANNEE D'INVENTAIRE	2008 et antérieur	2009	2010	2011	2012	2013
Règlements cumulés	6 501 641	114 664	2 751 169	8 044 501	25 796 277	2 824 587
Provisions pour sinistres	35 128 517	3 593 978	9 962 740	22 055 892	14 528 418	21 533 710
Total des Charges des Sinistres	1 582 825	- 389 778	1 484 728	801 623	6 469 357	24 358 297
Primes acquises	1 217 177	1 004 898	3 079 922	3 298 699	28 944 046	44 984 860
% Sinistres/Primes Acquises	130%	-39%	48%	24%	22%	54%

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de l'exercice 2013 s'établit à **1 848 024** contre en 2012 à **2 389 889** soit une diminution de 541 865.

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2013 un montant de **9 902 795** contre un montant au 31/12/2012 de **7 497 617** soit une augmentation de 2 405 178. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Revenus des placements	9 232 870	6 969 425	2 263 445
Reprise de correction de valeurs sur placements	267 185	121 174	146 011
profits provenant de la réalisation des placements	402 740	407 018	- 4 278
Totaux	9 902 795	7 497 617	2 405 178

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent au 31/12/2013 un montant de 1 818 730 contre un montant de 1 602 221 au 31/12/2012 soit une variation de 216 509.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2013 un montant de 3 447 510 contre un montant de 2 287 048 au 31/12/2012, soit une augmentation de 1 160 462.

Détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	1 195 667	1 319 324	- 123 657
Correction de valeur sur placement	2 161 013	967 724	1 193 289
Pertes provenant de la réalisation des placements	90 830	-	90 830
Totaux	3 447 510	2 287 048	1 160 462

La correction de valeur sur placement de 2 161 013 n'est autre que la dotation aux provisions de l'exercice (provisions pour risque d'exigibilité de l'exercice) :

* sur portefeuille actions cotées	1 456 316
* sur portefeuille comptes gérés	277 307
* sur portefeuille OPCVM MIXTES	327 390
Total	2 061 013

NOTE IV VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

	autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	837 409,400	837 409,400
Revenu des participations	422 115,250	422 115,250
Revenu des placements	7 973 345,44	7 973 345,444
Autres revenus financiers (com.,hon.)	12 994 064,988	12 994 064,988
Total produits des placements	22 226 935,082	22 226 935,082
Intérêts	1 195 666,668	1 195 666,668
Frais externes autres frais	10 553 210,121	10 553 210,121
Total charges des placements	11 748 876,789	11 748 876,789

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE GLOBAL
31/12/2013

EN DINARS

	NON MARINES				MARINES			NON VIE	VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL			
PRIMES ACQUISES	26 051 367,132	10 113 411,325	13 435 516,966	49 600 295,423	12 377 544,219	16 336 765,975	28 714 310,194	78 314 605,617	4 214 999,184	82 529 604,801
Primes émises	28 310 701,008	10 429 130,481	14 967 897,297	53 707 728,786	12 575 157,966	14 978 972,678	27 554 130,644	81 261 859,430	4 616 631,729	85 878 491,159
Variation des primes non acquises	-2 259 333,876	-315 719,156	-1 532 380,331	-4 107 433,363	-197 613,747	1 357 793,297	1 160 179,550	-2 947 253,819	-401 632,545	-3 348 886,358
CHARGES DE PRESTATIONS	14 120 320,982	5 313 077,610	5 250 196,889	24 683 595,481	3 282 474,832	4 120 418,727	7 402 893,559	32 086 489,040	2 220 565,607	34 307 054,647
Prestations & frais payés	19 143 998,549	3 618 182,690	2 339 869,322	25 096 050,555	4 380 779,453	14 725 912,562	19 106 686,015	44 202 796,570	1 930 106,516	46 032 843,086
Charges des provisions pour prestations diverses	-5 023 677,561	1 694 894,920	2 916 327,567	-412 455,074	-1 098 298,621	-10 605 493,835	-11 703 792,456	-12 116 247,530	390 459,091	-11 725 788,439
Solde de souscription	11 931 046,150	4 800 333,715	8 185 320,077	24 916 699,942	9 095 069,387	12 216 347,248	21 311 416,635	46 228 116,577	1 994 433,577	48 222 550,154
FRAIS D'ACQUISITION	8 465 715,176	2 027 115,771	4 075 227,474	14 568 058,421	3 829 865,144	257 303,107	4 087 168,251	18 655 226,672	1 887 417,652	20 542 644,324
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	2 093 927,201	667 231,021	1 160 227,083	3 921 385,305	812 863,914	1 323 053,560	2 135 917,474	6 057 302,779	244 528,258	6 301 831,037
Charges d'acquisition & de gestion nettes	10 559 642,377	2 694 346,792	5 235 454,557	18 489 443,726	4 642 729,058	1 580 356,667	6 223 085,725	24 712 529,451	2 131 945,910	26 844 475,361
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	691 306,673	379 936,512	544 982,581	1 616 225,766	134 333,296	6 966,992	141 300,288	1 757 526,054	61 204,307	1 818 730,361
Solde financier	2 062 710,446	2 485 923,435	3 494 848,101	8 043 481,982	4 586 673,625	10 642 957,573	15 229 631,198	23 273 113,180	-76 308,026	23 196 805,154
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	12 979 828,875	2 186 328,685	7 419 029,862	22 585 187,422	4 036 957,265	14 709 621,737	18 746 579,002	41 331 766,424	12 030,002	41 343 796,426
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	10 456 116,029	137 815,764	621 782,849	11 215 714,642	1 375 115,868	13 669 266,784	15 044 382,652	26 260 097,294		26 260 097,294
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	-3 849 578,496	852 574,543	1 345 345,163	-1 651 658,790	-1 192 899,534	-9 978 053,219	-11 170 952,753	-12 822 611,543		-12 822 611,543
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT										
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	3 557 272,673	392 508,132	2 068 251,897	6 018 032,702	369 400,454	170 095,993	539 496,447	6 557 529,149		6 557 529,149
Solde de rétrocession	2 816 018,669	803 430,246	3 383 649,953	7 003 098,868	3 485 340,477	10 848 312,179	14 333 652,656	21 336 751,524	12 030,002	21 348 781,526
Résultat technique	-753 308,223	1 682 493,189	111 198,148	1 040 383,114	1 101 333,148	-205 354,606	895 978,542	1 936 361,656	-88 338,028	1 848 023,628
Informations complémentaires										
PROVISIONS ACCEPTATIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/13)	9 907 537,402	2 079 684,216	25 791 158,212	37 778 379,830	2 876 397,742	12 155 742,994	15 032 140,736	52 810 520,566	1 819 791,157	54 630 311,723
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/12)	7 648 203,526	1 783 965,060	24 258 777,881	33 670 946,467	2 678 783,995	13 513 536,291	16 192 320,286	49 863 266,753	1 418 158,612	51 281 425,365
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/13)	47 911 280,592	20 864 531,499	13 973 942,333	82 749 754,424	14 035 662,136	7 983 844,398	22 019 506,534	104 769 260,958	2 033 998,513	106 803 259,471
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/12)	52 934 958,153	19 169 636,579	11 057 614,766	83 162 209,498	15 133 960,757	18 589 338,233	33 723 298,990	116 885 508,488	1 643 539,422	118 529 047,910
PROVISIONS RETROCESSIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/13)	5 501 490,853	442 611,045	21 373 042,216	27 317 144,114	924 167,690	11 329 282,457	12 253 450,147	39 570 594,261		39 570 594,261
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/12)	3 848 847,361	341 702,171	20 269 443,296	24 459 992,828	975 633,461	12 499 943,700	13 475 577,161	37 935 569,989		37 935 569,989
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/13)	28 715 034,071	1 794 450,913	5 653 607,676	36 163 092,660	4 847 044,396	8 303 611,793	13 150 656,189	49 313 748,849		49 313 748,849
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/12)	32 564 612,567	941 876,370	4 308 262,513	37 814 751,450	6 039 943,930	18 281 665,012	24 321 608,942	62 136 360,392		62 136 360,392

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2013 un montant de 12 994 065 contre un montant de 13 695 312 au 31/12/2012 soit une variation de 701 247.

Le montant de 12 994 065 DT est composé des autres produits non techniques non takaful(soit 12 010 504 DT) et des autres produits non techniques takaful (soit 983 561 DT).

Les autres produits non techniques non takaful sont détaillés comme suit :

NON TAKAFUL

Commissions de gestion des fonds gérés par Tunis Re	472 859
Reprises sur provision pour créances douteuses	1 669 570
Profits de change réalisés	6 880 303
Ecart de change sur comptes en devises	1 219 468
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	1 766 122
Gains sur cessions d'immobilisation	2 182
Total	12 010 504

TAKAFUL

Commissions de gestion des fonds gérés par Tunis Re	482 611
Reprises sur provision pour créances douteuses	0
Profits de change réalisés	411 975
Ecart de change sur comptes en devises	35 871
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	53 104
Gains sur cessions d'immobilisation	0
Total	983 561

NOTE VI IMPOTS SUR LE RESULTAT :

NON TAKAFUL :

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	8 240 674
Réintégrations des charges non déductibles	5 404 870
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	4 176 927
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	9 468 617
<i>Exportation</i>	5 411 315
INVESTISSEMENTS EXONERES(FCPR SWING)	500 000
<i>Bénéfice net fiscal</i>	3 557 303
Impôt sur les sociétés	1 245 056
Résultat net	6 995 618

TAKAFUL :

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	684 759
Réintégrations des charges non déductibles	0
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	535 715
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	149 044
<i>Exportation</i>	130 041
Impôt sur les sociétés (35%)	6 651
Résultat net	678 108

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2013 est bénéficiaire de **7,674MDT** contre **6,192MDT** au 31/12/2012 soit une augmentation de **1,482MDT** et représente **10,2%** du capital social.

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31/12/2013

(en milliers de dinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint le montant de		10 799
contre en 2012	-	43 926
soit une variation de		54 725

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		39 000
contre en 2012		30 196
soit une variation de		8 804

X-2 Versements aux cédantes		27 585
contre en 2012		24 236
soit une variation de		3 349

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		21 784
contre en 2012		21 260
soit une variation de		524

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		22 591
contre en 2012		20 980
soit une variation de		1 611

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		140 971
contre en 2012		278 099
soit une variation de	-	137 128

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		137 869
contre en 2012		323 579
soit une variation de	-	185 710

L'importance de ces décaissements provient du revolving

des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus	5 414
contre en 2012	4 866
soit une variation de	548

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	15 007
contre en 2012	2 963
soit une variation de	12 044

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	21 322
contre en 2012	10 705
soit une variation de	10 617

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	2 010
contre en 2012	1 809
soit une variation de	201

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	-	5 888
contre en 2012	-	9 756
soit une variation de		3 868

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles		11
contre en 2012		82
soit une variation de	-	71

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles		532
contre en 2012		1 608
soit une variation de	-	1 076

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières		5 247
--	--	-------

contre en 2012	1 904
soit une variation de	3 343

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	536
contre en 2012	390
soit une variation de	146

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	11 080
contre en 2012	10 500
soit une variation de	580

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	70
contre en 2012	24
soit une variation de	46

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-	5 237
contre en 2012		56 304
soit une variation de	-	61 541

qui s'explique par les mouvements suivants :

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions		-
contre en 2012		60 000
soit une variation de	-	60 000

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital		-
contre en 2012		771
soit une variation de	-	771

XII-3 Dividende & autres distributions		5 237
contre en 2012		2 925
soit une variation de		2 312

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités		984
contre en 2012		83
soit une variation de		901

NOTE XIV

La composition des liquidités		
La trésorerie totalise à la clôture de		8 010

contre en 2012	7 352
soit une variation de	658

NOTE XV

**La composition des liquidités de Tunis-Re déposées
en banques est comme suit :**

liquidité en dinars	754
contre en 2012	776
soit une variation de	- 22

liquidité en devises	7 256
contre en 2012	6 576
soit une variation de	680

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)		
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)		
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)		649

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)		
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)		
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)		649

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RÉ »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de TUNIS RÉ

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2013.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°2: "Provisions pour autres risques et charges":

Tunis Ré a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi sur la vérification du report de l'impôt sur les sociétés provenant des exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 et en matière d'impôts, droits et taxes au titre des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012. Les travaux sont en cours et Tunis Ré a présenté ses réponses sur les premiers résultats de cette vérification.

Sur la base de ses réponses, Tunis Ré a provisionné au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 un montant de 3 513 mille dinars pour faire face aux résultats éventuels de cette vérification.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2014

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE "TUNIS RÉ"
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2013

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RÉ »**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune opération conclue par la société « TUNIS RÉ » avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

B. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RÉ » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée suivant le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :
 - a- Un salaire mensuel
 - Salaire net mensuel de **6 000DT**
 - Cotisations sociales à la charge de l'employé **272,076 DT**
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de **3 507,186 DT**
 - Charges sociales patronales de **547,470 DT**
 - b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2012 et servie en 2013 :
 - Prime d'intéressement nette de **21 600 DT**
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de **10 149,302 DT**
 - c- Les avantages en nature comportent
 - **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **140 DT** par trimestre soit **465,400DT** pour l'année 2013.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/06/2013 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **6 000** Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à **72 000 DT** et **18 000DT**.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2014

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

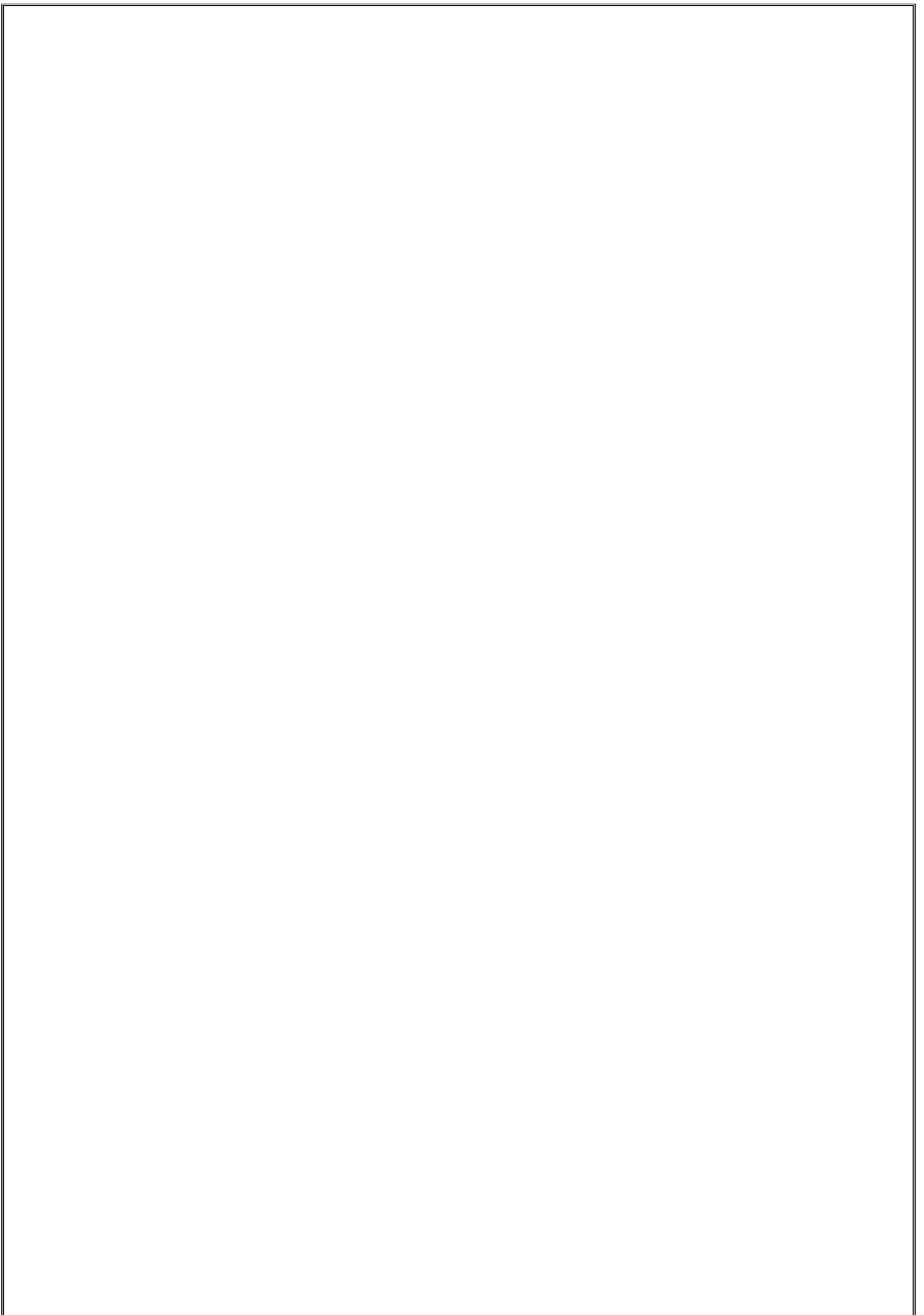
Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	16 602 379	7 282 788
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	367 454 606	362 448 911
Placements à long terme	8	17 666 346	18 635 943
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	74 053	74 277
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	3 976 171	4 054 349
Autres actifs	11	6 124 196	8 659 129
Total de l'actif		411 897 752	401 155 398
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	-	1 761 852
Emprunts et dettes rattachées	13	312 167 935	297 201 958
Dettes envers la clientèle	14	2 485 762	3 620 376
Fournisseurs et comptes rattachés	15	20 831 918	27 195 744
Autres passifs	16	5 090 699	3 177 667
Total du passif		340 576 313	332 957 597
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		39 097 141	38 397 106
Résultats reportés		700 660	192 934
Résultat de l'exercice		6 523 639	4 607 761
Total des capitaux propres	17	71 321 439	68 197 800
Total passif et capitaux propres		411 897 752	401 155 398



**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Accords de financement prêt à mettre en force	7 819 164	20 258 255
- Autres Engagements donnés	16 096 851	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	20 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	43 916 015	40 258 255
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Hypothèques reçues	14 770 510	9 610 580
- Garanties reçues d'établissements bancaires	16 096 851	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	57 774 240	57 618 532
<i>Total en DT</i>	88 641 601	67 229 112
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	-
- Crédits consentis non encore versés	1 568 940	4 519 050
- Opérations de portage	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	3 009 634	4 736 294

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		34 977 482	33 158 360
Autres produits sur opérations de leasing		1 285 070	968 848
Total des produits de leasing	18	36 262 552	34 127 209
Charges financières nettes	19	(18 222 206)	(16 564 648)
Produits des placements	20	515 066	361 977
PRODUIT NET DE LEASING		18 555 412	17 924 538
Autres produits d'exploitation	21	270 313	293 987
Charges de personnel	22	(4 249 710)	(3 812 506)
Autres charges d'exploitation	23	(2 297 526)	(2 331 545)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(502 907)	(545 587)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		11 775 582	11 528 887
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(1 348 142)	(4 300 513)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(286 454)	(419 874)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 140 986	6 808 499
Autres gains ordinaires		171 451	150 691
Autres pertes ordinaires		(53 556)	(282 579)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 258 882	6 676 611
Impôt sur les bénéfiques	27	(3 735 243)	(2 068 850)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 523 639	4 607 761
Résultat de base par action	17	0,261	0,239

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements clients de leasing		244 064 926	225 048 982
Décaissements fournisseurs de leasing		(208 590 939)	(208 353 570)
Encaissements autres que leasing		199 714	259 118
Décaissements autres que leasing		(6 774 007)	(5 262 608)
Décaissements personnel		(2 518 433)	(2 168 108)
Intérêts payés		(17 717 884)	(15 158 349)
Intérêts perçus		456 230	480 789
Impôts et taxes payés à l'Etat		(10 375 957)	(5 317 106)
		(1 256 350)	(10 470 851)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		(347 097)	(80 181)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		63 100	18 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		767 230	300 000
		483 233	(1 762 181)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	18 000 000
Dividendes et autres distributions		(3 634 993)	(3 613 992)
Encaissements provenant des emprunts		276 126 550	211 190 000
Remboursement des emprunts		(260 636 997)	(224 826 607)
		11 854 560	749 401
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Variation de trésorerie		11 081 442	(11 483 631)
Trésorerie en début de période		5 520 937	17 004 567
Trésorerie à la clôture de la période	28	16 602 379	5 520 937

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	378 920	378 920	1,52%
KAMOUN HABIB	302 764	302 764	1,21%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
HMIDA DJERBI	228 179	228 179	0,91%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 090 242	7 090 242	28,36%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 à l'exception du changement dans les méthodes d'évaluation des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis tel que décrit dans la note 5 ci-après.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2013, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La baisse des mises en force de 8,21% et ce en passant de 207 MDT à 190 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 3,52% en passant de 17.924.538 DT en 2012 à 18.555.412 DT en 2013 et ce par l'effet conjugué de l'évolution des produits de leasing de 6,26% et l'augmentation des charges financières nettes de 10,01%.

4-3. L'augmentation du bénéfice net de 41,58% en passant de 4.607.761 DT en 2012 à 6.523.639 DT en 2013.

Note 5. Changement de méthodes comptables traité prospectivement

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, le test de dépréciation à base individuelle des créances issues des opérations de leasing n'incluait pas la constitution de provisions additionnelles sur les créances classées parmi les actifs compromis (classe B4) ayant une ancienneté dans ladite classe supérieure ou égale à 3 ans.

L'introduction, à partir de l'exercice 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit **17.410 DT**, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de **50.793 DT** correspondant à la provision additionnelle requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 16.602.379 DT au 31 décembre 2013 contre 7.282.788 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Banques	16 585 245	7 266 321
Caisses	17 134	16 467
Total	16 602 379	7 282 788

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 367.454.606 DT contre un solde net de 362.448.911 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Créances sur contrats mis en force		393 166 974	383 457 542
+ Encours financiers	7.1	367 876 036	360 846 747
+ Impayés		25 059 471	21 661 734
+ Créances- assurance matériel en leasing		124 436	127 040
+ Créances- factures à établir		259 733	676 181
+ Valeurs à l'encaissement		1 583 590	1 871 561
- Intérêts échus différés		(1 736 292)	(1 725 721)
Créances sur contrats en instance de mise en force		1 568 940	4 519 050
Total brut des créances leasing		394 735 914	387 976 593
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(21 536 014)	(20 097 190)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés		(2 664 772)	(2 349 971)
Total net des créances leasing	7.2	367 454 606	362 448 911

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2013 la somme de 367.876.036 DT contre 360.846.747 DT au 31 décembre 2012. Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 7.029.289 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2012	921 140 164	560 293 417	360 846 747
Capital amorti des anciens contrats	-	121 134 968	(121 134 968)
Ajouts de la période	192 039 698	45 769 457	146 270 241
Investissements (Nouveaux contrats)	184 742 498	44 408 887	140 333 611
Relocations	7 297 200	1 360 570	5 936 630
Retraits de la période	(113 615 989)	(95 510 005)	(18 105 984)
Cessions à la valeur résiduelle	(69 136 910)	(69 032 303)	(104 607)
Cessions anticipées	(22 648 684)	(15 921 534)	(6 727 150)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(531 504)	(84 246)	(447 258)
Transferts (cessions)	(8 979 091)	(4 903 375)	(4 075 716)
Relocations	(12 319 800)	(5 568 547)	(6 751 253)
Soldes au 31 décembre 2013	999 563 873	631 687 837	367 876 036

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	420 630 049	413 737 835
à recevoir dans moins d'1 an	158 353 916	154 606 845
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	250 864 133	246 248 678
à recevoir dans plus de 5 ans	11 412 001	12 882 312
- Produits financiers non acquis	(57 774 240)	(57 618 532)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	362 855 809	356 119 303
à recevoir dans moins d'1 an	131 443 848	127 673 022
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	221 090 116	217 022 763
à recevoir dans plus de 5 ans	10 321 845	11 423 518
Valeurs résiduelles (2)	309 929	410 204
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	4 710 299	4 317 240
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	367 876 036	360 846 747

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	283 381 424	67 697 973	4 820 013	1 279 024	10 697 602	367 876 036	22 987 984
Impayés	1 463 258	5 862 143	1 276 690	745 769	15 711 611	25 059 471	775 630
Créances- assurance matériel en leasing	112 460	4 011	62	-	7 902	124 436	-
Créances- factures à établir	218 742	40 992	-	-	-	259 733	126 770
Valeurs à l'encaissement	567 192	825 509	81 518	9 779	99 591	1 583 590	70 728
Intérêts échus différés	(1 343 774)	(321 568)	(24 714)	(7 463)	(38 772)	(1 736 292)	(100 834)
Contrats en instance de mise en force	1 260 378	308 562	-	-	-	1 568 940	-
CREANCES LEASING	285 659 681	74 417 621	6 153 569	2 027 109	26 477 933	394 735 914	23 860 277
Avances reçues (*)	(2 065 722)	(151 814)	(42 805)	(348)	(225 073)	(2 485 762)	(75 625)
ENCOURS GLOBAL	283 593 959	74 265 806	6 110 765	2 026 761	26 252 861	392 250 152	23 784 652
ENGAGEMENTS HORS BILAN	6 405 448	1 413 715	-	-	-	7 819 164	-
TOTAL ENGAGEMENTS	289 999 407	75 679 522	6 110 765	2 026 761	26 252 861	400 069 316	23 784 652
Produits réservés	-	-	(155 017)	(81 379)	(2 428 377)	(2 664 772)	(143 819)
Provisions à base individuelle	-	-	(196 628)	(295 700)	(20 992 893)	(21 485 221)	(704 874)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(50 793)	(50 793)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(351 644)	(377 078)	(23 472 064)	(24 200 786)	(848 693)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	287 525 112	75 073 297	5 759 120	1 649 683	2 780 797	372 788 009	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)			1,56%	0,52%	6,69%		
				8,77%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			5,75%	18,60%	89,41%		
				70,37%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 31 décembre 2013 à 17.666.347 DT contre 18.635.943 DT au 31 décembre 2012. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Portefeuille investissement (1)	8.1	19 203 020	19 970 250
Participations directes		4 309 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		14 675 965	15 443 195
Créances rattachées (2)		480 036	395 948
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	8.1	388 692	304 604
Total brut (1) + (2)		19 683 056	20 366 199
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(267 699)	(500 133)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(1 440 423)	(921 535)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		17 666 347	18 635 943

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2013 à 17.277.655 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 309 811	(267 699)	4 042 113
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(43 063)	122 992
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(32 180)	1 111 576
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	500 000	(105 740)	394 260
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	100	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)				14 675 965	(1 440 423)	13 235 542
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	652 770	-	652 770
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	1 400 000	(303 750)	1 096 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	2 500 000	(786 383)	1 713 617
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
TOTAL EN DT				19 203 020	(1 925 365)	17 277 655

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2013, la somme de 15.088.424 DT et se présentent comme suit :

Année de libération:	SICAR INVEST		ATD SICAR						Total au 31/12/2013
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 1 2003	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque									
Participations en rétrocession	250 000	1 250 000	-	486 070	1 060 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 645 470
Autres participations ciblées	-	-	-	-	-	1 369 050	-	-	1 369 050
Placements	202 952	843 148	215 733	-	384 167	662 033	1 106 644	420 748	3 835 425
Impôts, retenus à la source	-	1 895	-	-	-	-	-	-	1 895
Disponibilités en Banques	-	3 646	140	198 792	13	105	-	33 888	236 584
Total des emplois	452 952	2 098 689	215 873	684 862	1 444 180	2 531 188	4 128 544	3 532 136	15 088 424
Ressources des fonds à capital risque									
Dotations remboursables	418 880	2 000 000	154 315	652 770	1 400 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	14 675 965 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	(21)	-	-	-	-	-	-	(21) (b)
Excédent de l'exercice	10 332	98 711	61 558	32 092	44 180	31 188	28 516	82 136	388 713 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	-	1 858
Etat impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	21 881	-	-	-	-	-	28	-	21 909
Total des ressources	452 952	2 098 689	215 873	684 862	1 444 180	2 531 188	4 128 544	3 532 136	15 088 424

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	2 890	-	55 547	32 093	35 464	-	-	-	125 994
+ Produits nets des placements	7 453	98 819	6 076	-	9 510	31 367	28 580	82 277	264 082
+ Dividendes	7 453	65 925	6 175	-	2 960	30 283	28 934	89 900	231 630
+ Intérêts	-	9 476	-	-	-	-	-	-	9 476
+ Plus-values de cession	-	23 418	-	-	6 550	1 084	-	1 362	32 414
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	(354)	-	(354)
- Moins-values latentes	-	-	(99)	-	-	-	-	(8 985)	(9 084)
- Services bancaires & assimilés	(11)	(109)	(65)	(1)	(794)	(179)	(64)	(141)	(1 363)
Excédent de l'exercice	10 332	98 711	61 558	32 092	44 180	31 188	28 516	82 136	388 713

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2013 une valeur nette comptable de 74.053 DT contre 74.277 DT au 31 décembre 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	311 683	52 743	-	364 425	237 406	52 966	-	290 372	74 053
TOTAUX		311 683	52 743	-	364 425	237 406	52 966	-	290 372	74 053

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 une valeur nette comptable de 3.976.171 DT contre 4.054.349 DT au 31 décembre 2012. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	857 349	92 399	-	949 747	3 259 524
Matériel de transport	20,0%	943 166	206 720	150 061	999 826	652 643	169 350	146 405	675 588	324 238
Equipements de bureau	10,0%	408 840	10 651	-	419 492	337 347	12 704	-	350 050	69 441
Matériel informatique	33,3%	512 893	25 307	158	538 042	424 732	73 925	158	498 499	39 543
Installations générales	10,0%	686 130	38 705	-	724 835	451 131	47 129	-	498 260	226 575
Immobilisations en cours	-	3 000	39 600	-	42 600	-	-	-	-	42 600
TOTAUX		6 777 551	320 983	150 219	6 948 315	2 723 202	395 506	146 563	2 972 144	3 976 171

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 6.124.196 DT contre 8.659.129 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Instrument de couverture	2 259 936	3 474 664
Prêts et avances au personnel	1 076 276	876 991
- Échéances à plus d'un an sur prêts	866 519	768 297
- Échéances à moins d'un an sur prêts	209 757	109 123
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 854)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	37 898
- Moins : provisions	(7 624)	-
Charges reportées	856 753	832 546
- Frais d'émission des emprunts	11.1 797 690	714 342
- Frais d'augmentation de capital	11.2 59 063	118 204
Etat, impôts et taxes (actif) :	7 341	1 118 601
- Report de TVA	-	1 107 349
- Retenues à la source	44 122	47 130
- Moins : provisions	(36 781)	(35 878)
Autres débiteurs :	1 764 941	2 248 097
- Avances aux fournisseurs	155 219	1 468 255
- Fonds de péréquation des changes	1 609 723	779 843
- Autres débiteurs divers	63 552	162 761
- Moins : provisions	(63 552)	(162 761)
Comptes de régularisation actifs :	121 051	70 331
- Produits à recevoir	9 555	46 129
- Charges constatées d'avance	111 496	23 942
- Compte d'attente à régulariser	-	260
Total	6 124 196	8 659 129

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2006/1	197 000	-	(197 000)	-	193 330	3 670	(197 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2007/1	181 000	-	(181 000)	-	181 000	-	(181 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/1	176 000	-	(176 000)	-	170 728	5 272	(176 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	66 295	15 205	-	81 501	40 124
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	-	172 603	153 278	15 416	-	168 694	3 909
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	81 240	19 222	-	100 462	26 670
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	135 939	23 654	-	159 593	12 892
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	292 103	75 384	-	367 487	60 339
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	84 765	41 524	-	126 289	77 134
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	32 734	37 080	-	69 813	115 644
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	34 299	51 641	-	85 940	89 562
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	-	175 390	-	175 390	-	24 314	-	24 314	151 076
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	-	226 037	-	226 037	-	5 698	-	5 698	220 340
TOTAUX	2 140 054	401 427	(554 000)	1 987 481	1 425 711	318 079	(554 000)	1 189 791	797 690

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à 318.079 DT et figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation de capital	177 306	4 589	(9 295)	172 599	59 102	57 533	(3 098)	113 537	59 063
TOTAUX	177 306	4 589	(9 295)	172 599	59 102	57 533	(3 098)	113 537	59 063

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à 57.533 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste, regroupant les découverts en comptes bancaires, totalise au 31 décembre 2013 une somme nulle contre 1.761.852 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 312.167.935 DT au 31 décembre 2013 contre 297.201.958 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	305 528	291 245
	040	027
Emprunts obligataires	217 000	207 000
	000	000
Emprunts bancaires	68 210	68 443
	510	271
Emprunts extérieurs	20 317	15 801
	530	756
Billets de trésorerie	-	-
+ Intérêts post-comptés courus (2)	6 620	5 904
	051	577
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 669	5 108
	113	509
Intérêts courus sur emprunts bancaires	594 444	706 705
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	356 494	89 363
- Intérêts précomptés non courus (3)	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-
+ Contributions à payer au F.P.C (4)	19 844	52 354
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	312 167 935	297 201 958

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, au 31 décembre 2013, comme suit :

	Au 31 Décembre 2013					Au 31 Décembre 2012		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
<i>Dettes représentées par un titre</i>								
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>								
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	27 056 800	93 553 800	28 320 000	148 930 600	4 812 872	153 743 472	135 609 305
Emprunts obligataires à taux variable	-	16 943 200	32 046 200	4 080 000	53 069 400	479 289	53 548 689	61 124 917
<i>Dettes subordonnées</i>								
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	11 200 000	-	14 000 000	354 411	14 354 411	14 354 411
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	800 000	-	1 000 000	22 541	1 022 541	1 019 876
<i>Autres fonds empruntés</i>								
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>								
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	4 345 296	3 195 684	-	7 540 980	55 662	7 596 642	15 943 473
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	3 428 571	4 571 429	8 000 000	278 091	8 278 091	-
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	1 705 911	3 070 639	4 776 550	42 586	4 819 135	-
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>								
<i>Certificats de leasing</i>								
AL BARAKA BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	272 538	25 272 538	25 225 936
ZITOUNA BANK	12 000 000	-	-	-	12 000 000	111 190	12 111 190	3 024 500
<i>Crédits directs</i>								
ATB	-	1 000 000	4 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	7 202 868
BNA	500 000	1 500 000	3 500 000	-	5 500 000	56 902	5 556 902	12 570 725
CITI BANK	20 000 000	-	-	-	20 000 000	146 469	20 146 469	20 173 000
<i>Autres concours</i>								
AL BARAKA BANK	-	246 033	464 477	-	710 510	7 344	717 855	952 948
Total	57 500 000	54 091 329	153 894 643	40 042 068	305 528 040	6 639 895	312 167 935	297 201 959

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.485.762 DT au 31 décembre 2013 contre 3.620.376 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Avances et acomptes reçus des clients	2 485 762	3 620 376
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	2 485 762	3 620 376

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 20.831.918 DT au 31 décembre 2013 contre 27.195.744 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	20 342 533	26 485 947
Fournisseurs, factures parvenues	1 655 915	5 167 933
Fournisseurs, factures non parvenues	4 508 104	1 078 389
Effets à payer	14 178 514	20 239 625
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	489 385	709 797
Compagnies d'assurance	145 060	438 658
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561
Divers fournisseurs	320 764	247 578
Total général (1) + (2)	20 831 918	27 195 744

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 5.090.699 DT au 31 décembre 2013 contre 3.177.667 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 013	2 012
Provisions pour risques et charges :		88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social		88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux		-	-
Etat impôts et taxes :		3 267 260	1 368 540
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1	1 543 216	930 053
- TVA à payer		1 343 245	-
- Autres impôts et taxes		380 800	438 487
Personnel :		869 956	823 424
- Bonus et primes de bilan à payer		733 700	701 680
- Congés à payer		136 256	121 744

Créditeurs divers	3 392	2 194
- Actionnaires, dividendes à payer	18	11
- Autres créditeurs divers	3 374	2 184
Organismes de sécurité sociale	182 221	190 183
Autres charges à payer	636 882	652 170
Comptes de régularisation passifs :	42 025	52 192
- Produits constatés d'avance	10 129	19 873
- Comptes d'attente à régulariser	31 896	32 320
Total	5 090 699	3 177 667

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)	3 560 243	2 068 850
- Acomptes provisionnels	(2 013 155)	(1 135 924)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(3 872)	(2 874)
Dette (report) d'impôt exigible	1 543 216	930 053

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A) 1 950 035	1 700 000
Réserves pour réinvestissements exonérés	18 864 632 *	18 364 632
Fonds pour risques généraux	-	200 000
Réserves pour fonds social	(B) 1 282 474 *	1 132 474
Résultats reportés	700 660 *	192 934
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>64 797 800</i>	<i>63 590 040</i>
Résultat net de l'exercice (1)	6 523 639 *	4 607 761
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 71 321 439	68 197 800
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	19 250 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C) 0,261	0,239

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des capitaux propres arrêtés au 31 décembre 2013, et régis par les dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2011	17 000 000	5 000 000	1 700 000	16 364 632	4 200 000	1 132 474	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(2 000 000)		2 000 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2011				2 000 000			(1 938 281)	(61 719)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 30 juin 2012	8 000 000	12 000 000			(2 000 000)				18 000 000
Résultat net de l'exercice 2012								4 607 761	4 607 761
Soldes au 31 décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2012			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net de l'exercice 2013								6 523 639	6 523 639
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Intérêts et revenus assimilés (1)	34 977 482	33 158 360
Marges financières nettes de leasing (A)	33 986 579	33 075 318
Préloyers (B)	66 836	71 165
Intérêts de retard	1 238 869	796 423
Variation des produits réservés	(314 802)	(784 546)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 285 070	968 848
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	628 060	496 531
Récupération de frais de dossiers	304 071	284 274
Récupération de frais de rejet	341 193	180 678
Récupération de frais de télégramme	11 746	7 365
Total (1)+(2)	36 262 552	34 127 209
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	361 048 558	333 688 789
. A la fin de la période	364 734 677	361 048 558
. Moyenne (C)	362 891 618	347 368 673
- Produits de la période (D) = (A)+(B)	34 053 415	33 146 483
- Taux moyen (D)/(C)	9,38%	9,54%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Charges financières des emprunts (1) (A)	18 267 927	16 588 295
Intérêts sur emprunts obligataires	13 027 726	12 248 818
Intérêts sur crédits bancaires	1 722 810	1 694 935
Intérêts sur emprunts extérieurs	697 054	662 609
Contributions au fonds de péréquation des changes	286 685	494 737
Intérêts sur certificats de leasing	2 021 739	987 212
Intérêts sur billets de trésorerie	169 466	156 244
Commissions sur émission d'emprunts	24 368	2 558
Résorptions des frais d'émission des emprunts	318 079	341 182
Autres charges financières nettes (2)	(45 721)	(23 647)

Intérêts sur comptes courants	(29 910)	(3 335)
Autres produits financiers	(15 811)	(20 313)
Relation de couverture (3)	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	(1 214 728)	(556 427)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	1 214 728	556 427
Total (1)+(2)+(3)	18 222 206	16 564 648
- Encours des emprunts		
. Au début de la période	291 245 028	305 434 577
. A la fin de la période	305 528 040	291 245 028
. Moyenne	(B) 298 386 534	298 339 803
- Taux moyen	(A)/(B) 6,12%	5,56%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Revenus des placements à court terme (1)	42 151	8 722
Revenus des pensions à terme	28 991	8 722
Revenus des certificats de dépôt	13 160	-
Revenus des placements à long terme (2)	472 915	353 255
Dividendes	63 000	12 000
Intérêts sur portages directs	-	2 479
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	388 713	304 604
Jetons de présence	22 500	17 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	(1 298)	17 172
Total (1) + (2)	515 066	361 977

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Produits locatifs des contrats de location simple	126 401	120 498
Intérêts sur prêts au personnel	37 471	26 869
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	12 425	30 112
Ristournes sur contrats d'assurance	83 503	111 906
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	10 513	4 601
Total	270 313	293 987

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Avantages à court terme (1)	3 794 874	3 418 809
Salaires et compléments de salaires	2 605 080	2 184 583
Bonus et prime de bilan	614 391	732 277
Autres charges de personnel	296 841	265 006
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ^(*)	264 173	224 704
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	14 388	12 239
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	454 837	393 697
Cotisations patronales au régime de retraite de base	212 662	180 889
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	69 729	50 547
Primes d'assurance-Complément retraite	143 806	133 620
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	28 640	28 640
Total (1) + (2)	4 249 710	3 812 506

^(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Honoraires et autres rémunérations	502 689	495 541
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	191 221	326 977
Impôts et taxes	263 474	303 689
Publicité, publications et relations publiques	223 035	82 535
Frais postaux et de télécommunication	233 292	277 883
Services bancaires et assimilés	488 450	500 583
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	108 565	76 375
Cotisations APB	21 227	26 470
Loyers et charges locatives	30 773	25 970
Frais de gestion des valeurs mobilières	65 465	53 311
Autres charges d'exploitation	169 336	162 211
Total	2 297 526	2 331 545

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	52 967	47 627
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	395 506	438 859
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	57 533	59 102
Dotations aux résorptions liées à une modification comptable	(3 098)	-
Total	502 907	545 587

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Coût du risque (1)	1 438 824	5 315 474
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	8 155 312	10 220 612
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 716 488)	(4 905 138)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(90 682)	(30 134)
+ Dotations	8 527	69 363
- Reprises	(99 209)	(1 670)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	-	(1 082 653)
+ Dotations	-	-
- Reprises	-	(1 082 653)
Total (1) + (2) + (3)	1 348 142	4 300 513

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Dotations	539 766	419 874
- Reprises	(253 312)	-
Total	286 454	419 874

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	27.1 3 560 243	2 068 850
Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable	27.2 175 000	-
Total	3 735 243	2 068 850

27.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012, la charge courante d'impôt sur les bénéfices a été décomptée, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
Résultat net de l'exercice	6 523 639	4 607 761
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	3 560 243	2 068 850
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	310 000	282 500
- Pénalités fiscales et sociales	53 551	310 422
- Modifications comptables affectant le résultat de l'exercice	175 000	-
- Dotations aux provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	8 527	69 363
- Dotations aux provisions sur titres	428 027	337 787
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	8 155 312	10 220 612
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	94 161	15 959
- Autres charges non déductibles	133 870	138 534
A déduire		
- Provisions pour congés à payer de l'exercice N-1	-	(97 531)
- Reprises sur provisions pour risques	(99 209)	(1 084 323)
- Reprises sur provisions pour titres	(253 312)	-
- Reprises d'I.S sur exercices antérieurs	-	(76 686)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(262 371)	(161 636)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>18 827 436</u>	<u>16 631 613</u>
Provisions sur créances déductibles à hauteur de 100%	(8 155 312)	(10 220 612)
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	<u>10 672 124</u>	<u>6 411 001</u>
Déduction pour réinvestissements exonérés	(500 000)	(500 000)
Résultat fiscal	10 172 124	5 911 001
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	3 560 243	2 068 850

27.2. Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable :

La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500.000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175.000 DT.

Note 28. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
+ Avoirs en banques	16 585 245	7 266 321
- Découverts bancaires	-	(1 761 852)
+ Avoirs en caisse	17 134	16 467
Total	16 602 379	5 520 937

Note 29. Transactions avec les parties liées :

29.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2013 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2013. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme (1)	317 616	145 323	242 343	99 722	-	-
Rémunération fixe	137 084	-	107 116	-	-	-
Rémunération variable	144 660	145 323	82 040	90 572	-	-
Primes exceptionnelles	20 146	-	17 465	-	-	-
Avantages en nature	7 866	-	6 000	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	2 801	9 150	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	7 860	-	26 921	-	-	-
Jetons de présence (2)	25 000	25 000	-	-	245 000	245 000
Total 2013 [(1) +(2)]	342 616	170 323	242 343	99 722	245 000	245 000

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	15 831
Régime national complémentaire	-	11 834
Régime d'assurance complément retraite	15 488	10 598
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	3 935
Total 2013	15 488	42 198

29.2. Transactions avec les autres parties liées :

29.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)

A.F.C Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (*% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%*)

**SANADETT
SICAV ^(*)** Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (*% d'intérêt de l'A.T.B : 10,86%*)

**S.I.C.A.R
INVEST** Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L
(*% d'intérêt de la B.N.A : 41,60%*)

**B.N.A
CAPITAUX** Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L
(*% d'intérêt de la B.N.A : 98,02%*)

^(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

29.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/1 ^(*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/2 ^(*)	-	-	-	-	(86 550)	(93 450)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/2 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2013 ^(*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(20 000)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-	-	-	-	(3 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(178 117)	(21 027)	-	-	-	-
Commissions de mise en place de billets de trésorerie	-	-	(5 362)	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	(56 020)	(9 476)	-	-	(98 441)	-
Commissions sur opérations bancaires	(18 041)	(12 545)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(29 658)	(49 239)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	12 581	48 890	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 121 815)	(25 813)	-	-	-	-	(1 170 423)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	-	(19 351)	-	-	-	-	(41 303)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(302 707)	(444 924)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(2 550)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	(49 480)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2013	-	-	-	-	-	-	-	(12 416 223)

^(*) Inscrits en charges reportées dont 26.403 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

29.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(4 000 000)	(3 500 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 000 000)	(2 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	(56 902)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(16 350 000)	(3 000 000)	-	-	-	-	(15 142 000)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 250 000)	-	-	-	-	-	(4 614 000)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(533 592)	(25 813)	-	-	-	-	(502 001)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(178 117)	(21 027)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(2 560)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(490)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(238 153)
Jetons de présence, à payer	(25 000)	(25 000)	-	-	-	-	-	(15 000)
Solde net des comptes courants bancaires	3 868 559	2 595 023	-	-	-	-	-	-

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 2 mai 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 31. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2013, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]	449 127 316	87%	390 442 383

31.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	20 814 667
Fonds social	+	1 282 474
Résultats reportés	±	700 660
Résultat de l'exercice	+	6 523 639
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(856 753)
Dividendes proposés pour distribution	-	(3 750 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	66 714 686
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		14 000 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		1 000 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	18 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	84 795 207

31.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	21,72%
--	-----------------	---------------

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	9 225 802	112 383						9 113 420		4 362 534
1) Caisse	17 134	-						17 134	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624						37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	856 753	-						856 753	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 050 224	-						4 050 224	100%	4 050 224
5) Opérations avec l'Etat										
* Crédits d'impôts et taxes	44 122	36 781						7 341	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	1 609 723	-						1 609 723	0%	-
6) Autres postes d'actifs										
* Instrument de couverture contre le risque de change	2 259 936	-						2 259 936	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426						-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	218 770	63 552						155 219	100%	155 219
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	119 193	-						119 193	100%	119 193
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	449 127 316	29 410 400	-	-	427 847	-	427 847	2 485 762		390 442 383

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 411.897.752 DT et un bénéfice net de 6.523.639 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 5 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, le test de dépréciation à base individuelle des créances issues des opérations de leasing n'incluait pas la constitution de provisions additionnelles sur les créances classées parmi les actifs compromis (classe B4) ayant une ancienneté dans ladite classe supérieure ou égale à 3 ans.

L'introduction, à partir de l'exercice 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit **17.410 DT**, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de **50.793 DT** correspondant à la provision additionnelle requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 05 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En application des dispositions de l'article **29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001** relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la **loi n° 2006-19 du 2 mai 2006** et des articles **200 (nouveau) et suivants** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- La révision des conditions de rémunération de la convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL et de l'assistance à la tenue des assemblées générales telle que conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. Par suite de cette révision, la rémunération annuelle forfaitaire perçue, à ce titre, par la société BNA Capitaux est passée de 2.500 DT à 3.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2013, une charge égale au montant révisé.
- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2013, des emprunts obligataires 2013/1 et 2013/2, a donné lieu au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/1 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2013/2 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2013 ^(*)	5.000 DT	5.000 DT

^(*) Inscrits en charges reportées dont 1.071 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse perçoivent, chacun, une commission de placement flat calculée sur la base de 0,5% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2013, des emprunts obligataires 2013/1 et 2013/2, a donné lieu au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/1 ^(**)	75.000 DT	75.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2013/2 ^(**)	86.550 DT	93.450 DT

^(**) Inscrites en charges reportées dont 25.332 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2013, la somme de 302.707 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2013, la somme de 444.924 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2013, à 2.550 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de six fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- ✓ En rémunération de sa gestion du premier fonds à capital risque de 785.000 DT, objet de la convention du 8 avril 2003, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus value minimale dont le taux est fixé à 5,2% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 10% du taux de rémunération desdits placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du deuxième fonds à capital risque de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du troisième fonds à capital risque de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du quatrième fonds à capital risque de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du cinquième fonds à capital risque de 4.100.000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du sixième fonds à capital risque de 3.450.000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2013, à 178.117 DT.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion d'un fonds à capital risque de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion d'un fonds à capital risque de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2013, à 21.027 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé..
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- Le Conseil d'Administration réuni le 28 février 2013 a décidé d'octroyer au personnel une prime exceptionnelle équivalente à un salaire, à l'occasion de la clôture de l'augmentation de capital de la société réalisée au courant du quatrième trimestre de l'année 2012. Le même Conseil, a décidé, en outre, d'octroyer au personnel une autre prime exceptionnelle pouvant atteindre au maximum un salaire, et ce à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la société.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié des primes exceptionnelles précitées.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	317 616	145 323	242 343	99 722
Avantages postérieurs à l'emploi	15 488	-	42 198	-
TOTAL	333 103	145 323	284 541	99 722

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article **202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2013, avec l'ATB, administrateur, ainsi qu'avec les sociétés ATD SICAR, SICAR INVEST et SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 peuvent être récapitulées comme suit :

- La délivrance, en 2013, par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 8.000.000 DT imputé sur la ligne BIRD et objet de l'accord conclu le 24 août 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB sera amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2013, à 20.000 DT.

- La délivrance, en 2013, par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB sera amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2‰ par mois.

L'ATL n'a supporté, en 2013, aucune commission au titre de cette convention.

- L'émission par l'ATL, en 2013, de deux billets de trésorerie souscrits par la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013	Commission de mise en place 2013
Emission de billet de trésorerie	du 01/08/2013 au 29/09/2013	5.000.000 DT	5,60%	46.235 DT	4.233 DT
Emission de billet de trésorerie	du 30/09/2013 au 29/10/2013	2.000.000 DT	5,90%	9.785 DT	1.129 DT

- L'émission par l'ATL, en 2013, d'un billet de trésorerie souscrit par la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013
Emission de billet de trésorerie	du 29/07/2013 au 26/09/2013	1.000.000 DT	5,74%	9.476 DT

- L'émission par l'ATL, en 2013, de sept billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2013
Emission de billet de trésorerie	du 11/01/2013 au 11/03/2013	3.000.000 DT	6,10%	30.193 DT
Emission de billet de trésorerie	du 02/07/2013 au 31/07/2013	3.000.000 DT	6,50%	16.162 DT
Emission de billet de trésorerie	du 10/07/2013 au 08/08/2013	2.000.000 DT	6,50%	10.774 DT
Emission de billet de trésorerie	du 01/08/2013 au 09/09/2013	3.000.000 DT	6,50%	21.511 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/08/2013 au 28/08/2013	2.000.000 DT	6,50%	7.197 DT
Emission de billet de trésorerie	du 30/08/2013 au 18/09/2013	2.000.000 DT	6,50%	7.197 DT
Emission de billet de trésorerie	du 10/09/2013 au 19/09/2013	3.000.000 DT	6,50%	5.407 DT

Ces différentes conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 2 mai 2014, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 05 mai 2014

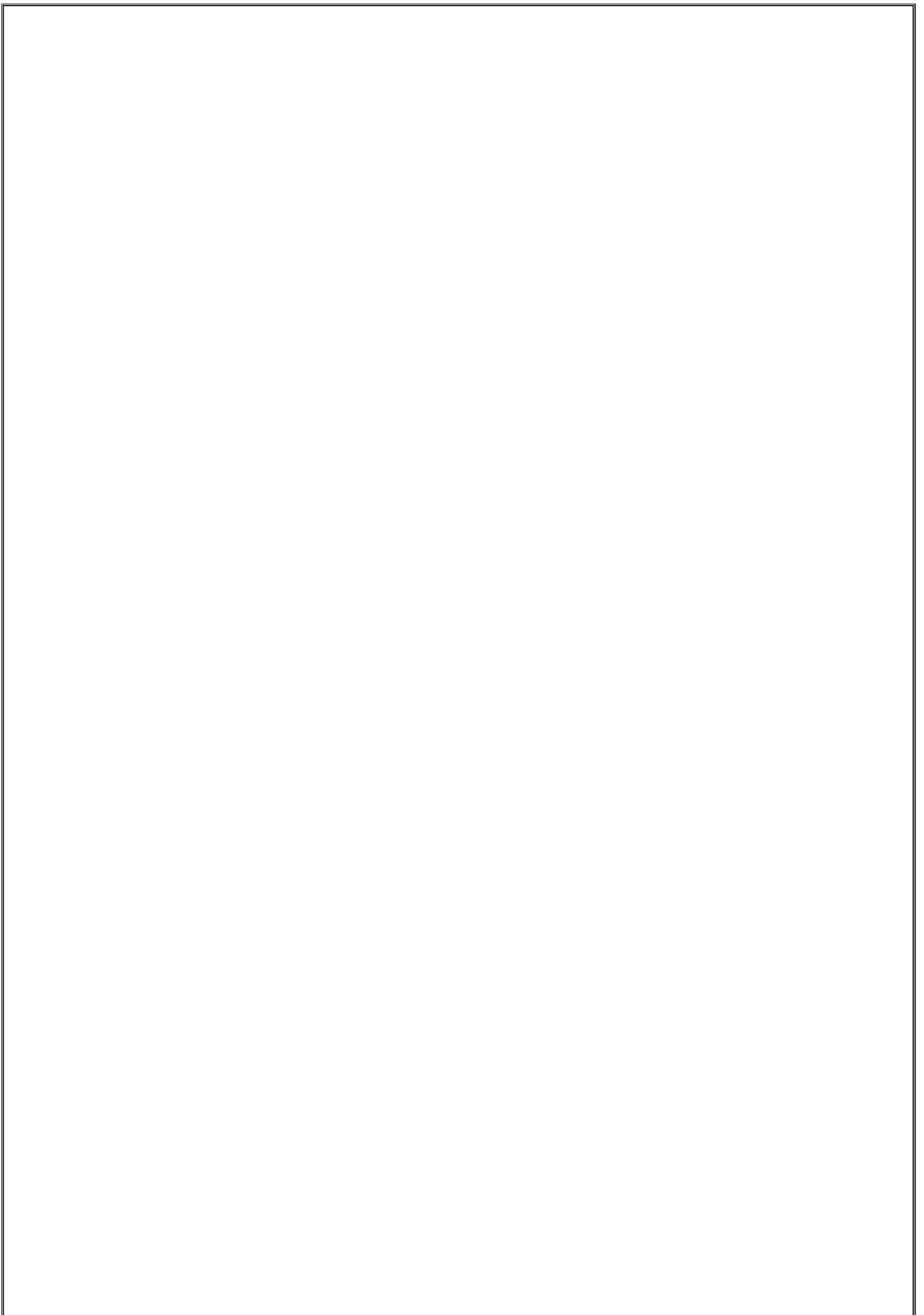
Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS (Selon référentiel IFRS)

La Société ENNAKL AUTOMOBILES
Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Kais FEKIH

Bilan au 31/12/2013 - Actifs		
<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	940 097	912 381
Amortissements cumulés	(912 716)	(884 334)
Immobilisations incorporelles nettes	27 381	28 047
Immobilisations corporelles	40 338 571	38 382 448
Amortissements cumulés	(13 790 827)	(11 798 642)
Immobilisations corporelles nettes	26 547 744	26 583 806
Actifs financiers immobilisés	34 011 111	33 230 617
Dépréciations	-	(1 199 642)
Actifs financiers immobilisés nets	34 011 111	32 030 975
Total actifs immobilisés	60 586 236	58 642 828
Impôt différé - Actif	523 993	719 322
Total actifs non courants	61 110 229	59 362 150
Actifs courants		
Stocks	35 925 468	35 115 520
Dépréciations	(1 353 311)	(1 402 397)
Stocks nets	34 572 157	33 713 123
Clients et comptes rattachés	19 159 691	10 859 823
Dépréciations	(1 489 191)	(1 492 377)
Clients et comptes rattachés nets	17 670 500	9 367 446
Autres actifs courants	12 527 475	14 222 272
Liquidités et équivalents de liquidités	52 155 103	64 932 631
Total actifs courants	116 925 235	122 235 472
Total actifs	178 035 464	181 597 622

Bilan au 31/12/2013 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves	13 570 463	13 570 463
Fonds social	2 596 940	3 140 083
Résultats reportés	13 592 401	12 813 009
	0	0
Autres capitaux propres	7 951 392	8 754 957
Résultat de l'exercice	14 976 420	11 332 582
Total capitaux propres	82 687 616	79 611 094
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	1 712 849	1 533 945
Autres passifs non courants	770 769	845 207
Total passifs non courants	2 483 618	2 379 152
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	79 729 532	89 605 473
Autres passifs courants	12 782 417	9 621 315
Concours bancaires et autres passifs financiers	352 281	380 588
Total passifs courants	92 864 230	99 607 376
Total passifs	95 347 848	101 986 528
Total capitaux propres et passifs	178 035 464	181 597 622

Etat de Résultat au 31/12/2013

<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2013	31/12/2012
Revenus	4-1	278 547 135	248 165 973
Coût des ventes	4-2	243 884 004	220 506 413
Marge brute		34 663 131	27 659 559
Frais de distribution	4-3	5 406 897	5 338 001
Autres produits d'exploitation	4-4	4 210 583	2 508 702
Autres charges d'exploitation	4-5	4 302 498	3 709 698
Frais d'administration	4-6	19 264 467	14 938 381
Autres charges d'exploitation		24 763 279	21 477 379
Résultat d'exploitation		9 899 852	6 182 181
Charges financières nettes	4-7	139 156	75 361
Produit des placements	4-8	7 128 030	6 812 118
Autres gains ordinaires	4-9	358 369	623 630
Autres pertes ordinaires	4-10	111 528	184 845
Résultat des activités courantes avant impôt		17 135 567	13 357 723
Impôt sur les sociétés	4-11	2 159 147	2 025 141
Résultat net		14 976 420	11 332 582
Effet des modifications comptables		0	0
Résultat net avant modifications comptables		14 976 420	11 332 582

Etat de Résultat Global au 31/12/2013

<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2013	31/12/2012
Résultat de l'exercice		14 976 420	11 332 582
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés		-803 565	-4 848 482
Résultat global		14 172 855	6 484 100

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2013

En Dinar Tunisien

	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	14 976 420	11 332 582
Ajustements pour :	717 714	263 915
Amortissements	1 870 618	1 831 745
Provisions	(1 152 904)	(1 567 830)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	15 694 134	11 596 497
Variation du BFR	(15 904 741)	(8 417 112)
Variation des stocks	(809 948)	(8 588 312)
Variations des clients et comptes rattachés	(8 299 868)	111 027
Variation des autres actifs courants	1 694 797	(4 894 809)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(9 875 941)	8 627 113
Variation des autres passifs courants	3 161 102	(1 131 412)
Plus ou moins values de cessions	979 479	(158 257)
Résultat des opérations de placement	(2 754 362)	(2 382 462)
Variation de l'impôt différé	(236 124)	239 582
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	25 517	2 939 804
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 763 522)	(3 847 074)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	205 059
Décassement provenant d'acquisition d'immobilisations financières	(702 227)	(1 920 187)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	2 754 362	2 382 462
Encaissements/Décassements provenant des prêts au personnel	(1 967 017)	(206 781)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 678 404)	(3 386 521)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(9 990 000)	(7 500 000)
Décassements provenant des mouvements sur le fond social	(1 106 333)	(511 056)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11 096 333)	(8 011 056)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	64 552 043	73 009 815
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(12 749 220)	(8 457 773)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	51 802 823	64 552 043

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2013

	Capital Social	Réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<i>En Dinar Tunisien</i>							
Situation au 01/01/2013	30 000 000	13 570 463	3 140 083	8 754 957	12 813 009	11 332 582	79 611 094
Affectation de résultat					11 332 582	(11 332 582)	-
Affectation pour réserves légales		-			-		
Dividendes 2012					(9 990 000)		(9 990 000)
Affectation en réserves spéciales					-		
Affectation en fonds social			563 190		(563 190)		-
Mouvements portant sur le fond social			(1 106 333)				(1 106 333)
Réserves de réévaluation en juste valeur				(803 565)			(803 565)
Résultat de l'exercice						14 976 420	14 976 420
Situation au 31/12/2013	30 000 000	13 570 463	2 596 940	7 951 392	13 592 401	14 976 420	82 687 616

NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

« ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2013

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE «ENNAKL AUTOMOBILES»

1.1. Présentation de la société «ENNAKL AUTOMOBILES»

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE et à partir de l'année 2010 SEAT.

1.2. Faits marquants de l'exercice

- La société a entamé durant ce premier semestre un projet stratégique portant sur la période 2013-2016 « CAP 2016 » en collaboration avec un cabinet de consulting de renommée. Ce projet va permettre d'améliorer la rentabilité de la société, de renforcer sa position de leader sur le marché de l'automobile et d'assurer l'amélioration du niveau de satisfaction de ses clients.

- Au Courant de cette période de l'année 2013, la société a évolué dans une conjoncture économique difficile marquée essentiellement par la dévaluation du dinar Tunisien par rapport à l'Euro ce qui a impacté à la hausse les prix de vente des différents modèles à plusieurs reprises.

- L'ouverture du nouveau terminal AUDI.

- Lancement en mars de la nouvelle GOLF avec pour la première fois une opération réussie de tests drive

- Le lancement de la nouvelle SEAT LEON en juin 2013

- Le lancement de la nouvelle POLO SEDAN en octobre 2013.

2. PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des principes et méthodes expliqués ci-dessous et relatifs à la comptabilisation des instruments financiers.

2.2. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques et brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

-Logiciel	33.33%
Constructions	5%
-Matériels et outillages	10%
-Matériels de transport	20%
-Matériel informatiques	33.33%
-Equipements de bureau	10%
-Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations de valeur inférieure à 200 dinars sont amorties le premier exercice de l'acquisition selon la méthode d'amortissement massive.

2.4. Immobilisations financières

La société "ENNAKL AUTOMOBILES" classe ses actifs financiers immobilisés dans l'une des catégories suivantes : les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente. La classification des actifs financiers dépend des intentions de la direction quant aux objectifs de leur acquisition. La direction décide de la présentation des actifs financiers dès la prise en compte initiale.

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés parmi l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquentement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente cotés sur un marché actif est égale au cours de la séance de la date de clôture.

Les dividendes provenant d'actifs financiers disponibles à la vente sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

Même s'il n'a pas été décomptabilisé, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif financier disponible à la vente, la perte cumulée qui a été directement comptabilisée en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat doit être égal à la différence entre la valeur comptable (coût d'acquisition net de tout remboursement en capital ou amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la société a l'intention de céder immédiatement ou dans un avenir proche, de ceux que l'entité désigne, lors de leur prise en compte initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme disponibles à la vente et de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les prêts et créances sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des prêts et créances, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

2.6. Clients et comptes rattachés

Etant des prêts et créances, les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisé à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

2.8. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.9. L'impôt courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% jusqu'à 31/12/2009.

Cependant, et suite à l'admission des actions de la société « ENNAKL AUTOMOBILIES », la société a bénéficié d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 20 % (au lieu de 30 %) pour une durée de cinq ans à compter de la date de leur entrée en bourse en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de l'impôt rattaché à l'exercice. A cet effet, l'impôt différé actif ou passif est comptabilisé respectivement pour toute différence temporelle déductible ou imposable au niveau du bilan.

2.10. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules, camions et des chariots élévateurs sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la transmission du bordereau de remise de la carte grise à l'ATTT pour les voitures de marque VW, AUDI et PORSHE.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 27 381 dinars contre 28 047 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute des immobilisations incorporelles	940 097	912 381
Logiciels informatiques	940 097	912 381
Dépréciations	912 716	884 334
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	27 381	28 047

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 26 547 744 dinars contre 26 583 806 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute des immobilisations corporelles	40 338 571	38 382 448
Terrains	7 303 882	7 303 881
Constructions	15 036 866	14 998 796
Installation technique	297 489	297 490
A A I Technique	401 965	401 966
A A I Générale	6 299 476	5 749 450
Matériels de transport	3 317 113	3 494 860
Equipements de bureau	1 360 505	1 301 426
Matériels informatique	1 644 691	1 568 662
Matériels et outillages	4 294 424	3 030 688
Immobilisations en cours	353 145	209 190
Avances et commandes sur immobilisations	29 015	26 039
Dépréciations	13 790 827	11 798 642
Dépréciation des constructions	5 321 052	4 546 993
Dépréciation des installations techniques	68 494	53 522
Dépréciation A A I technique	400 901	399 782
Dépréciation A A I Générale	2 435 133	1 933 226
Dépréciation des matériels de transport	1 656 227	1 471 772
Dépréciation des équipements de bureau	696 303	599 136
Dépréciation des matériels informatiques	1 450 597	1 312 732
Dépréciation des matériels et outillages	1 762 120	1 481 479
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	26 547 744	26 583 806

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2013 en valeur nette à 34 011 111 dinars contre 32 030 975 dinars au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	34 011 111	33 230 617
Actifs financiers disponibles à la vente	1 31 452 798	32 573 726
Dépôts et cautionnements	1 929 570	182 488
Prêts au personnel sur fonds social	578 023	425 150
Prêts au personnel fonds propres	50 720	49 253
Dépréciations	0	1 199 642
Valeur nette comptable	34 011 111	32 030 975

1 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
CAR GROS	9 268 620	8 367 585
A.T.L	6 464 617	8 774 170
ATTIJARI BANK	12 717 131	11 931 971
HEVI	2 430	
SDA ZITOUNA	0	3 500 000
AMEN SICAR	3 000 000	0
Total	31 452 798	32 573 726

3.4. Impôt différé

L'analyse des impôts différés actif et passif ainsi que leur évolution entre le 31/12/2013 et le 31/12/2012 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Impôt différé - Actif

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Provision pour dépréciation des titres de participation	239 928	500 000
Provision pour dépréciation des créances clients	14 008	5 631
Provision sur autres actifs courants	16 584	16 584
Provision pour risques et charges	82 393	56 018
Provisions pour départ à la retraite	28 712	28 712
Pertes et gains de change latents	112 378	112 377
Charges à répartir et frais préliminaires	29 990	-
Total	523 993	719 322

Impôt différé - Passif

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Impôt différé sur réévaluation des titres disponibles à la vente	1 453 744	1 273 537
Reprise sur dépréciation des titres de participation	258 768	260 071
Reprise sur actif financier	337	337
Total	1 712 849	1 533 945

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable de 34 572 157 dinars contre 33 713 122 dinars au 31/12/2012 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	35 925 468	35 115 520
Stock véhicules neufs	33 876 920	31 478 545
VW/VWU/AUDI	20 913 536	23 873 912
PORSCHE	3 511 922	4 044 501
SEAT	8 072 181	2 180 851
MAN(BUS)	1 379 281	1 379 281
Stock encours de dédouanement	-	133 795
VW/VWU/AUDI	-	133 795
Stock des travaux en cours	1 945 906	3 397 337
Stock carburants et lubrifiants	102 642	105 843
Dépréciations	(1 353 311)	(1 402 397)
Valeur nette comptable	34 572 157	33 713 122

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 17 670 500 dinars contre 9 367 446 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	19 159 691	10 859 823
Clients étatiques	6 166 716	4 265 162
Clients leasing	6 238 795	2 736 143
Clients constructeurs	1 382 447	842 615
Clients groupe	0	174 824
Clients sociétés et particuliers	1 575 181	90 055
Divers clients	465 007	223 056
Effets à recevoir	2 068 202	1 357 530
Clients douteux et impayés	1 263 343	1 170 438
Dépréciations	1 489 191	1 492 377
Valeur Nette comptable	17 670 500	9 367 446

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société ENNAKL Automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2013 en valeur nette à 12 527 475 dinars contre 14 222 272 dinars au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	12 872 018	14 391 467
Avances et prêts au personnel	531 856	481 005
Acomptes provisionnels	7 179 952	3 131 946
Autres impôts et taxes	203 364	3 603 705
Débours douanes	-	-
Débours sur marché	-	2 447
Autres comptes débiteurs	569 472	4 517 141
Fournisseurs avances et acomptes	173 381	442 247
Charges constatées d'avance	527 797	368 452
Produits à recevoir	3 686 196	1 844 524
Dépréciations	344 543	169 195
Valeur comptable nette	12 527 475	14 222 272

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2013 à 52 155 103 dinars contre 64 932 631 dinars au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Placements SICAV	38 982 763	54 230 954
Effets à l'encaissement	2 640 101	5 368 186
Chèques à l'encaissement	2 030 445	30 618
ETTIJARI BANK	415 034	70 952
BFT	71 482	1 556 203
BH	10 902	64 723
STB	1 562 182	123 691
BT	85 049	113 034
BT DEVISE	665 328	398 493
BNA	8 717	208 521
UBCI	1 776 970	915 416
ATB	370 062	153 397
ATB DEVISE	1 640 139	281 073
BIAT {1}	1 244 405	861 900
AMEN BANK	3 119	-
AMEN BANK ENNASR	1 257	26 311
AMEN BANK CHARGUIA	213 667	461 960
AMEN BANK DEVISE	128 583	-
BANQUE ZITOUNA	93 276	-
BANQUE ZITOUNA DEVISE	129 584	24 317
BTK	24 300	32 394
UIB LAC	47 250	-
CCP	38	38
Caisse	10 450	10 450
Total	52 155 103	64 932 631

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 82 687 616 dinars contre 79 611 094 dinars au 31/12/2012.

Remarque : Un état des variations des capitaux propres au 31/12/2013 est présenté en annexe à ces états financiers.

3.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 770 769 dinars contre 845 207 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Provision pour départ à la retraite	142 670	142 670
Provisions pour risques et charges (*)	1 622 199	698 537
Dépôts et cautionnements	5 900	4 000
Total	770 769	845 207

Provisions pour risques et charges		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Provision pour risque d'exploitation	622 199	383 774
Provision	0	314 763
Total	622 199	698 537

3.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 79 729 532 dinars contre 89 605 473 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Fournisseurs locaux	1 543 176	2 416 531
Fournisseurs réseau	587 262	440 026
Fournisseurs d'im m obilisations	148 997	316 229
Fournisseurs groupe	843 151	1 705 700
Fournisseurs étrangers	75 360 616	82 239 659
Fournisseurs étatiques		1 018
Fournisseurs effets à payer	955 108	1 110 152
Fournisseurs retenue de garantie	291 222	1 242 363
Fournisseurs factures non parvenues	-	133 795
Total	79 729 532	89 605 473

3.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 12 782 417 dinars contre 9 621 315 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Personnel et comptes rattachés	7 075	5 265
Clients avances et acomptes sur commandes	2 121 665	3 443 902
Etat et collectivités publiques	6 662 617	2 312 679
Provision pour congés payés	775 344	828 461
Débours cartes grises	253 313	171 198
Débours DD	184 275	104 474
Actionnaires dividendes à payer	-	-
Compte bloqué	-	-
CNSS	755 338	704 860
Assurance groupe	463 628	263 289
Charges à payer	1 251 101	803 752
Produits constatés d'avances	273 272	244 592
Créditeurs divers	34 789	738 843
Total	12 782 417	9 621 315

3.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 352 281 dinars contre 380 588 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
BIAT TUNISAIR IMMAT VW	310 879	311 374
AMEN BANK	-	540
ATB DUBOSVILLE	41 402	-
BANQUE ZITOUNA	-	68 674
Total	352 281	380 588

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 278 547 135 dinars contre 248 165 973 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Revenus

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Ventes véhicules neufs	249 469 136	225 623 387
Ventes véhicules neufs en hors taxe	11 614 744	8 785 716
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	11 659 761	9 208 771
Ventes travaux atelier	2 516 156	2 098 460
Ventes garanties pièces de rechange	3 949 532	3 007 106
Ventes garanties mains d'œuvres	74 447	71 274
Ventes carburants	11 964	3 653
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	98 450	50 815
Ventes accessoires véhicules neufs	114 608	15 153
Total chiffre d'affaires	279 508 798	248 864 335
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	346 256	177 743
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	615 407	520 619
Total remises	961 663	698 362
Total revenus	278 547 135	248 165 973

4.2. Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève au 31/12/2013 à un montant de 243 884 004 dinars contre 220 506 413 dinars au 31/12/2012.

Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Achats de Véhicules neufs	187 212 100	168 631 678
Achats de pièces de rechange	13 088 305	13 244 964
Achats des accessoires	213 813	17 103
Achats équipements VN	74 093	202 987
Frais de transit	101 207	106 116
Droits de douane	37 544 160	39 428 721
Assurance maritime	267 447	217 268
Fret maritime	4 216 264	3 957 129
Frais de gardiennage (STAM)	129 837	285 321
Frais de magasinage	129 225	289 796
Frais d'acheminement	-2 264	-
Achats de lubrifiants	423 807	207 124
Achats carburants	513 673	552 862
Travaux extérieurs	120 313	94 473
Achats atelier	152 329	181 533
Frais bancaires d'ouverture d'accréditif	558 729	518 518
Provision sur stock de véhicules neufs	156 673	858 243
Provision sur stock OR encours	51 732	300 889
Reprise sur stock véhicules neufs	-257 491	-
Total achats de marchandises	244 693 952	229 094 725

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Stock des travaux encours	-1 451 431	1 650 032
Stock Initial	3 397 337	1 881 100
Stock Final	1 945 906	3 531 132
Stock de véhicules	2 264 581	6 890 654
Stock Initial	31 612 340	24 587 891
Stock Final	33 876 921	31 478 545
Stock pièces de rechange	-	-
Stock Initial	-	0
Stock Final	-	-
Stock lubrifiants	21 431	12 580
Stock Initial	55 133	42 553
Stock Final	76 564	55 133
Stock carburants	-24 633	35 045
Stock Initial	50 710	15 665
Stock Final	26 077	50 710
Total variation des stocks	(809 948)	-8 588 312

4.3. Frais de distribution

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 5 406 897 dinars contre 5 338 001 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Frais de distribution		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Frais de personnel des commerciaux	1 417 660	1 596 921
Commissions sur vente personnel	185 061	177 448
Commissions sous concessionnaires	847 707	884 743
Bonus sous concessionnaires	323 660	347 525
Frais marketing	1 488 901	1 082 687
Abonnements constructeurs	217 163	174 166
Autres frais sur vente	1 926 745	1 074 511
Total	5 406 897	5 338 001

Autres frais sur vente		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Remboursement 1ère inspection véhicules neufs	286 833	364 876
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	166 927	272 516
Frais des plaques d'immatriculation	142 050	126 036
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	88 560	79 950
Frais de transit sur vente	171 767	165 769
Frais d'homologation et de visite technique	43 708	316
Divers	26 902	65 049
Total	926 745	1 074 511

4.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31/12/2013 un montant de 4 210 583 dinars contre 2 508 702 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Ristournes sur chiffre d'affaires constructeurs	784 190	376 398
Quote-part dans les charges communes	367 552	226 202
Participation marketing constructeurs	-	53 449
Commissions sur vente en hors taxe	15 338	-
Ristourne sur chiffre d'affaires local	-	-
Inscription 4CV	4 585	17 130
Frais de gestion et autres ventes	97 778	66 612
Ristournes TFP	94 590	86 963
Jeton de présence	15 000	15 000
Location	159 376	212 358
Transfert de charge	1 2 672 174	1 454 590
Total	4 210 583	2 508 702

1 Transfert de charges

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Remboursement de garanties au profit des agents ENNAKL	1 797 400	617 578
Prise en charge par le constructeur des locations des Bus	422 337	523 478
Divers	452 437	313 434
Total	2 672 174	1 454 490

4.5. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 4 302 498 dinars contre 3 709 698 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Dons et subventions	33 100	23 800
Remboursement garanties sous concessionnaire:	2 295 066	473 533
Réceptions cadeaux et restaurations	144 536	143 075
Documents et abonnements locaux	14 817	14 408
Frais séminaires	68 439	68 940
Location voitures/bus (SAV)	1 716 561	2 962 265
Divers charges	29 979	23 677
Total	4 302 498	3 709 698

4.6. Frais d'administration

Les frais d'administration s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 19 264 467 dinars contre 14 938 381 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Frais d'administration		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Entretien et réparation	924 955	467 468
Gardiennage	1 002 435	754 232
Personnel intérimaire et sous-traitance générale	55 380	181 236
Honoraires	659 766	635 431
Energie	320 954	234 271
Communication et Internet	262 370	239 940
Charge de personnel (autre que la charge salariale des commerciaux)	10 958 036	8 257 404
Assurance	207 084	166 269
Impôts et taxes	1 007 982	887 079
Transport de marchandises	80 215	162 190
Frais de déplacement	635 347	632 626
Location	199 435	131 323
Dotations aux amortissements et résorptions	2 541 730	1 712 029
Dotations aux provisions	453 850	562 108
Reprises sur provisions	(45 072)	(85 225)
Total	19 264 467	14 938 381

Dotations aux provisions

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Provision pour dépréciation des comptes clients	41 887	38 751
Provision pour risques et charges	411 963	523 357
Provision sur les encours des prêts au personnel inactif	-	-
Total	453 850	562 108

4.7. Charges financiers nettes

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 139 156 dinars contre 75 361 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Autres frais et commissions bancaires	63 500	63 042
Pertes de change	12 062	11 911
Autres charges financières	194 379	408
Gains de change	(130 785)	-
Total	139 156	75 361

4.8. Produits des placements

Les produits des placements totalisent au 31/12/2013 un montant de 7 128 030 dinars contre solde de 6 812 118 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Produits sur placement	2 287 521	1 546 795
Produits sur placement SICAV	466 840	835 668
Dividendes reçus	4 398 098	2 978 495
Intérêts créditeurs et autres produits financiers	-1 224 071	150 802
Reprise sur provision pour dépréciation des titres SDA ZITOUNA I {*}	1 199 642	1 300 358
Total	7 128 030	6 812 118

{*} Une reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation SDA ZITOUNA I pour un montant de 1 199 642 dinars a été constatée en 2013.

4.9. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 358 369 dinars contre 623 630 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Produits non récurrents	87 414	406 772
Différences de règlement et débours	50 637	58 601
Profits sur cessions d'immobilisations	220 318	158 257
Total	358 369	623 630

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2013 un montant de 111 528 dinars contre 184 845 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Autres pertes	57 138	0
Pertes sur créances irrécouvrables	17 804	38 892
Différences de règlement et débours	7 134	57 451
Pénalités de retard	29 452	88 502
Total	111 528	184 845

4.11. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 2 159 147 dinars contre 2 025 141 dinars au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Impôt sur les sociétés

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Charge d'im pôt exigible	2 051 617	1 868 013
Charge d'im pôt différée	107 530	157 128
Total	2 159 147	2 025 141

4.12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Résultat net	14 976 420	11 332 582
Résultat net attribuables aux actions ordinaires	14 976 420	11 332 582
Nombre moyen d'actions ordinaire en circulation	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	0,499	0,378

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période

4.13 Les engagements hors bilan

Les autres engagements bancaires se détaillent comme suit :

Engagements hors bilan

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Cautions pour adm ission tem poraire	5 194 131	-
Cautions définitives	1 019 021	1 657 547
Cautions de retenue de garantie	600 167	661 943
Cautions provisoires	275 060	22 330
Autres cautions bancaires	1 111 760	1 085 000
Total	8 200 139	3 426 820

Les engagements par signature se détaillent comme suit :

-Lettre de crédit simple : 3 395 002 Euro

-Lettre de crédit STAND BY: 67 687 993 Euro

Tunis, Le 2 Avril 2014
A l'attention des actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES »

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers établis conformément au référentiel IFRS

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la société « ENNAKL Automobiles », arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société citée en référence. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des sujets décrits ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées dans ce contexte, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

A notre avis, les documents que nous avons visés au 31 décembre 2013, dont le bilan présente un total net de 178,035 millions de dinars tunisiens ainsi que des capitaux propres de 82,688 millions de dinars tunisiens et le compte de résultat un bénéfice net de 14,976 millions de dinars tunisiens, et dont l'état des flux de trésorerie présente une variation négative de la trésorerie de 12,749 millions de dinars tunisiens ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel IFRS.

Nom et signature des Commissaire aux Comptes :

**Moncef ZAMMOURI BOUSSANNOUGA
FMBZ – KPMG TUNISIE**

**Kaïs FEKIH
BAC**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Kais FEKIH et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE**Au 31/12/2013****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<i>Actifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		940 097	912 381
Amortissements immobilisations incorporelles		(912 716)	(884 333)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	27 381	28 048
Immobilisations corporelles		40 444 236	38 530 494
Amortissements immobilisations corporelles		(13 850 240)	(11 875 614)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	3	26 593 996	26 654 880
Immobilisations Financières	4	20 182 184	21 545 332
Participations mises en équivalence		-	-
Provisions / titres		-	(1 542 442)
Autres immobilisations financières		2 794 098	908 253
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		22 976 282	20 911 143
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		49 597 659	47 594 071
Autres actifs non courants		149 950	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		49 747 609	47 594 071
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	49 619 250	45 708 909
Provisions / stocks		(3 520 613)	(2 855 127)
TOTAL STOCKS :		46 098 637	42 853 782
Clients et comptes rattachés	6	23 418 043	12 276 648
Provisions / comptes clients		(1 489 191)	(1 492 377)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		21 928 852	10 784 271
Autres Actifs courants	7	12 723 263	14 738 184
Actif d'impôts différé		1 310 747	1 321 899
Placements et autres actifs financiers	8	38 893	21 227
Liquidités et équivalents de liquidités*	9	53 015 133	68 327 138
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		135 115 525	138 046 501
TOTAL DES ACTIFS :		184 863 134	185 640 572

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		36 974 394	35 649 944
Résultat consolidé		15 910 469	12 163 312
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :		<u>82 884 863</u>	<u>77 813 256</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		<u>436</u>	<u>388</u>
Intérêt minoritaires dans le résultat		<u>185</u>	<u>176</u>
AFFECTATION (I) :		<u>621</u>	<u>565</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs non courants		142 670	142 670
Provision pour risques et charges		722 198	1 411 255
Dépôts & cautionnements		5 900	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS : 10		<u>870 768</u>	<u>1 557 925</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	87 091 185	95 182 623
Passif d'impôts différé		233 080	383 139
Autres passifs courants	12	13 430 336	10 322 475
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	352 281	380 589
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		<u>101 106 882</u>	<u>106 268 826</u>
TOTAL DES PASSIFS (II) :		<u>101 977 650</u>	<u>107 826 750</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		<u>184 863 134</u>	<u>185 640 572</u>

ETAT DE RESULTAT

(modèle autorisé)

De la période clos au 31/12/2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

PRODUITS D'EXPLOITATION	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Revenus	14	300 339 309	264 495 430
Autres produits d'exploitation	15	1 092 837	741 262
Transferts de charges		2 672 174	1 454 590
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) :		304 104 321	266 691 282
Variation des stocks	16	(3 910 341)	(10 693 958)
Achats marchandises	17	262 552 606	240 111 475
Charges de personnel	18	13 632 346	10 734 418
Dotation aux amortissements et aux provisions		3 746 630	4 363 116
Autres charges d'exploitation	19	13 729 135	12 069 619
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II) :		289 750 376	256 584 670
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		14 353 945	10 106 611
Charges financières	20	156 155	82 320
Produits des placements	21	5 392 855	4 904 085
Autres gains ordinaires	22	385 035	638 187
Autres pertes ordinaires	23	464 468	194 362
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		19 511 212	15 372 201
Impôt courant & différé		(3 600 558)	(3 208 713)
RESULTAT NET CONSOLIDE		15 910 654	12 163 489
Quote-part dans les sociétés mise en équivalences		-	-
Intérêt miniritaires dans le résultat		185	176
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		15 910 469	12 163 312

Etat de flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET	15 910 469	12 163 312
Ajustements pour :		
- Amortissement	2 003 008	1 855 151
- Provision	(1 569 197)	(1 312 126)
Variations Des :		
- Stocks	(3 910 341)	(10 506 462)
- Créances	(11 141 396)	(407 212)
- Autres actifs	1 997 254	(6 209 477)
- Fournisseurs et autres dettes	1 808 562	19 466 199
- Autres passifs	3 109 761	(1 044 266)
- Réserves consolidés	(10 838 806)	(8 038 730)
Plus ou moins values de cessions	979 479	(158 257)
Impôt différé	(138 908)	17 859
Opérations sur fond social	1 106 333	520 860
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	<u><u>(683 781)</u></u>	<u><u>6 346 852</u></u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 941 458)	(4 028 961)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	205 059
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(852 177)	(1 920 186)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	-	-
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel	(799 950)	(252 210)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u><u>(3 593 584)</u></u>	<u><u>(5 996 299)</u></u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(9 900 000)	(7 500 000)
Opérations sur fond social	(1 106 333)	(520 860)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u><u>(11 006 333)</u></u>	<u><u>(8 020 860)</u></u>
VARIATION S DE TRESORERIE	<u><u>(15 283 698)</u></u>	<u><u>(7 670 308)</u></u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u><u>67 946 550</u></u>	<u><u>75 616 858</u></u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u><u>52 662 852</u></u>	<u><u>67 946 550</u></u>

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « CAR GROS » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

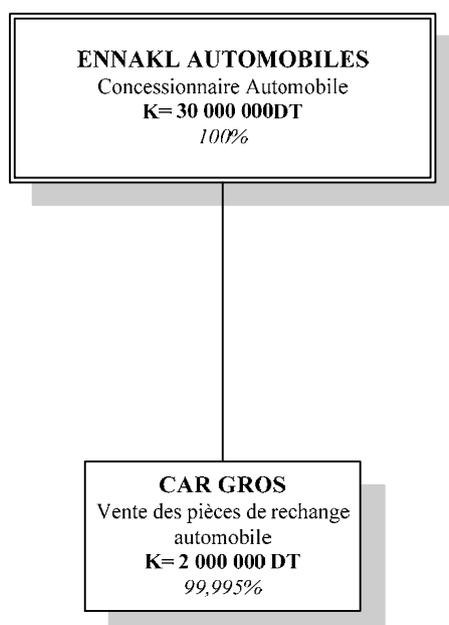
Structure du Capital au 31/12/2013

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe:

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE et SEAT** et des pièces de rechange desdits marques ainsi que le service après vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2013 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises* ; et
- la norme NCT 39, *Informations sur les parties liées*.

En l'absence de Normes Comptables Nationales, la conversion des états financiers des entités étrangères autonomes (établis en monnaie fonctionnelle) en monnaie de présentation et la comptabilisation des impôts sur le résultat ont été effectuées conformément aux Normes Comptables Internationales IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, et IAS 12, *impôts sur le résultat*.

L'état de résultat a été établi selon le modèle autorisé.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2013.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- **Les immobilisations financières** initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré calculé à la fin de la période. « ENNAKL AUTOMOBILES » utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

- **Les liquidités & équivalents de liquidités** constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
 - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS »
- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
 - *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
 - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.
- **Conversion des états financiers des entités étrangères autonomes** : Pour incorporer les états financiers de l'entité étrangère établis, en monnaie fonctionnelle, dans ceux de la société mère, qui se sert d'une monnaie de présentation différente de la monnaie fonctionnelle :
 - le taux de clôture est utilisé pour convertir tous les actifs et les passifs ;
 - le taux de change moyen de l'année est utilisé pour convertir les produits et les charges.

Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres. Ce sont des écarts de conversion qui sont ventilés entre la part revenant au groupe consolidé et la part revenant aux intérêts minoritaires.

- ❖ **L'intégration proportionnelle** : Cette méthode est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

- ❖ **La mise en équivalence :** Les sociétés dans lesquelles « ENNAKL AUTOMOBILES » exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable est exercé.

2.2. Présentation des postes du bilan

2.2.1. Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2013 sont constituées essentiellement du prix d'acquisition du logiciel INCADEA pour une valeur brute de 940 097 Dinars.

2.2.2. Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2013 un montant brut de 40 444 236 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2013.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Construction	5 %
Matériel de transport	20 %
Inst. Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2013

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES				
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions au	Cession / Reclassements au	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements	Amortissements des cessions / reclassements au	Cumul des amortissements au	Valeur comptable nette au
	31/12/2012	2013	2013	31/12/2013	31/12/2012	2013	2013	31/12/2013	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	895 639	1 821	-	897 460	874 208	21 071		895 279	2 181
Autres Immob.Incorporelles	16 742	25 895	-	42 637	10 125	7 312		17 437	25 200
Total immobilisations incorporelles	912 381	27 716	-	940 097	884 333	28 382	-	912 716	27 381
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	7 303 881	-	-	7 303 881	-			-	7 303 881
Constructions	14 998 797	38 070	-	15 036 866	4 546 993	774 059		5 321 052	9 715 814
Installation technique	297 490	-	-	297 490	53 522	14 972		68 494	228 996
A A I Technique	401 966	-	-	401 966	399 782	1 119		400 901	1 065
A A I Générale	5 749 450	559 147		6 308 597	1 933 227	501 941		2 435 168	3 873 429
Matériels de transport	3 681 056	671 465	827 181	3 525 340	1 547 435	620 913	446 187	1 722 161	1 803 179
Equipements de bureau	1 306 905	63 752		1 370 657	600 205	98 327		698 532	672 125
Matériels informatiques	1 574 814	121 259		1 696 073	1 314 156	142 580		1 456 736	239 337
Matériels et outillages	2 980 906	1 129 098		4 110 005	1 480 294	266 902		1 747 196	2 362 808
Immobilisations en cours	209 190	143 956		353 145	-			-	353 145
Total immobilisations corporelles	38 504 455	2 726 747	827 181	40 404 020	11 875 614	2 420 813	446 187	13 850 240	26 553 780
Avances et commandes sur immobilisations	26 039	14 177		40 216					40 216
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	39 442 875	2 768 639	827 181	41 384 333	12 759 947	2 449 195	446 187	14 762 956	26 621 377

2.2.3. Note 4 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2013 un montant net de 22 976 282 Dinars.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	22 976 282	22 453 585
Titres de participations	17 047 762	21 545 332
Titres immobilisés SICAR	3 000 000	-
Dépôts et cautionnement	1 929 570	182 488
Prêts au personnel sur fonds social	813 808	595 339
Prêts au personnel sur fonds propres	185 142	130 426
Dépréciations	-	(1 542 442)
Valeur nette comptable	22 976 282	20 911 143

2.2.4. Note 5 : Stocks

Les stocks du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant brut de 49 619 250 Dinars au 31 décembre 2013. Ils sont provisionnés à hauteur de 7,1% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en-cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser son stock.

Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée pour les modèles (VN) ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.

Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	49 619 250	45 708 909
Stock véhicules neufs	33 876 920	31 478 545
VW/VWU/AUDI	20 913 536	23 873 912
MAN (Bus)	1 379 281	1 379 281
PORSCHE	3 511 922	4 044 501
SEAT	8 072 181	2 180 851
Stock encours de dédouanement	706 583	133 795
VW/VWU/AUDI	-	133 795
Pièces de rechange	706 583	-
Pièces de rechange	12 987 199	10 593 389
Stock des travaux en cours	1 945 906	3 397 337
Stock carburants et lubrifiants	102 641	105 843
Dépréciations	(3 520 613)	(2 855 127)
Valeur nette comptable	46 098 637	42 853 782

2.2.5. Note 6: Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2013 un solde net de 21 928 852 Dinars contre un solde de 10 784 271 Dinars au 31/12/2012. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	23 418 043	12 276 647
Sous concessionnaires & agents officiels	1 404 067	531 776
Revendeurs	128 788	92 073
Constructeurs (compte garantie)	1 382 447	842 615
Divers clients	14 845 321	7 525 090
Effets à recevoir	4 394 078	2 114 655
Clients douteux	1 263 342	1 170 438
Dépréciations	(1 489 191)	(1 492 377)
Valeur Nette comptable	21 928 852	10 784 270

2.2.6. Note 7: Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2013 un solde de 12 723 263 Dinars contre un solde de 14 738 184 Dinars en 2012. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	12 883 293	14 907 378
Avances et prêts au personnel	552 080	500 847
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	7 179 952	3 131 946
Report de TVA	252 302	419 021
Autres impôts et taxes	203 364	3 603 705
Débours	-	2 447
Fournisseurs avances et acomptes	175 495	442 247
Charges constatées d'avance	560 967	444 739
Produits à recevoir	3 687 290	1 845 284
Autres comptes débiteurs	271 843	4 517 141
Dépréciations	(160 030)	(169 194)
Valeur comptable nette	12 723 263	14 738 184

2.2.7. Note 8: Placements et autres actifs financiers

Les placements courants du Groupe au 31/12/2013 présentent un solde de 38 893 Dinars contre un solde de 21 227 Dinars en 2012 détaillé comme suit :

Placements et autres actifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Prêts au personnel sur fonds propres	38 893	21 227
Total	38 893	21 227

2.2.8. Note 9: Liquidités et équivalents de liquidités

La trésorerie du Groupe présente au 31/12/2013 un solde brut de 53 015 133 Dinars contre un solde de 68 327 138 Dinars en 2012 et se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Placements SICAV	39 595 985	54 930 954
Effets à l'encaissement	4 584 806	5 093 916
Chèques à l'encaissement	30 595	32 769
Banques	8 792 259	8 258 011
CCP	38	38
Caisse	11 450	11 450
Total	53 015 133	68 327 138

2.2.9. Note Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés au 31/12/2013 est de 82 885 483 Dinars contre un solde de 77 813 821 Dinars au 31/12/2012.

Les intérêts minoritaires ont passé de 611 Dinars au 31/12/2013 à 565 Dinars au 31/12/2012

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2013					
	Capital Social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres
<i>En Dinar Tunisien</i>					
Situation au 01/01/2012	30 000 000	35 649 944	12 163 312	565	77 813 821
Affectation de résultat		12 163 312	(12 163 312)		-
Dividendes 2013		(9 900 000)			(9 900 000)
Variation des intérêts minoritaires				56	56
Mouvements portant sur le fond social		(938 862)			(938 862)
Résultat de l'exercice			15 910 469		15 910 469
Situation au 31/12/2012	30 000 000	36 974 394	15 910 469	621	82 885 483

2.2.9. Note 10 : Passifs non courants

Les Passifs non courants du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2013 un montant de 870 768 Dinars détaillé comme suit :

Passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Provision pour risques & charges	722 198	1 411 255
Provision pour départ à la retraite	142 670	142 670
Dépôts & cautionnements	5 900	4 000
Total	870 768	1 557 925

2.2.10. Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2013 un solde de 87 091 185 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachées		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Fournisseurs locaux	2 505 124	2 970 852
Fournisseurs d'immobilisations	148 997	316 229
Fournisseurs étrangers	83 190 734	89 408 214
Fournisseurs étatiques	-	1 018
Fournisseurs effets à payer	955 108	1 110 152
Fournisseurs retenue de garantie	291 222	1 242 363
Fournisseurs factures non parvenues	-	133 795
Total	87 091 185	95 182 623

2.2.11. Note 12 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2013 un solde de 13 430 336 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Personnel et comptes rattachés	7 075	5 265
Clients avances et acomptes sur commandes	2 308 962	3 620 192
Etats impôts et taxes	6 839 416	2 647 772
Provision pour congés payés	882 649	865 063
Débours douanes	184 274	171 198
Débours cartes grises	253 313	104 474
Actionnaires dividendes à payer	150	-
CNSS	822 847	761 968
Assurance groupe	503 996	303 350
Charges à payer	1 266 403	860 057
Produits constatés d'avances	273 272	244 592
Créditeurs divers	87 979	738 543
Total	13 430 336	10 322 475

2.2.12. Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du Groupe présente au 31/12/2013 un solde brut de 352 281 Dinars et se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
BIAT TUNISAIR IMMAT VW	310 879	311 375
ATB Site Dubosville	41 402	-
AMEN BANK	-	540
BANQUE ZITOUNA	-	68 674
Total	352 281	380 588

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat

2.3.13. Note 14 : Revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 300 339 309 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 264 495 430 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Ventes véhicules neufs	249 439 189	225 599 489
Ventes véhicules neufs en hors taxe	11 614 744	8 785 716
Ventes pièces de rechange	33 481 882	25 562 126
Ventes travaux atelier	2 516 156	2 098 460
Ventes garanties pièces de rechange	3 949 532	3 007 106
Ventes garanties mains d'œuvres	74 447	71 274
Ventes carburants	11 964	3 653
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	98 449	50 814
Ventes accessoires véhicules neufs	114 608	15 154
Total chiffre d'affaires:	301 300 971	265 193 792
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	(346 256)	(177 743)
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	(615 406)	(520 619)
Total chiffre d'affaires net:	300 339 309	264 495 430
Total revenus	300 339 309	264 495 430

2.3.14. Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le poste autres produits d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 1 092 837 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 741 262 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Ristourne sur chiffre d'affaires constructeurs	578 995	388 433
Ristournes sur les actions marketing	192 059	53 449
Commission sur vente en HT	15 339	-
Inscription 4CV	4 585	17 130
Ventes déchets et autres produits	97 411	-
Ristournes TFP	100 860	86 963
Location	55 758	113 675
Jetons de présence	15 000	15 000
Frais de gestion et autres ventes	32 830	66 612
Total autres produits d'exploitation	1 092 837	741 262

2.3.15. Note 16: Variation des stocks

Les variations du stock par rubrique sont détaillées ci-dessous. Le solde de ces variations au 31/12/2013 est un solde négatif de 3 910 341 contre un solde de 10 693 958 Dinars au 31/12/2012.

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Stock des travaux encours	- 1 451 431	1 516 237
Stock Initial	3 397 337	1 881 100
Stock Final	1 945 906	3 397 337
Stock de véhicules	2 264 581	7 024 449
Stock Initial	31 612 340	24 587 891
Stock Final	33 876 920	31 612 340
Stock pièces de rechange	3 100 393	2 105 646
Stock Initial	10 593 389	8 487 743
Stock Final	13 693 782	10 593 389
Stock lubrifiants	21 431	12 580
Stock Initial	55 133	42 553
Stock Final	76 564	55 133
Stock carburants	- 24 633	35 045
Stock Initial	50 710	15 665
Stock Final	26 077	50 710
Total variation des stocks	(3 910 341)	(10 693 958)

2.3.16. Note 17: Achats de marchandises

Les achats de marchandises du Groupe présentent au 31/12/2013 un solde de 262 552 606 Dinars contre un solde de 240 111 475 Dinars au 31/12/2012. Ce poste se détaille comme suit :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Achats de Marchandises pièces de rechanges locaux	817 615	149 962
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	23 549 818	19 599 008
Achats de Marchandises véhicules neufs	187 286 194	168 834 665
Autres frais achats	49 123 320	49 973 329
Achats lubrifiants	423 807	207 124
Achats carburants	513 673	552 862
Achats pour atelier	159 137	181 533
Frais bancaires sur accreditifs	558 729	518 518
Travaux extérieur	120 313	94 473
Total achats de marchandises	262 552 606	240 111 475

2.3.17. Note 18: Charges du personnel

Le poste charges du personnel de Groupe présente au 31/12/2013 un solde de 13 632 346 Dinars contre un solde de 10 734 418 Dinars au 31/12/2012. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de personnel		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Salaires et compléments de salaires	10 079 123	7 816 503
Charges sociales légales	3 397 071	2 800 582
Congés payés	21 446	40 513
Autres Charges (vêtements de travail)	134 706	76 820
Total	13 632 346	10 734 418

2.3.18. Note 19: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 13 729 135 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 12 069 619 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
STEG	289 024	204 496
SONEDE	31 930	29 775
Commissions sur ventes	1 171 367	1 232 268
Consommation fournitures de bureaux	236 603	159 563
Carburants voitures de service	58 205	40 483
Achats divers	717 704	699 066
Gardiennage et sous traitance générale	1 035 675	779 781
Remboursements garanties concessionnaires	2 295 066	473 533
Locations	1 909 996	3 093 588
Entretiens et réparations	571 812	202 015
Primes d'assurance	227 435	172 971
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	491 035	636 137
Publicité, Publications et relations publiques	1 737 277	1 578 073
Déplacement à l'étranger (billets d'avion)	234 943	223 559
Frais de mission à l'étranger	290 677	343 975
Déplacement en Tunisie	64 434	66 864
Cadeaux, missions et réceptions	155 131	143 075
Frais postaux et frais de télécommunications	268 677	258 411
Personnel intérimaires	47 208	220 253
Frais actes et contentieux	36 571	44 829
Formation professionnel	73 959	72 900
Divers prestations et services	316 399	352 045
Dons et subventions Accordés	33 100	28 050
Jeton de présence	21 250	10 000
Impôts et taxes	1 350 744	983 645
Documentations et abonnements constructeurs	62 914	20 264
Total	13 729 135	12 069 619

2.3.19. Note 20: Charges financières nettes

Les autres charges d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 156 155 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 82 320 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Intérêts / comptes courants		408
Frais bancaires	80 498	70 002
Autres charges financières	194 380	-
Gains de change	(130 785)	-
Pertes de change	12 062	11 910
Total	156 155	82 320

2.3.20. Note 21: Produits des placements

Les produits des placements du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 5 392 855 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 4 904 085 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Produits sur placement	2 312 417	1 570 215
Produits sur placement SICAV (en SICAV obligataires)	-	835 667
Dividendes reçus	466 841	478 620
Intérêts sur prêts	1 400 330	1 130
Intérêts créditeurs	125 473	176 745
Autres produits financiers	32 433	114 270
Reprise sur provision des titres de participation	1 055 362	1 727 438
Total	5 392 855	4 904 085

Une reprise sur provision relative aux titres de participations SDA ZITOUNA I a été constatée pour un montant total de 1 055 362 Dinars.

2.3.20. Note 22: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 385 035 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 638 187 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Différence de règlement débours	50 637	58 601
Produits non récurrent	114 080	421 330
Profits sur cession d'immobilisation	220 318	158 257
Total	385 035	638 187

2.3.20. Note 23: Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 464 468 Dinars au 31/12/2013 contre un solde de 194 362 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Pénalités de retards	33 563	98 018
Différences de règlement et débours	7 134	57 452
Autres pertes	423 771	38 892
Total	464 468	194 362

Tunis, le 30 avril 2013

A l'attention des actionnaires du groupe

«ENNAKL »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013, ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **184 863 134 DT** et un résultat bénéficiaire net de **15 910 469 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtée au 31 Décembre 2013 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

FMBZ KPMG

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

BAC TIAG International

Kaïs FEKIH

Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Hechmi ABDELWAHED et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe ARTES BILAN CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		2 218 521	2 215 571
Amortissements Immobilisations incorporelles		(1 741 520)	(1 651 705)
	1	477 001	563 866
Immobilisations corporelles		17 505 925	17 101 038
Amortissements Immobilisations corporelles		(7 512 391)	(6 719 175)
	1	9 993 534	10 381 863
Titres mis en équivalence		2 009 606	8 771 185
Immobilisations financières		1 889 184	2 015 382
		3 898 790	10 786 567
Actifs d'impôts différés	3	493 214	439 348
Total des actifs immobilisés		14 862 538	22 171 643
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		14 862 538	22 171 643
ACTIFS COURANTS			
Stocks		25 756 377	23 516 445
Provisions des stocks	4	(1 247 686)	(1 497 686)
		24 508 691	22 018 760
Clients et comptes rattachés		8 360 112	9 319 558
Provisions des comptes clients		(1 141 879)	(1 075 001)
	5	7 218 233	8 244 557
Autres actifs courants	6	2 704 283	2 705 470
Placements et autres actifs financiers	7	116 667 366	80 332 288
Liquidités et équivalents de liquidités	8	5 027 920	6 701 137
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		156 126 493	120 002 212
TOTAL DES ACTIFS		170 989 031	142 173 855

Groupe ARTES
BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		38 250 000	31 875 000
Réserves consolidées		48 271 826	45 758 503
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		86 521 826	77 633 503
Résultat consolidé		26 470 191	24 762 835
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	112 992 017	102 396 338
Intérêts des minoritaires dans les réserves	10	1 275 000	1 150 526
Intérêts des minoritaires dans le résultat	10	297 739	182 790
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	11	350 000	350 000
Passifs impôts différés	12	-	34 753
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		390 000	424 753
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	48 728 639	36 497 139
Autres passifs courants	14	7 289 611	1 454 347
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	16 025	67 961
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		56 034 275	38 019 447
TOTAL DES PASSIFS		56 424 275	38 444 201
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		170 989 031	142 173 855

Groupe ARTES

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Revenus	16	228 734 007	205 732 469
Coût des ventes	17	(189 257 543)	(170 427 749)
Marge brute		39 476 465	35 304 719
Autres produits d'exploitation	18	1 022 335	518 882
Frais de distribution	19	(4 859 366)	(3 408 192)
Frais d'administration	20	(2 510 646)	(3 642 607)
Autres charges d'exploitation	21	(2 467 806)	(2 182 771)
Résultat d'exploitation		30 660 982	26 590 031
Charges financières nettes	22	531 387	27 227
Produits des placements	23	6 558 599	4 198 065
Autres gains ordinaires	24	25 124	32 555
Autres pertes ordinaires		(160 933)	(52 083)
-			
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		37 615 161	30 795 796
Impôts différés	25	53 866	58 048
Impôts exigibles		(11 222 174)	(6 321 082)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		26 446 853	24 532 762
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	26	321 078	412 863
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		26 767 931	24 945 625
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	(297 740)	(182 790)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		26 470 191	24 762 835

Groupe ARTES

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		26 470 191	24 762 835
Ajustement pour			
*Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	26	(321 078)	(412 863)
*Part revenant aux intérêts minoritaires	10	297 740	182 790
*Amortissements et provisions	27	973 625	1 461 234
*Reprises sur provisions	28	(250 000)	(71 107)
*Variation des:			
- Stocks	29	(2 239 932)	(2 054 802)
- Créances clients	29	959 446	(1 588 557)
- Autres actifs	29	1 187	1 477 897
- Fournisseurs et autres dettes	30	18 066 764	(18 409 521)
*Autres ajustements			
- Résultat de cession consolidé (suite à la déconsolidation de GIF)		(732 410)	10 973
- Modification comptable (VEDEV)		(1 845)	-
*Impôt différé	25	(53 866)	(58 048)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		43 169 823	5 300 831
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(431 553)	(963 217)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières	32	-	(115 960)
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	32	6 073 077	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		5 641 524	(1 079 177)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions	33	(14 097 549)	(13 356 153)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(14 097 549)	(13 356 153)
Variation de trésorerie		34 713 798	(9 134 500)
Trésorerie au début de l'exercice		86 965 463	96 099 963
Trésorerie à la clôture de l'exercice	34	121 679 261	86 965 463

GROUPE ARTES

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « **ARTES** » est composé de six sociétés : ARTES, ARTEGROS, ADEV, ARTIMO, AUTRONIC, et VEDEV, exerçant dans **le secteur Automobiles** (vente de véhicules, vente de pièces de rechange et fabrication des équipements électroniques principalement destinés à l'automobile, fabrication de filtres) et dans le secteur de la promotion immobilière.

- ✓ La société mère **ARTES SA « Automobile Réseau Tunisien et Services »** (ex RENAULT Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947. L'activité de la société consiste dans la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et le service après vente.
- ✓ La société **ARTEGROS** est une société anonyme constituée en septembre 1998 ayant pour objet l'importation et la vente en gros des pièces de rechange des marques RENAULT et NISSAN. Le capital social de « ARTEGROS » s'élève à 5 000 000 DT. La société a procédé à l'augmentation de son capital au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 4 950 000 DT réservée à la société ARTES.
- ✓ La société **ADEV « Automobiles et Développement »** est une SARL au capital de 5 000 000 DT créée en fin 2005 et entrée en exploitation en 2006. Elle a pour objet la vente en détail des véhicules et des pièces de rechanges de la marque NISSAN et le service après vente.
- ✓ La société **AUTRONIC** est une société anonyme de nationalité française, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 10 avril 2000. Son capital s'élève au 31 décembre 2010 à 3 000 000 DT. Elle a pour objet la fabrication de tout équipement électronique, principalement destiné à l'automobile de même que la commercialisation desdits équipements, essentiellement à l'étranger.
- ✓ La **société ARTIMO « ARTES Immobilière »** est une société à responsabilité limitée, au capital de 19 050 000 DT, fondée en 2008. La société a procédé à l'augmentation de son capital au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 2 400 000 DT réservée aux sociétés ARTEGROS et ADEV respectivement pour 2 000 000 DT et 400 000 DT. L'activité de la société est la promotion immobilière.
- ✓ La société **VEDEV « Véhicules et Développement »** est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 DT créée en 2012. Elle a pour objet la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange et le service après-vente.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe ARTES sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

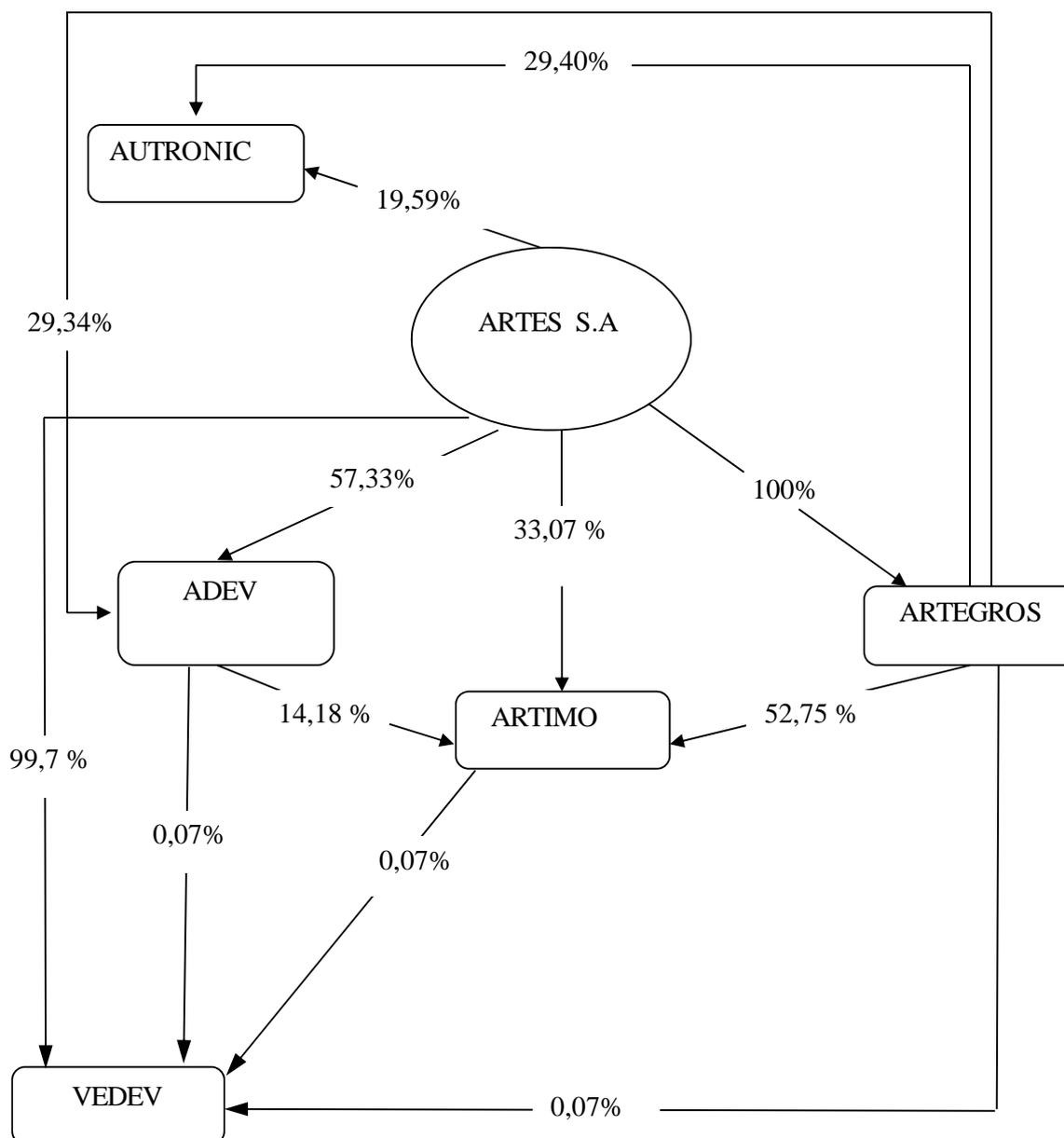
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ARTES est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ARTES et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Le Groupe ARTES détient 48,99% du capital de la société AUTRONIC, cette dernière est qualifiée entreprise associée du fait qu'il y ait un autre actionnaire qui y détient 51% et qui participe au contrôle de la société. C'est pourquoi la société AUTRONIC a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	2013			2012		
	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation
ARTEGROS	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ADEV	86,66%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	86,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ARTIMO	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AUTRONIC	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence
VEDEV	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
GIF Filter	N/A	N/A	N/A	25,53%	Influence notable	Mise en équivalence

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère ARTES et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence: Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

II.2.3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels à l'exception de la société AUTRONIC qui clôture ses comptes le 30 Septembre.

II.2.4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II.2.5. Ecart d'acquisition « Goodwill »

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ARTES, vu que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

II.3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Libellé	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Mobiliers d'habitation	10%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II.3.2. Les Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2-2.

II.3.3. Sortie de périmètre

Suite à la cession des titres de participation dans la société GIF Filter en date du 23 septembre 2013, le groupe ARTES a perdu l'influence notable sur cette dernière. Par conséquent, la société GIF a été déconsolidée en 2013.

La situation de référence utilisée pour la détermination du résultat de cession en consolidation est le 30 juin 2013 et en absence d'une situation à la date de perte de contrôle (soit le 23 septembre 2013).

II.3.4. Stocks

Les stocks du groupe ARTES sont composés de véhicules neufs et de pièces de rechange.

Les stocks sont valorisés à leurs prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport et les frais d'assurance, de transit et de fret, et le cas échéant, les droits d'enregistrement.

II.3.5. Revenus

Les revenus sont, soit les entrées de fonds ou autres augmentations d'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

II.3.6. Impôt différé

Les sociétés du Groupe ARTES sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

III. NOTES EXPLICATIVES

III. 1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ARTES permet de fixer les pourcentages d'intérêts suivants :

Société	2013		2012	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
ARTES SA	0%	100%	0%	100%
ARTEGROS SA	100%	100%	100%	100%
ADEV	86,67%	86,67%	86,67%	86,67%
ARTIMO	100%	98,10%	100%	98,10%
AUTRONIC	48,99%	48,99%	48,99%	48,99%
GIF Filter	N/A	N/A	25,53%	25,05%
VEDEV	99,91%	99,90%	99,91%	99,90%

III. 2. Bilan

(Les chiffres sont exprimés en dinar tunisien « DT »)

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations s'élève à 10 470 534 DT au 31 décembre 2013 contre 10 945 729DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

Catégorie	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Reclassement	Valeur brute au 31/12/2012	Amortissements cumulés au 31/12/2012	Dotation aux amortissements	Provision pour dépréciation	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Valeur comptable nette au 31/12/2013
Concession marque	1 000 000	-	-	1 000 000	(477 671)	(50 000)	-	(527 671)	472 329
Logiciels	1 214 821	2 950	-	1 217 771	(1 174 034)	(39 815)	-	(1 213 849)	3 922
Fonds commercial	750	-	-	750	-	-	-	-	750
Total Immobilisations Incorporelles	2 215 571	2 950	-	2 218 521	(1 651 705)	(89 815)	-	(1 741 520)	477 001
Terrains	3 117 512	-	-	3 117 512	-	-	-	-	3 117 512
Constructions	6 564 593	-	-	6 564 593	(1 433 460)	(284 820)	-	(1 718 280)	4 846 313
AAI des constructions	3 284 390	12 047	-	3 296 437	(2 256 091)	(167 709)	-	(2 423 800)	872 637
Matériel industriel	925 807	5 680	-	931 487	(833 229)	(32 823)	-	(866 052)	65 435
Outillage industriel	112 410	-	-	112 410	(66 397)	(8 239)	-	(74 635)	37 775
Matériel de transport	1 134 465	229 140	(22 454)	1 341 150	(716 582)	(167 020)	11 858	(871 744)	469 406
Equipement de bureau	699 283	1 980	-	701 262	(505 150)	(65 158)	-	(570 308)	130 955
Autres immob corporelles	77 651	76 744	-	154 395	(61 471)	(9 371)	-	(70 842)	83 553
Matériel informatique	815 045	31 701	-	846 746	(703 358)	(67 190)	-	(770 548)	76 198
AAI divers	12 392	7 575	-	19 967	(4 440)	(2 746)	-	(7 186)	12 782
Immob corporelles en cours	138 996	-	-	138 996	(138 996)	-	-	(138 996)	(0)
Avances et acompte sur immobilisations corporelles	218 495	62 475	-	280 970	-	-	-	-	280 970
Total Immobilisations corporelles	17 101 038	427 342	(22 454)	17 505 925	(6 719 174)	(805 075)	11 858	(7 512 392)	9 993 534
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	19 316 609	430 292	(22 454)	19 724 446	(8 370 879)	(894 890)	11 858	(9 253 912)	10 470 534

Note 2 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 3 898 790 DT au 31 décembre 2013 contre 10 786 567 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres mis en équivalence	2 009 606	8 771 185
- Titres mis en équivalence GIF	-	6 746 417
- Titres mis en équivalence AUTRONIC	2 009 606	2 024 768
Titres de participation	1 663 505	1 789 702
- UIB	1 000 014	1 000 014
- Centre neurologique de Tunis	520 000	520 000
- Compagnie Internationale de leasing	21 242	21 242
- ASTREE	117 754	117 754
- Autres titres	4 494	130 692
Dépôts et cautionnements	225 679	225 679
Immobilisations financières	3 898 790	10 786 567

Note 3 : Actifs d'impôt différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de 493 214 DT au 31 décembre 2013 contre 439 348 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Actif d'impôt différé ARTES	182 889	204 893
Actif d'impôt différé ARTEGROS	136 281	136 602
Actif d'impôt différé ADEV	174 044	97 852
Actif d'impôt différé	493 214	439 348

Note 4 : Stocks

Les stocks présentent un solde net de 24 508 691 DT au 31 décembre 2013 contre 22 018 760 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Encours atelier	42 997	64 787
Véhicules neufs	17 008 005	15 566 223
Pièces de rechange	8 705 374	7 885 435
Total brut	25 756 377	23 516 445
Provision Pièces de rechange	(1 247 686)	(1 497 686)
Total net	24 508 691	22 018 760

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 7 218 233 DT au 31 décembre 2013 contre 8 244 557 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Clients VN et AVP	7 879 280	8 395 785
Clients douteux	22 142	23 808
Clients effets à recevoir	458 690	899 964
Total brut	8 360 112	9 319 558
Provision sur clients douteux	(1 141 879)	(1 075 001)
Total net	7 218 233	8 244 557

Note 6 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde de 2 704 283 DT au 31 décembre 2013 contre 2 705 470 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Personnel et comptes rattachés	123 865	116 423
Etat - impôts & taxes	1 424 867	1 212 991
Compte de régularisation actif	905 848	1 281 907
Autres débiteurs divers	180 837	94 150
Avance aux fournisseurs	68 867	-
Total	2 704 283	2 705 470

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 116 667 366 DT au 31 décembre 2013 contre 80 332 288 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Placement à court terme ARTES	94 010 000	71 769 000
Placement à court terme ARTEGROS	4 200 000	814 280
Placement à court terme ARTIMO	13 557 366	4 149 008
Placement à court terme ADEV	4 900 000	3 600 000
Total	116 667 366	80 332 288

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 5 027 920 DT au 31 décembre 2013 contre 6 701 137 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Banques	4 951 844	6 685 936
Caisses	9 557	8 480
Chèques à encaisser	2 293	6 720
Effets à l'encaissement	64 227	-
Total	5 027 920	6 701 137

Note 9 : Capitaux propres

Le tableau de bouclage des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

	31/12/2012	Variation de capital	Variation de périmètre	Dividendes versés	Dividendes reçus	Résultat de l'exercice	subventions d'investissements	Variation de l'écart conversion	Réévaluation	Affectation 2012	Variation % d'intérêts	Autres variations	31/12/2013
Capitaux propres sociaux	137 822 851	0	148 354	(18 594 585)	0	28 695 484	36 500	0	0	0	0	(3 119)	148 105 484
RETRAITEMENTS													
Impôts différés / Congés payés	68 054	0	0	0	0	(11 632)	0	0	0	0	0	0	56 422
Impôts différés / Stocks	205 087	0	0	0	0	75 000	0	0	0	0	0	0	280 087
Impôts différés / Clients douteux	68 007	0	0	0	0	(9 502)	0	0	0	0	0	0	58 506
Impôts différés / Prov pour risque	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
Impôts différés/ Provision pour dep immobilisations	27 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 799
Impôts différés/ Provision AAC	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
Impôts différés / Frais sur titres GIF	(34 753)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 753	0
Ajustement du prix d'acquisition des titres GIF	115 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(115 844)	0
TOTAL RETRAITEMENTS	520 438	0	0	0	0	53 866	0	0	0	0	0	(81 091)	493 214
CAPITAUX PROPRES RETRAITES	138 343 289	0	148 354	(18 594 585)	0	28 749 350	36 500	0	0	0	0	(84 210)	148 598 697
ELIMINATION	0												
Dividendes	(284 400)	0	0	0	2 595 269	(2 595 269)	0	0	0	0	0	284 400	0
TOTAL ELIMINATIONS	(284 400)	0	0	0	2 595 269	(2 595 269)	0	0	0	0	0	284 400	0
ECART D'ÉVALUATION (GIF)	1 093 762	0	(1 017 936)	0	0	(75 826)	0	0	0	0	0	0	0
ECART D'ACQUISITION NET (GIF)	1 452 949	0	(1 410 215)	0	0	(42 734)	0	0	0	0	0	0	(0)
ELIMINATION TITRES	36 876 097	0	(6 873 103)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 002 994
Part des minoritaires dans les réserves	1 150 376	0	348	(66 699)	4 345	0	0	0	0	182 790	0	3 842	1 275 001
Part des minoritaires dans le résultat	182 790	0	0	0	0	297 739	0	0	0	(182 790)	0	0	297 739
Part des intérêts minoritaires	1 333 166	0	348	(66 699)	4 345	297 739	0	0	0	0	0	3 842	1 572 741
Capital Social	31 875 000	6 375 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 250 000
Part du groupe dans les réserves	45 758 504	(6 375 000)	(170 400)	(18 527 885)	2 590 924	0	36 500	0	0	24 762 835	0	196 347	48 271 824
Part du groupe dans le résultat	24 762 835	0	732 410	0	0	25 737 782	0	0	0	(24 762 835)	0	0	26 470 192
Part du groupe capitaux propres	102 396 338	0	562 011	(18 527 885)	2 590 924	25 737 782	36 500	0	0	0	0	196 347	112 992 016

Note 10 : Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires présentent un solde de 1 572 740 DT au 31 décembre 2013 contre un solde de 1 333 316 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ARTEGROS</i>	782	645
- dans les réserves	612	483
- dans le résultat	170	162
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ADEV</i>	1 561 920	1 310 115
- dans les réserves	1 244 521	1 128 680
- dans le résultat	317 399	181 435
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ARTIMO</i>	9 692	22 407
- dans les réserves	29 521	21 214
- dans le résultat	(19 829)	1 193
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de VEDEV</i>	346	150
- dans les réserves	346	150
- dans le résultat	-	-
Total des intérêts minoritaires	1 572 740	1 333 317
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	1 275 000	1 150 527
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	297 740	182 790

Note 11 : Provisions

Les provisions présentent, au 31 décembre 2013, le même solde qu'au 31 décembre 2012.

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques et charges	350 000	350 000
Total	350 000	350 000

Note 12 : Passif d'impôt différé

Les passifs d'impôts différés présentent un solde nul le 31 décembre 2013 contre un solde de 34 753 DT le 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Passif d'impôt différé ARTIMO	-	34 753
Total	-	34 753

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 48 728 639 DT au 31 décembre 2013 contre 36 497 139 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs VN, APV, divers et autres fournisseurs	5 583 858	7 340 903
Effets à payer	40 993 257	28 212 399
Fournisseurs - factures non encore parvenues	2 128 878	733 154
Fournisseurs - retenues de garantie	22 646	210 682
Total	48 728 639	36 497 139

Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 7 289 611 DT au 31 décembre 2013 contre 1 454 347 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Personnel	8 383	3 175
Etat - impôts et taxes	5 849 616	218 956
Créditeurs divers	371 889	64 736
Comptes de régularisation passif	626 221	628 091
Assurance au personnel	33 716	54 381
CNSS	367 585	357 966
Avances et acomptes clients	32 200	127 043
Total	7 289 611	1 454 347

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 16 025 DT au 31 décembre 2013 contre 67 961 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Comptes bancaires débiteurs	16 025	67 961
Total	16 025	67 961

III. 3. Etat de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus s'élèvent à 228 734 007 DT en 2013 contre 205 732 469 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Ventes de véhicules neufs et matériels extérieurs pour VN	203 871 099	179 618 033
Ventes de pièces de rechange y compris huile	22 875 380	24 051 885
Ventes travaux atelier	1 323 576	1 242 619
Ventes garanties	663 952	819 931
Total	228 734 007	205 732 469

Note 17 : Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent à 189 257 543 DT en 2013 contre 170 427 749 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Achats de marchandises consommées	188 792 904	169 531 465
Charges de personnel	464 639	890 816
Achats d'approvisionnements consommés	-	5 469
Total	189 257 543	170 427 749

Note 18 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 022 335 DT en 2013 contre 518 882 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Ventes déchets	653	283
Reprise sur provision	267 346	71 257
Transfert de charges	379 042	260 872
Autres produits	375 296	186 471
Total	1 022 335	518 882

Note 19 : Frais de distribution

Les frais de distribution s'élèvent à 4 859 366 DT en 2013 contre 3 408 192 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Achats d'approvisionnements consommés	262 789	278 819
Diverses charges d'exploitation	738 691	1 112 178
Charges de personnel	3 857 886	2 017 195
Total	4 859 366	3 408 192

Note 20 : Frais d'administration

Les frais d'administration s'élèvent à 2 510 646 DT en 2013 contre 3 642 607 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Achats d'approvisionnements consommés	252 238	232 491
Diverses charges d'exploitation	1 180 663	982 246
Charges de personnel	1 077 745	2 427 870
Total	2 510 646	3 642 607

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 2 467 806 DT en 2013 contre 2 182 771 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Achats d'approvisionnements consommés	55 820	34 298
Diverses charges d'exploitation	803 992	737 386
Dotations aux amortissements et aux provisions	971 165	1 411 087
Perte sur cession des titres GIF	636 829	
Total	2 467 806	2 182 771

Note 22 : Charges financières nettes

En 2013 la société a enregistré un produit financier pour un montant de 531 387 DT contre une charge s'élevant à 27 227 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Agios et intérêts bancaires	(216 177)	(263 738)
Gain de change	747 565	290 966
Total	531 387	27 227

Note 23 : Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à 6 558 599 DT en 2013 contre 4 198 065 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Revenus des titres de placement	6 555 667	4 193 334
Intérêts des comptes courants	2 933	4 731
Total	6 558 599	4 198 065

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 25 124 DT en 2013 contre 32 555 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Remboursement Assurance	23 603	23 184
Produits sur inscription 4 CV	-	2 490
Autres produits ¹	1 521	6 880
Total	25 124	32 555

Note 25 : Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent à 53 866 DT en 2013 contre 58 048 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Impôt différé ARTES	(22 005)	(9 298)
Impôt différé ARTEGROS	(321)	1 240
Impôt différé ADEV	76 193	66 106
Impôts différés	53 866	58 048

Note 26 : Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 321 078 DT en 2013 contre 412 863 DT en 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Quote-part dans le résultat de la société AUTRONIC	391 481	407 368
Quote-part dans le résultat de la société GIF	(70 403)	5 495
Total	321 078	412 863

III. 4. Etat de flux de trésorerie

Note 27 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Dotation aux amortissements et aux provisions ARTES	868 757	897 446
Dotation aux amortissements et aux provisions ADEV	(198 199)	269 240
Dotation aux amortissements et aux provisions ARTIMO	303 067	294 549
Total	973 625	1 461 234

Note 28 : Reprises sur provisions

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Reprise de provision ARTES	(250 000)	(71 258)
Total	(250 000)	(71 258)

Note 29 : Variation des actifs

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation (b)-(a)
Stock	25 756 377	23 516 445	(2 239 932)
Créances clients	8 360 112	9 319 558	959 446
Autres actifs	2 704 283	2 705 470	1 187
Total	36 822 616	35 555 068	(1 279 299)

Note 30 : Variation des passifs

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation (b)-(a)
Fournisseurs et comptes rattachés	48 728 639	36 497 139	12 231 500
Autres dettes	7 289 611	1 454 347	5 835 264
Total	56 018 250	37 951 486	18 066 764

Note 31 : Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ARTES	(367 441)	(849 457)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ADEV	(64 112)	(51)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ARTIMO	-	(113 709)
Total	(431 553)	(963 217)

Note 32 : Encaissement sur cession (Décaissement pour acquisition) d'immobilisations financières

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Acquisition d'immobilisations financières ARTEGROS	-	(115 960)
Encaissent sur cession des titres de GIF	6 073 077	-
Total	6 073 077	(115 960)

Note 33 : Dividendes et autres distributions

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
Dividendes ARTES	(15 937 500)	(14 025 000)
Dividendes ARTEGROS	1 500 000	-
Dividendes ADEV	(66 699)	(66 688)
Dividendes Autronic	244 020	416 449
Dividendes GIF	162 630	319 086
Total	(14 097 549)	(13 356 153)

Note 34 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Billets de trésorerie	116 667 366	80 332 288
Comptes bancaires créditeurs	4 713 431	6 535 936
Chèques à encaisser	2 293	6 720
Comptes bancaires débiteurs	222 388	(67 961)
Caisses	9 557	8 480
Effets à l'encaissement	64 227	-
Total	121 679 261	86 815 463

III. 5. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 30 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

GROUPE ARTES
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires du Groupe ARTES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales du 21 juin 2012 pour AMC Ernst & Young et du 22 juin 2011 pour Mr Hechmi Abdelwahed, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe ARTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ARTES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 112 992 017 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 26 470 191 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société ARTES S.A et de ses filiales au 31 décembre 2013, ainsi que leurs performances financières et leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le fait que la société ADEV, société du groupe ARTES, fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi pour la période non prescrite (2009 -2012). A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la société. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 7 mai 2014

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Hechmi ABDELWAHED

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (Selon référentiel IFRS)

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Kais FEKIH.

Bilan consolidé au 31/12/2013 - Actifs		
<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	940 097	912 380
Amortissements cumulés	(912 716)	(884 334)
Immobilisations incorporelles nettes	27 381	28 046
Immobilisations corporelles	40 444 236	38 530 494
Amortissements cumulés	(13 850 240)	(11 875 614)
Immobilisations corporelles nettes	26 593 996	26 654 880
Actifs financiers immobilisés	24 876 913	25 056 653
Dépréciations	-	(1 542 442)
Actifs financiers immobilisés nets	24 876 913	23 514 211
Total actifs immobilisés	51 498 290	50 197 137
Impôt différé - Actif	1 340 737	1 321 899
Total actifs non courants	52 839 027	51 519 036
Actifs courants		
Stocks	49 619 250	45 708 909
Dépréciations	(3 520 613)	(2 855 127)
Stocks nets	46 098 637	42 853 782
Clients et comptes rattachés	23 418 043	12 276 648
Dépréciations	(1 489 191)	(1 492 377)
Clients et comptes rattachés nets	21 928 852	10 784 271
Autres actifs courants	12 705 211	14 722 114
Placements et autres actifs financiers	38 892	21 227
Liquidités et équivalents de liquidités	53 015 133	68 327 138
Total actifs courants	133 786 725	136 708 532
Total actifs	186 625 753	188 227 568

Bilan consolidé au 31/12/2013 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées -Part du groupe	36 788 135	35 282 970
Autres capitaux propres	2 136 416	2 773 257
Résultat net consolidé	15 722 930	12 344 028
Total capitaux propres	84 647 482	80 400 254
Réserves consolidés - Intérêts minoritaires	436	388
Résultat de l'exercice - Intérêts minoritaires	185	176
Total intérêts minoritaires	621	564
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	233 080	383 139
Autres passifs non courants	870 769	1 557 925
Total passifs non courants	1 103 849	1 941 064
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	87 091 185	95 182 623
Autres passifs courants	13 430 336	10 322 475
Concours bancaires et autres passifs financiers	352 281	380 588
Total passifs courants	100 873 802	105 885 686
Total passifs	101 977 650	107 826 750
Total capitaux propres et passifs	186 625 753	188 227 568

Etat de Résultat consolidé au 31/12/2013

Etat de Résultat consolidé au 31/12/2013			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation		304 104 321	266 691 282
Revenus	4-1	300 339 309	264 495 430
Autres revenus	4-2	1 092 837	741 262
Transfert de charges		2 672 174	1 454 590
Charges d'exploitation		289 900 326	256 254 100
Variation des stocks	4-3	-3 910 341	-10 693 958
Achats de marchandises	4-4	262 552 606	240 111 475
Charges de personnel	4-5	13 632 346	10 734 418
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 671 655	4 032 546
Autres charges d'exploitation	4-6	13 954 060	12 069 619
Résultat d'exploitation		14 203 995	10 437 182
Charges financières nettes	4-7	156 155	82 320
Produit des placements	4-8	5 308 382	4 799 410
Autres gains ordinaires	4-9	385 035	638 187
Autres pertes ordinaires	4-10	464 468	194 362
Résultat des activités courantes avant impôt		19 276 788	15 598 097
Impôt sur les sociétés	4-11	3 553 674	3 253 892
Résultat consolidé		15 723 115	12 344 205
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence		0	0
Intérêts minoritaires		185	176
Résultat net - Part du groupe		15 722 930	12 344 028

Etat de Résultat Global consolidé au 31/12/2013

Etat de Résultat Global consolidé au 31/12/2013			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2013	31/12/2012
Résultat de l'exercice		15 722 930	12 344 028
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés		- 636 840	- 6 501 298
Résultat global		15 086 090	5 842 730

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2013

<i>En Dinar Tunisien</i>		
	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	15 722 930	12 344 028
Ajustements pour :	433 811	212 455
Amortissements	2 003 008	1 524 581
Provisions	(1 569 197)	(1 312 126)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	16 156 741	12 556 483
Variation du BFR	(16 889 152)	(6 377 345)
Variation des stocks	(3 910 341)	(10 506 462)
Variations des clients et comptes rattachés	(11 141 395)	(407 212)
Variation des autres actifs courants	1 997 254	-6 209 477
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 808 562	19 466 199
Variation des autres passifs courants	3 109 761	(1 044 266)
Réserves consolidées	(10 838 806)	(8 038 730)
Plus ou moins values de cessions	979 479	(158 257)
Opération sur fond social	1 106 333	520 860
Variation de l'impôt différé	(185 793)	63 038
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(918 204)	6 242 176
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 941 458)	(4 028 961)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	205 059
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	(702 227)	(1 920 186)
Encaissements/décassements provenant des prêts au personnel	(715 476)	(147 535)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 359 162)	(5 891 623)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(9 900 000)	(7 500 000)
Décassements provenant des mouvements sur le fond social	(1 106 333)	(520 860)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11 006 333)	(8 020 860)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	67 946 550	75 616 858
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 283 698)	(7 670 308)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	52 662 852	67 946 550

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2013

	Capital Social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres
<i>En Dinar Tunisien</i>						
Situation au 31/12/2012	30 000 000	35 282 970	2 773 257	12 344 028	564	80 400 254
Affectation résultat 2012		12 344 028	-	12 344 028		-
Dividendes 2012		(9 900 000)				(9 900 000)
Résultat consolidé au 31/12/2013				15 722 930		15 722 930
Variation intérêts des minoritaires					57	57
Mouvements portant sur le fond social		(938 862)			-	938 862
Réserves de réévaluation en juste valeur			(636 840)		-	636 840
Situation au 31/12/2013	30 000 000	36 788 136	2 136 416	15 722 930	621	84 647 482

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

« ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2013

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

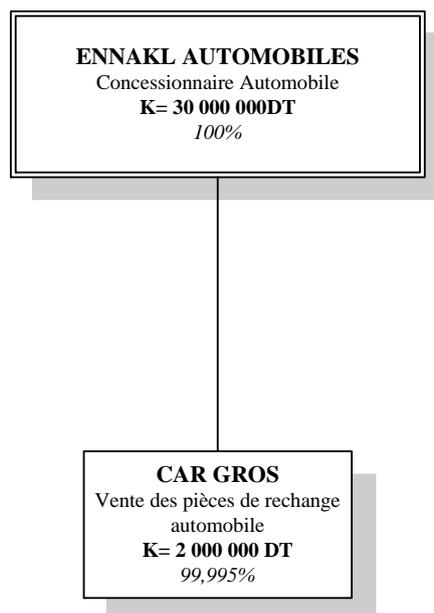
Structure du Capital au 31 Décembre 2013

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe:

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE et SEAT** et des pièces de rechange des dits marques ainsi que le service après vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2013 conformément aux normes comptables IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31/12/2013.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- **Les immobilisations financières** initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré calculé à la fin de la période. « ENNAKL AUTOMOBILES » utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées

- **Les liquidités & équivalents de liquidités** constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
 - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS »

- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des comptes, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;

- *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement de certaines opérations, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.

- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères autonomes** : Pour incorporer les états financiers de l'entité étrangère établis, en monnaie fonctionnelle, dans ceux de la société mère, qui se sert d'une monnaie de présentation différente de la monnaie fonctionnelle :

- le taux de clôture est utilisé pour convertir tous les actifs et les passifs ;
- le taux de change moyen de l'année est utilisé pour convertir les produits et les charges.

Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres. Ce sont des écarts de conversion qui sont ventilés entre la part revenant au groupe consolidé et la part revenant aux intérêts minoritaires.

❖ **L'intégration proportionnelle** : Cette méthode est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

❖ **La mise en équivalence** : Les sociétés dans lesquelles « ENNAKL AUTOMOBILES » exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmente ou diminue de la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable est exercé.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 27 381 TND contre une valeur de 28 046 TND au 31/12/2012, et se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute des immobilisations incorporelles	940 098	912 380
Logiciels informatiques	897 461	895 640
Autres immobilisations incorporelles	42 637	16 742
Dépréciations	912 716	884 334
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	27 381	28 046

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 26 593 996 TND contre 26 654 880 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute des immobilisations corporelles	40 444 236	38 530 494
Terrains	7 303 882	7 303 882
Constructions	15 036 866	14 998 797
Installation technique	297 490	297 490
A A I Technique	401 966	401 966
A A I Générale	6 308 597	5 749 450
Matériels de transport	3 525 340	3 681 056
Equipements de bureau	1 370 657	1 306 905
Matériels informatique	1 696 073	1 574 815
Matériels et outillages	4 110 005	2 980 906
Immobilisations en cours	353 145	209 190
Avances et commandes sur immobilisations	40 215	26 039
Dépréciations	13 850 240	11 875 614
Dépréciation des constructions	5 321 052	4 546 993
Dépréciation des installations techniques	68 494	53 522
Dépréciation A A I technique	400 901	399 782
Dépréciation A A I Générale	2 435 168	1 933 227
Dépréciation des matériels de transport	1 722 161	1 547 435
Dépréciation des équipements de bureau	698 532	600 205
Dépréciation des matériels informatiques	1 456 736	1 314 156
Dépréciation des matériels et outillages	1 747 197	1 480 295
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	26 593 996	26 654 880

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2013 en valeur nette à 24 876 913 TND contre 23 514 211 TND au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	24 876 913	25 056 653
Actifs financiers disponibles à la vente	19 184 178	24 318 588
Dépôts et cautionnements	3 000 000	182 488
Titres immobilisés SICAR	1 929 570	
Prêts au personnel sur fonds social	578 023	425 151
Prêts au personnel fonds propres	185 142	130 426
Dépréciations	0	1 542 442
Valeur nette comptable	24 876 913	23 514 211

1	Actifs financiers disponibles à la vente	
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
A.T.L	6 464 617	7 886 617
ATTJARI BANK	12 717 131	11 931 970
Autres titres	2 430	4 500 000
Total	19 184 178	24 318 588

3.4. Impôt différé

Les impôts différés actif totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 1 340 737 TND contre 1 321 899 TND au 31/12/2012, se détaillant comme suit :

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Provision pour dépréciation des titres de participation	725 000	725 000
Provision pour risques et charges	82 393	56 018
Provision pour dépréciation des stocks	295 639	356 668
Provision pour dépréciation des créances clients	14 008	5 630
Autres provisions non déductibles	45 296	45 296
Pertes et gains de change latents	93 538	112 378
Annulation des charges à répartir	29 990	-
Annulation des profit internes sur cessions des immobilisations	54 874	20 908
Total	1 340 737	1 321 899

Les impôts différés passif totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 233 080 TND contre 383 139 TND au 31/12/2012, se détaillant comme suit :

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Annulation des amortissements relatifs aux profits internes sur cession des immobilisations	3 235	907
Reprise sur dépréciation des titres de participation	229 845	382 232
Total	233 080	383 139

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable de 46 098 637 TND contre 42 853 782 TND au 31/12/2012 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	49 619 250	45 708 909
Stock véhicules neufs	33 876 920	31 478 545
VW/VWU/AUDI	20 913 536	23 873 912
PORSCHE	3 511 922	4 044 501
MAN	1 379 281	1 379 281
SEAT	8 072 181	2 180 851
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	706 583	133 795
Pièces de rechange	706 583	
VW/VWU/AUDI	0	133 795
Stock pièces de rechange	12 987 199	10 593 389
Stock des travaux en cours	1 945 906	3 397 337
Stock carburants et lubrifiants	102 641	105 843
Dépréciations	3 520 613	2 855 127
Valeur nette comptable	46 098 637	42 853 782

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2013 une valeur nette comptable s'élevant à 21 928 852 TND contre 10 784 271 au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	23 418 043	12 276 647
Sous concessionnaires & agents officiels	1 404 067	531 775
Revendeurs	128 788	92 073
Constructeurs (compte garantie)	1 382 447	842 615
Clients groupe		0
Divers clients	14 845 321	7 525 090
Effets à recevoir	4 394 078	2 114 655
Clients douteux	1 263 343	1 170 438
Dépréciations	1 489 191	1 492 377
Valeur Nette comptable	21 928 852	10 784 271

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses du groupe ENNAKI est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2013 en valeur nette à 12 705 211 TND contre 14 722 114 TND au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur brute	12 865 241	14 891 308
Avances et prêts au personnel	534 028	484 777
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	7 179 952	3 131 946
Report de TVA	252 302	419 021
Autres impôts et taxes	203 364	3 603 705
Débours	0	2 447
Fournisseurs avances et acomptes	175 495	442 247
Charges constatées d'avance	560 967	444 739
Produits à recevoir	3 687 290	1 845 284
Autres comptes débiteurs	271 843	4 517 141
Dépréciations	160 030	169 195
Valeur comptable nette	12 705 211	14 722 114

3.8. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers de 38 892 TND au 31/12/2013 contre une valeur de 21 227 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Placements et autres actifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Prêts au personnel	38 892	21 227
Total	38 892	21 227

3.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2013 à 53 015 133 TND contre 68 327 138 DT au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2013	Décembre 2012
Placements SICAV	39 595 985	54 930 954
Effets à l'encaissement	4 584 806	5 093 916
Chèques à l'encaissement	30 595	32 769
Banques créditrices	8 792 260	8 258 011
CCP	38	38
Caisse	11 450	11 450
Total	53 015 133	68 327 138

3.10. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 84 647 482 TND contre 80 400 254 TND au 31/12/2012. Le total des intérêts minoritaires au 31/12/2013 est de 621 TND contre 564 TND au 31/12/2012.

Remarque : Un état des variations des capitaux propres au 31/12/2013 est présenté en annexe à ces états financiers.

3.11. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 870 769 TND contre 1 557 925 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres passifs non courants

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Provision pour départ à la retraite	722 199	1 411 255
Provisions pour risques et charges	142 670	142 670
Dépôts et cautionnements	5 900	4 000
Total	870 769	1 557 925

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 87 091 185 TND contre 95 182 623 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Fournisseurs locaux	2 505 124	2 970 852
Fournisseurs d'immobilisations	148 997	316 229
Fournisseurs étrangers	83 190 734	89 408 214
Fournisseurs étatiques	0	1 018
Fournisseurs effets à payer	955 108	1 110 152
Fournisseurs retenue de garantie	291 222	1 242 363
Fournisseurs factures non parvenues	0	133 795
Total	87 091 185	95 182 623

3.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 13 430 336 TND contre 10 322 475 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Personnel et comptes rattachés	7 075	5 265
Clients avances et acomptes sur commandes	2 308 962	3 620 192
Etats impôts et taxes	6 839 416	2 647 772
Provision pour congés payés	882 649	865 063
Débours douanes	184 274	171 198
Débours cartes grises	253 313	104 474
Actionnaires dividendes à payer	150	0
CNSS	822 847	761 968
Assurance groupe	503 996	303 350
Charges à payer	1 266 403	860 057
Produits constatés d'avances	273 272	244 592
Créditeurs divers	87 979	738 543
Total	13 430 336	10 322 475

3.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 352 281 TND contre 380 588 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
BIAT TUNISIAIR IMMAT VW	310 879	311 375
ATB Site Dubosville	41 402	-
AMEN BANK	-	540
BANQUE ZITOUNA	-	68 674
Total	352 281	380 588

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 300 339 309 TND contre 264 495 430 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Ventes véhicules neufs	249 439 189	225 599 489
Ventes véhicules neufs en hors taxe	11 614 744	8 785 716
Ventes pièces de rechange	33 481 882	25 562 126
Ventes travaux atelier	2 516 156	2 098 460
Ventes garanties pièces de rechange	3 949 532	3 007 106
Ventes garanties mains d'œuvres	74 447	71 274
Ventes carburants	11 964	3 653
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	98 449	50 814
Ventes accessoires véhicules neufs	114 608	15 153
Total chiffre d'affaires	301 300 972	265 193 792
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	346 256	177 743
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	615 407	520 619
Total remises	961 662	698 362
Total revenus	300 339 309	264 495 430

4.2. Autres revenus

Les autres revenus s'élève au 31/12/2013 à un montant de 1 092 837TND contre 741 262 TND au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Autres revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Ristourne sur chiffre d'affaires constructeurs	578 995	388 433
Ristournes sur les actions marketing	192 059	53 449
Commission sur vente en HT	15 338	0
Inscription 4CV	4 585	17 130
Ventes déchets et autres produits	97 411	0
Ristournes TFP	100 860	86 963
Location	55 758	113 675
Jetons de présence	15 000	15 000
Frais de gestion et autres ventes	32 830	66 612
Total	1 092 837	741 262

4.3. Variation des stocks

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant négatif de 3 910 341 TND contre 10 693 958 TND au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Stock des travaux encours	-1 451 431	1 516 237
Stock Initial	3 397 337	1 881 100
Stock Final	1 945 906	3 397 337
Stock de véhicules	2 264 581	7 024 449
Stock Initial	31 612 340	24 587 891
Stock Final	33 876 920	31 612 340
Stock pièces de rechange	3 100 393	2 105 646
Stock Initial	10 593 389	8 487 743
Stock Final	13 693 782	10 593 389
Stock lubrifiants	21 431	12 580
Stock Initial	55 133	42 553
Stock Final	76 564	55 133
Stock carburants	(24 633)	35 045
Stock Initial	50 710	15 665
Stock Final	26 077	50 710
Total variation des stocks	-3 910 341	-10 693 958

4.4. Achats de marchandises

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 262 552 606 TND contre 240 111 475 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Achats de Marchandises pièces de rechanges locaux	817 615	149 962
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	23 549 818	19 599 008
Achats de Marchandises véhicules neufs	187 286 194	168 834 665
Autres frais achats	49 123 320	49 973 329
Achats lubrifiants	423 807	207 124
Achats carburants	513 673	552 862
Achats pour atelier	159 137	181 533
Frais bancaires sur accreditifs	558 729	518 518
Travaux extérieur	120 313	94 473
Total achats de marchandises	262 552 606	240 111 475

4.5. Charges de personnel

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31/12/2013 un montant de 13 632 346 TND contre 10 734 418 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Charges de personnel		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Salaires et compléments de salaires	10 079 123	7 816 503
Charges sociales légales	3 397 071	2 800 582
Congés payés	21 446	40 513
Autres Charges (vêtements de travail)	134 706	76 820
Total achats de marchandises	13 632 346	10 734 418

4.6. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 13 954 060 TND contre 12 069 619 TND au 31/12/2012 se détaillant Comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
STEG	289 024	204 496
SONEDE	31 930	29 775
Commissions sur ventes	1 171 367	1 232 268
Consommation fournitures de bureaux	236 603	159 563
Carburants voitures de service	58 205	40 483
Achats divers	717 704	699 066
Remboursements garanties concessionnaires	1 035 675	779 781
Locations	2 295 066	473 533
Gardiennage et sous-traitance générale	1 909 996	3 093 588
Entretiens et réparations	571 812	202 015
Primes d'assurance	227 435	172 971
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	715 960	636 137
Publicité, Publications et relations publiques	1 737 277	1 578 073
Déplacement à l'étranger (billets d'avion)	234 943	223 559
Frais de mission à l'étranger	290 677	343 975
Déplacement en Tunisie	64 434	66 864
Cadeaux, missions et réceptions	155 131	143 075
Frais postaux et frais de télécommunications	268 677	258 411
Personnel intérimaires	47 208	220 253
Frais actes et contentieux	36 571	44 829
Formation professionnel	73 959	72 900
Divers prestations et services	316 399	352 045
Dons et subventions Accordés	33 100	28 050
Jeton de présence	21 250	10 000
Impôts et taxes	1 350 744	983 645
Documentations et abonnements constructeurs	62 914	20 264
Total	13 954 060	12 069 619

4.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2013 à un montant de 156 155 TND contre 82 320 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Intérêts / comptes courants		408
Frais bancaires	80 498	70 002
Autres charges financières	194 379	0
Gains de change	(130 785)	-
Pertes de change	12 062	11 911
Total	156 155	82 320

4.8. Produits des placements

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 5 308 382 TND contre un solde de 4 799 410 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Produits sur placement	2 312 417	1 570 215
Produits sur placement SICAV (en SICAV obligataires)	0	835 667
Dividendes reçus	466 841	478 620
Intérêts sur prêts	1 315 857	1 130
Intérêts créditeurs	125 473	176 744
Autres produits financiers	32 433	9 595
Reprise sur provision des titres de participation	1 055 362	1 727 438
Dividendes reçus	5 308 382	4 799 410

4.9. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à un montant de 385 035 TND contre 638 187 TND au 31/12/2012 se détaillant Comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Différence de règlement débours	50 637	58 601
Produits non récurrent	114 080	421 330
Profits sur cession d'immobilisation	220 318	158 257
Total	385 035	638 187

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2013 un montant de 464 468 TND contre 194 362 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2013
Pénalités de retards	33 563	98 018
Différences de règlement et débours	7 134	57 451
Autres pertes	423 771	38 892
Total	464 468	194 362

4.11. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 3 553 674 TND contre 3 253 892 TND au 31/12/2012 se détaillant comme suit :

Impôt sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2013	Décembre 2012
Charge d'impôt exigible	3 600 558	3 208 713
Charge d'impôt différée	-46 885	45 179
Total	3 553 674	3 253 892

Tunis, 02 Avril 2014

A l'attention des actionnaires de la société

«ENNAKL AUTOMOBILES »

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers établis conformément au référentiel IFRS

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers consolidés relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société citée en référence. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées dans ce contexte, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtée au 31 Décembre 2013 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel IFRS.

FMBZ KPMG
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

TIAG International
Kaïs FEKIH
Managing Partner